

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

PRATIQUES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION SUR LA
RESPONSABILITÉ SOCIALE : PORTRAIT DES ENTREPRISES COTÉES
CANADIENNES

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN COMPTABILITÉ, CONTRÔLE, AUDIT

PAR
CHRISTINE LACASSE

MARS 2017

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.10-2015). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Je remercie d'abord Marc Hasbani, mon directeur de recherche qui m'a aussi enseigné à la maîtrise. Son attitude pragmatiste et ses explications m'ont aidée à faire le pont entre le terrain et le milieu académique, et mener mon projet à terme. Il a toujours répondu adéquatement à mes questionnements, avec clarté et patience. Je le remercie pour sa confiance, sa disponibilité, et sa participation volontaire à mon sprint final. Merci aussi à mes évaluateurs pour leurs commentaires constructifs qui ont contribué à bonifier ce mémoire de recherche.

Merci à ma codirectrice de thèse Marie-Andrée Caron qui, grâce à sa recherche efficace de solutions, m'a aidée à terminer mon mémoire en continuant à étudier au doctorat.

Merci à mes professeurs à la maîtrise Réjean Belzile, Denis Cormier, Saidatou Dicko, Hassan El Ibrami, Anne Fortin et Sylvie Héroux pour leur excellent enseignement. Je remercie particulièrement professeur El Ibrami, pour son précieux appui sur toute la durée de mes études de deuxième cycle.

Merci à Hydro Québec et à la Fondation Desjardins, pour leur généreux soutien financier qui m'a aidée à concentrer mon énergie sur mes études.

Pour terminer, je tiens à remercier ma famille. Sylvie, pour sa bienveillance et sa compréhension. Rosane, qui semble parfois avoir redoublé sa veille pour suppléer mon absence. Félix, pour ses nombreux renoncements et ses encouragements. Yvon, qui a fait preuve d'une patience exceptionnelle et mis en œuvre tous les moyens possibles pour que je puisse apposer à ce mémoire un point final.

AVANT-PROPOS

Mes quelque vingt années d'expérience accumulées sur le terrain m'ont naturellement orientée vers ce projet de recherche et contribué favorablement à sa réalisation. Combinée à l'ensemble des apprentissages effectués à travers le programme de maîtrise¹, cette étude a permis de répondre à quelques-unes des questions demeurées en suspens durant ma carrière professionnelle.

Je tiens à remercier mes anciens collègues de travail, Annie, Charles, Hugues, Johanne, Josée, Nadine, ainsi que Pasquale, qui m'ont encouragée à entreprendre des études de cycle supérieur, et appuyée dans ce projet.

¹ Ce mémoire de recherche a été rédigé de façon conforme aux rectifications de l'orthographe.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	iii
AVANT-PROPOS	v
LISTE DES FIGURES.....	xi
LISTE DES TABLEAUX.....	xiii
LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES	xv
RÉSUMÉ	xvii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I	
CADRE CONCEPTUEL	5
1.1 Définitions du concept de la responsabilité sociale de l'entreprise	5
1.2 Communication de l'information sur la responsabilité sociale de l'entreprise ...	8
1.3 Cadre réglementaire canadien de communication de l'information.....	9
1.3.1 Lois constitutives.....	10
1.3.2 Législation en valeurs mobilières.....	12
1.3.3 Autres exigences légales	16
1.4 Outils de communication de l'information.....	17
1.5 Cadres de référence de communication volontaire d'information sur la RSE....	19
1.5.1 Lignes directrices de la Global Reporting Initiative	20
1.5.2 Normes du Sustainability Accounting Standard Board	22
1.5.3 Cadre conceptuel de l'International Integrated Reporting Council	25
1.5.4 Conclusion sur les cadres de référence pour la communication d'information sur la RSE	28
1.6 Conclusion sur le cadre conceptuel	28
CHAPITRE II	
ÉTAT DES CONNAISSANCES.....	31
2.1 Littérature de diverses époques et origine	31

2.2 Littérature récente en contexte canadien	35
CHAPITRE III	
MÉTHODOLOGIE	37
3.1 Approche de recherche.....	37
3.1.1 Examen exploratoire	37
3.1.2 Méthodologie de la théorisation enracinée	38
3.2 Population étudiée.....	40
3.3 Échantillon de convenance.....	42
3.3.1 Sélection de l'échantillon et des données	42
3.3.2 Critères de sélection.....	43
3.3.3 Conclusion sur l'échantillon de convenance	45
3.4 Codification par analyse de contenu	47
3.5 Conclusion sur la méthodologie.....	47
CHAPITRE IV	
RÉSULTATS	49
4.1 Résultats de l'examen exploratoire	49
4.1.1 Produits et services destinés à l'industrie	52
4.1.2 Produits et services destinés aux consommateurs	54
4.1.3 Mines	56
4.1.4 Services financiers	58
4.1.5 Pétrole et gaz.....	59
4.1.6 Services publics et pipelines	61
4.1.7 Produits forestiers et papier	62
4.1.8 Autres secteurs d'activité.....	62
4.2 Résultats de l'examen de l'échantillon de convenance.....	65
4.2.1 Bombardier	67
4.2.2 Québecor	71
4.2.3 Goldcorp	74
4.2.4 Groupe TMX	78
4.2.5 CI Financial	80

4.2.6 Crescent.....	81
4.2.7 Pembina.....	82
4.2.8 Catalyst.....	83
4.3 Conclusion sur les résultats	84
CHAPITRE V	
DISCUSSION	87
5.1 Interprétation des résultats.....	87
5.2 Confrontation aux théories existantes.....	92
5.3 Limites et avenues futures de recherche.....	94
CONCLUSION	95
APPENDICE A	
ARTICLE DE BLOQUE CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT DU SICS.....	99
APPENDICE B	
RÉSULTATS DE L'EXAMEN EXPLORATOIRE.....	103
APPENDICE C	
RÉSULTATS DE L'EXAMEN DE L'ÉCHANTILLON DE CONVENANCE.....	111
RÉFÉRENCES.....	115

LISTE DES FIGURES

Figure		Page
1.1	Communication volontaire sur la RSE vs sa gouvernance	9
1.2	Processus de création de valeur du rapport intégré.....	26
2.1	Perspectives dominantes et alternatives sur la gestion des impressions	33
4.1	Proportion de sociétés produisant un rapport sur la RSE	50
4.2	Secteur des produits et services destinés à l'industrie	53
4.3	Secteur des produits et services destinés aux consommateurs.....	54
4.4	Secteur des mines.....	56
4.5	Sous-secteurs de l'extraction minière et de l'exploitation en carrière	57
4.6	Secteur du pétrole et du gaz.....	60
4.7	Secteur des services publics et pipelines	61
4.8	Secteur des communications et médias.....	63
4.9	Secteur de la technologie	65
4.10	Matrice de l'importance relative des enjeux de Bombardier	69
4.11	Piliers de la stratégie de Goldcorp	76
4.12	Évaluation de l'importance relative des enjeux de Goldcorp	77
5.1	Communication volontaire sur la RSE vs sa gouvernance : résultats	88

LISTE DES TABLEAUX

Tableau	Page
1.1 Définitions de la RSE dans la littérature.....	7
1.2 Renseignements liés à la RSE exigés par les ACVM	15
1.3 Outils de communication	18
1.4 Aspects traités dans les lignes directrices G4 de la GRI.....	21
1.5 Plan de matérialité sectoriel du SASB	24
1.6 Éléments constitutifs du rapport intégré	27
2.1 Littérature sur les attributs favorisant la communication sur la RSE	32
3.1 Rapprochement de la population étudiée à la population initiale	40
3.2 Répartition sectorielle de la population étudiée.....	44
3.3 Échantillon de convenance	46
4.1 Nombre et proportion de rapports RSE parcatégorie de capitalisation boursière.....	51
4.2 Ventilation du secteur des services financiers par sous-secteurs.....	58
4.3 Résultats : Grille d'analyse sommaire	66
4.4 Interaction entre les enjeux stratégiques de Bombardier	70
B.1 Liste des entreprises soumises à l'examen exploratoire	104
C.2 Grille d'analyse détaillée complétée	112

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

A4S	Prince's Accounting for Sustainability Project
ACVM	Autorités canadiennes en valeurs mobilières
BBD	Bombardier inc.
Catalyst	Catalyst Paper Corporation
CDP	Carbon Disclosure Project
CI Financial	CI Financial Corp.
CIX	CI Financial Corp.
CPA Canada	Comptables professionnels agréés du Canada
CPG	Crescent Point Energy Corp.
Crescent	Crescent Point Energy Corp.
CYT	Catalyst Paper Corporation
G	Goldcorp inc.
GES	Gaz à effet de serre
GRI	Global Reporting Initiative
Groupe TMX	Groupe TMX Limitée
IFRS	Normes internationales d'information financière
IIRC	International Integrated Reporting Council
LCSA	<i>Loi canadienne sur les sociétés par actions</i>
MD&A	Rapport de gestion

MTE	Méthodologie de la théorisation enracinée
NYSE	New York Stock Exchange
ONG	Organismes non gouvernementaux
Pembina	Pembina Pipeline Corporation
PPL	Pembina Pipeline Corporation
QBC	Québecor inc.
QMV	Valeur à la cote
Québecor	Québecor inc.
R51-102	<i>Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue</i>
R51-102A1	<i>Annexe 51-102A1 du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue</i>
R51-102A2	<i>Annexe 51-102A2 du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue</i>
RSE	Responsabilité sociale d'entreprise
SASB	Sustainability Accounting Standard Board
SCIAN	Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2012
SEC	U. S. Securities and Exchange Commission
SEDAR	Système électronique de données, d'analyse et de recherche
SICS	Sustainable Industry Classification System™
tCO ₂ eq	Tonnes de CO ₂ équivalent
TSX	Bourse de Toronto
TSXV	Bourse de croissance
X	Groupe TMX Limitée

RÉSUMÉ

Depuis le début du 21^e siècle, le domaine de la communication financière et organisationnelle a subi beaucoup de changements dans la foulée des scandales financiers. Or, les modifications apportées aux obligations d'information des entreprises cotées canadiennes concernent l'information financière et celle sur la gouvernance, mais peu l'information sur la responsabilité sociale des entreprises.

Nous avons tenté de dresser un portrait des pratiques de communication de l'information sur la responsabilité sociale des entreprises cotées canadiennes à l'aide d'une approche inductive fondée sur la méthodologie de la théorisation enracinée (MTE). Pour ce faire, nous avons développé un cadre conceptuel d'analyse dans lequel nous avons exposé le concept de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et sa communication et présenté le cadre réglementaire canadien, les différents outils de communication.

La population soumise à notre étude était composée d'entreprises canadiennes cotées sur la Bourse de Toronto (TSX). Nous avons réalisé notre étude de la population en deux étapes. D'abord, nous avons réalisé un examen exploratoire afin de départager les entreprises présentant un rapport autonome sur la RSE de celles qui n'en présentaient pas et d'en dégager les caractéristiques. Cette étape nous a aidés à orienter la sélection de notre échantillon de convenance. Les étapes de sélection de l'échantillon et d'analyse des données ont été réalisées en alternance en accord avec la MTE.

Nos résultats suggèrent que l'étendue de la communication volontaire sur la RSE des entreprises de notre échantillon est influencée positivement par la taille de l'entreprise, son appartenance à un secteur écologiquement vulnérable et la zone d'exploitation commerciale. Nous avons confronté nos résultats aux théories utilisées dans la littérature pour étudier la communication de l'information sur la RSE et sommes d'avis que l'une ou l'autre des théories peut être employée en fonction des caractéristiques des entreprises et parfois plus d'une théorie peut être utilisée.

MOT-CLÉS : Information volontaire sur la RSE ; cadre réglementaire d'information sur la RSE ; sociétés cotées canadiennes ; méthodologie de la théorisation enracinée

INTRODUCTION

Les marchés financiers ont subi plusieurs changements à la suite des scandales survenus depuis le début du 21^e siècle. Les États-Unis ont promulgué le *Sarbanes-Oxley Act of 2002* tandis qu'ici, nous avons vu l'adoption de nouveaux règlements par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et la création du Conseil canadien sur la reddition de comptes. De plus, la mondialisation des marchés a provoqué l'abandon de référentiels comptables nationaux au profit des normes internationales d'information financière (IFRS). Ces changements ont donné lieu à l'imposition d'obligations additionnelles de renseignements visant à combler certains besoins des investisseurs et autres intervenants des marchés des capitaux. Les entreprises cotées canadiennes ont ainsi dû remplir des exigences accrues en matière d'information financière ou à l'égard de la gouvernance. Or, elles ont encore peu d'obligations liées à la communication d'information sur leur responsabilité sociale.

Par ailleurs, à l'échelle internationale, différents organismes non gouvernementaux (ONG), par exemple la Global Reporting Initiative (GRI), ou plus récemment l'International Integrated Reporting Council (IIRC), ont élaboré des lignes directrices, des normes ou encore des cadres conceptuels liés à la durabilité de l'entreprise et à la communication d'information connexe. Au Canada, comme dans plusieurs pays, ces guides demeurent d'application volontaire. Compte tenu de la latitude laissée aux entreprises cotées canadiennes relativement à la communication d'information sur la RSE, il nous apparaît important de percevoir leurs pratiques. À notre connaissance, aucune recherche récente n'a dressé le portrait de la communication sur la RSE en contexte canadien. Or, les impacts sociaux et environnementaux des activités des entreprises jouent un rôle fondamental dans notre société en raison de l'importance

qu'occupe le secteur primaire dans notre économie (Thorne *et al.*, 2014). L'objectif de la présente étude consiste à dresser un portrait des pratiques des entreprises cotées canadiennes en matière de communication de l'information sur la RSE en regard des exigences auxquelles elles sont assujetties ainsi que des lignes directrices d'application volontaire.

Des recherches antérieures ont démontré que les pressions externes, dont les exigences règlementaires, constituent l'un des principaux déterminants de la communication d'information sur la RSE (Chelli *et al.*, 2016 ; Searcy et Buslovich, 2014 ; Thorne *et al.*, 2014). Au Canada, les sociétés ouvertes sont encadrées par les ACVM. Notamment, ces dernières imposent des obligations d'information continue par l'intermédiaire du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* (R51-102). Ce règlement comporte certaines exigences visant l'information sur la RSE, qui demeurent toutefois de nature générale (Chelli *et al.*, 2016). Par ailleurs, les entreprises peuvent se voir contraintes de fournir des renseignements en vertu d'autres lois et règlements. Toutefois, les entreprises qui y sont assujetties, ou les renseignements exigés sont peu nombreux. Par conséquent, la divulgation de renseignements sur la RSE par les entreprises cotées canadiennes relève principalement de la volonté de leurs dirigeants.

Selon les résultats des derniers sondages de KPMG International (2013, 2015), un peu plus de 80 % des cent plus grandes sociétés canadiennes communiquent des renseignements sur la RSE. Toutefois, les résultats de leurs études demeurent muets quant à la qualité et l'exhaustivité de cette information. En quoi consistent les pratiques de communication d'information sur la RSE des entreprises cotées canadiennes ? Les études récentes réalisées en contexte canadien ne nous informent pas quant au contenu de la communication de l'information sur la RSE, quant aux outils de communication utilisés, quant à la façon dont l'information est préparée ni quant aux parties prenantes visées. Nous avons tenté de répondre à ces questions en dressant un portrait des

pratiques de communication de l'information sur la responsabilité sociale des entreprises cotées canadiennes.

La plupart des recherches antérieures ont été réalisées à la lumière d'un seul point de vue théorique. Dans cette recherche, nous n'avons pas tenté de valider un point de vue théorique en particulier. Nous avons plutôt élaboré un cadre d'analyse à partir duquel nous avons observé les données empiriques dans le but de voir émerger du terrain les concepts, mieux comprendre le phénomène de communication de l'information sur la RSE, proposer une théorie intermédiaire et la confronter à la littérature. La présente étude pourrait ainsi faire émerger une nouvelle théorisation, appuyer les résultats du courant principal des recherches antérieures ou encore ajouter au *corpus* de recherche en émergence reconnaissant l'utilité de plusieurs perspectives théoriques pour expliquer la communication de l'information sur la RSE (Cormier et Magnan, 2015 ; Thorne *et al.*, 2014). Les résultats pourraient notamment s'avérer utiles aux organismes de règlementation ou de normalisation pour évaluer la pertinence d'accroître les obligations d'information à l'égard de la RSE.

Nous avons organisé notre travail en cinq chapitres. Dans le premier chapitre, nous présentons les concepts fondamentaux liés à la communication sur la RSE par les entreprises cotées en contexte canadien. Nous y introduisons d'abord des définitions du concept de la RSE et discutons de façon générale de la communication sur la RSE. Nous présentons ensuite le cadre réglementaire canadien en matière de communication de l'information financière et organisationnelle. Nous examinons par la suite les différents outils de communication utilisés par les entreprises canadiennes pour disséminer l'information, dont le choix peut être influencé par le type d'information à transmettre, par son caractère obligatoire ou volontaire ou par les principales parties prenantes ciblées. Finalement, nous présentons trois cadres de référence d'application volontaire utilisés au Canada pour communiquer l'information sur la RSE, dont les lignes directrices de la GRI, les normes du Sustainability Accounting Standards Board

(SASB) des États-Unis (Willis *et al.*, 2015) et le cadre de référence de l'IIRC. Nous consacrons le second chapitre à l'état des connaissances sur la communication de l'information sur la RSE et le troisième chapitre à la méthodologie. Le quatrième chapitre traite des résultats de notre étude. Celle-ci ayant comporté deux phases, nous exposons d'abord les résultats de notre examen exploratoire pour chacun des secteurs d'activité soumis à notre étude. Ensuite, nous présentons les résultats de l'étude de l'information volontaire sur la RSE divulguée par les entreprises de notre échantillon dans un rapport autonome ou un rapport contenant de l'information statutaire. Nous discutons des résultats de notre étude au cinquième chapitre pour conclure ensuite sur l'ensemble de notre travail.

CHAPITRE I

CADRE CONCEPTUEL

Nous présentons dans ce chapitre les concepts fondamentaux liés à la communication de l'information sur la RSE par les entreprises cotées en contexte canadien. Ce cadre pratique est utilisé pour l'analyse des données et l'interprétation de nos résultats. Nous introduisons d'abord des définitions du concept de la RSE et discutons de façon générale de la communication sur la RSE. Nous présentons ensuite le cadre réglementaire canadien en matière de communication de l'information financière et organisationnelle de façon à clairement distinguer l'information volontaire, visée par notre étude, de l'information obligatoire. Par la suite, nous recensons différents outils de communication utilisés par les entreprises canadiennes pour disséminer l'information. Finalement, nous présentons trois cadres de référence d'application volontaire utilisés au Canada pour communiquer l'information sur la RSE.

1.1 Définitions du concept de la responsabilité sociale de l'entreprise

Les expressions RSE et durabilité de l'entreprise sont souvent employées de façon interchangeable (van Marrewijk, 2003). L'utilisation de l'une ou l'autre de ces expressions² constitue un choix terminologique (TSX et CPA Canada, 2014). Nous

² La Bourse de Toronto et CPA Canada (2014) reconnaissent cinq expressions utiles pour désigner le concept ; les facteurs environnementaux, sociaux et sur la gouvernance, le développement durable ainsi que le triple résultat s'ajoutent aux appellations indiquées.

utilisons dans le présent texte l'expression RSE de façon générique pour désigner tant le concept de développement durable que celui de la RSE.

Bien que la définition de la RSE ait beaucoup évolué depuis l'émergence du concept (Carroll, 1979, 1999), plusieurs auteurs s'accordent à dire qu'elle ne fait pas encore l'unanimité dans la littérature(Carroll, 1999; Dahlsrud, 2008; van Marrewijk, 2003). La définition de la RSE peut varier notamment en fonction de la perspective utilisée par les entreprises, que ce soit celle de l'actionnaire, des parties prenantes ou encore une perspective philanthropique (van Marrewijk, 2003). Également, elle peut rejoindre l'une ou l'autre des différentes théories utilisées par les chercheurs dans les études de la RSE (Carroll, 1999 ; Dahlsrud, 2008).

Dahlsrud (2008) a étudié 37 définitions de la RSE qu'il dit avoir recueillies dans la littérature. Son analyse a révélé cinq aspects revenant de façon récurrente dans les définitions examinées, à savoir les parties prenantes, les aspects social, environnemental et économique ainsi que le caractère volontaire. Pareillement, van Marrewijk (2003, p. 102) intègre ces cinq aspects dans sa définition générale de la RSE et de la durabilité de l'entreprise (*corporate sustainability*).

Le tableau 1.1 présente quelques-unes des définitions recensées par Dahlsrud (2008, pp. 7-11). À l'exception de la définition de van Marrewijk, aucune d'elle ne traite de chacun des cinq aspects, ce qui illustre bien l'absence d'unanimité.

Tableau 1.1 Définitions de la RSE dans la littérature

	Définition	Aspects abordés
World Business Council for Sustainable Development, 1999	<i>The commitment of business to contribute to sustainable economic development, working with employees, their families, the local community and society at large to improve their quality of life</i>	Partie prenante Social Économique
Khoury et al., 1999	<i>Corporate social responsibility is the overall relationship of the corporation with all of its stakeholders. These include customers, employees, communities, owners/investors, government, suppliers and competitors. Elements of social responsibility include investment in community outreach, employee relations, creation and maintenance of employment, environmental stewardship and financial performance</i>	Partie prenante Social Environnemental Économique
Commission of the European Communities, 2003	<i>CSR is the concept that an enterprise is accountable for its impact on all relevant stakeholders. It is the continuing commitment by business to behave fairly and responsibly and contribute to economic development while improving the quality of life of the work force and their families as well as of the local community and society at large</i>	Volontarisme Partie prenante Social Économique
Jones, 1980	<i>CSR is defined as the notion that corporations have an obligation to constituent groups in society other than stockholders and beyond that prescribed by law or union contract, indicating that a stake may go beyond mere ownership</i>	Volontarisme Partie prenante
Hopkins, 2003	<i>CSR is concerned with treating the stakeholders of the firm ethically or in a responsible manner. 'Ethically or responsible' means treating stakeholders in a manner deemed acceptable in civilized societies. Social includes economic responsibility. Stakeholders exist both within a firm and outside. The wider aim of social responsibility is to create higher and higher standards of living, while preserving the profitability of the corporation, for peoples both within and outside the corporation</i>	Volontarisme Partie prenante Social Économique
McWilliams and Siegel, 2001	<i>Actions that appear to further some social good, beyond the interests of the firm and that which is required by law</i>	Volontarisme Social
van Marrewijk, 2001	<i>Companies with a CSR strategy integrate social and environmental concerns in their business operations and in their interactions with their stakeholders and demonstrate openly their triple P performances</i>	Volontarisme Partie prenante Social Environnemental Économique

Source : extraits choisis dans Dahlsrud (2008, pp. 7-11)

La définition de la RSE constitue un sujet de recherche en soi. Dahlsrud (2008) a été cité abondamment dans la littérature (Google, 2004-). Pour les fins de notre étude, nous avons donc retenu les cinq aspects qu'il a relevés pour recueillir les données relatives à la RSE dans notre échantillon.

1.2 Communication de l'information sur la responsabilité sociale de l'entreprise

Nous devons distinguer la gestion de la RSE de la communication de l'information sur la RSE, car elles ne sont pas forcément reliées ni cohérentes. Par analogie à l'analyse de Caron et Cho (2009) de la gestion et la communication environnementales, une entreprise peut gérer sa RSE sans toutefois divulguer quoi que ce soit sur le sujet. À l'inverse, une entreprise peut ne prendre aucune mesure à l'égard de la gouvernance de sa RSE en dehors des exigences statutaires, mais tout de même communiquer certaines informations. Caron et Cho (2009) distinguent trois positions organisationnelles à l'égard de la gestion environnementale, à savoir le respect des lois, l'amélioration de la compétitivité et la réduction des effets négatifs sur l'environnement. Comme notre étude porte uniquement sur la communication sur la RSE, nous avons considéré seulement deux positions de la gestion organisationnelle de la RSE, la réduisant à une variable dichotomique positive/négative selon que l'entreprise a mis en place ou non des mécanismes de gouvernance de sa RSE. Pour les fins de notre étude, nous avons considéré qu'une entreprise avait mis en place des mécanismes de gouvernance de la RSE si son conseil avait formé un comité à qui il avait délégué ce rôle, ou si l'entreprise faisait partie du classement Best 50 Corporate Citizens in Canada de 2015 (Corporate Knights, 2015a). La figure 1.1 illustre six différentes zones dans lesquelles peuvent être positionnées les entreprises relativement à l'étendue de leur communication volontaire d'information sur la RSE *versus* leur gouvernance de la RSE. Nous distinguons l'étendue de communication sur la RSE entre le niveau faible, modéré ou élevé, en fonction du nombre de thèmes sur la RSE abordés par chacune des entreprises. Nous

avons repris la figure 1.1 pour l'interprétation des résultats afin d'illustrer la position organisationnelle de communication *versus* gouvernance de la RSE observée auprès des entreprises de notre échantillon.

	Zone II Gouvernance Communication faible	Zone IV Gouvernance Communication modérée	Zone VI Gouvernance Communication élevée
Gouvernance de la RSE : Non / Oui	Zone I Non-Gouvernance Communication faible	Zone III Non-Gouvernance Communication modérée	Zone V Non-Gouvernance Communication élevée

Étendue de la communication volontaire sur la RSE : + / ++ / +++

Source : figure inspirée de Caron et Cho (2009)

Figure 1.1 Communication volontaire sur la RSE *vs* sa gouvernance

1.3 Cadre réglementaire canadien de communication de l'information

La TSX accueille à sa cote différents types d'entreprises canadiennes³. Outre les fonds d'investissement, il s'agit principalement de sociétés constituées en personnes morales soit sous la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, soit en vertu de l'un des territoires ou des juridictions provinciales. Moins nombreuses, mais représentant une grosse capitalisation boursière, des sociétés du secteur des services financiers

³ Les titres d'entreprises étrangères sont également inscrits à la cote de la TSX. Comme expliqué dans la section sur la population, notre étude s'intéresse exclusivement aux firmes canadiennes.

constituées en vertu de la *Loi sur les banques* ou de la *Loi sur les sociétés d'assurances* sont aussi cotées sur la TSX. Finalement, plusieurs fiducies de revenu sont également inscrites à la cote de la TSX.

Les exigences d'information du public imposées aux entreprises canadiennes proviennent de différentes sources. Les lois constitutives, la législation en valeurs mobilières, les obligations de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* ainsi que de la *Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif* constituent les principales sources d'exigences canadiennes que nous avons inventoriées. Nous exposons dans la présente section les obligations d'information imposées par chacune de ces législations afin de pouvoir départager l'information obligatoire en matière de RSE de l'information volontaire.

1.3.1 Lois constitutives

Les lois canadiennes sur les sociétés par actions imposent des exigences de renseignements d'ordre financier, mais aucune obligation d'information sur la RSE. Au cours de l'année 2001, la Commission sur la démocratie canadienne et la responsabilisation des entreprises (2002) a mené des consultations auprès de gens d'affaires et de différents groupes d'intérêts dans plusieurs villes du pays. Bien qu'elle ait formulé dans son rapport plusieurs recommandations relatives à la RSE, aucune exigence de communication de renseignements sur la RSE n'a été imposée.

Selon Morency et Simard (2006), par son jugement rendu dans l'affaire *Magasins à rayons Peoples inc. (Syndic de) c. Wise*⁴, la Cour suprême du Canada a mis fin à l'interprétation de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (LCSA) selon laquelle

⁴ *Magasins à rayons Peoples inc. (Syndic de) c. Wise*, 2004 CSC 68, [2004] 3 R.C.S. 461 cité dans Morency et Simard (2006)

les administrateurs devaient rechercher, pour les actionnaires, une valeur ou un profit maximal, rejetant ainsi le principe de primauté des actionnaires. À cet effet, les auteurs indiquent :

La Cour a tenu à résituer la place des actionnaires au sein du complexe plus vaste qui compose l'horizon décisionnel des administrateurs en montrant que le devoir de loyauté des administrateurs et des dirigeants n'exclut pas la considération des intérêts des autres parties prenantes [...] pour autant toutefois que cela soit fait au mieux des intérêts de la société par actions. Par contre, la Cour ne va pas jusqu'à adhérer directement au principe de responsabilité sociale qui imposerait aux administrateurs un devoir de loyauté à l'égard des autres parties prenantes. (Morency et Simard, 2006, p. 53)

En bref, bien que la Cour suprême du Canada reconnaissse ainsi l'existence d'une responsabilité sociale des entreprises constituées en vertu de la LCSA, il est clair que cette loi n'impose aucune exigence d'information sur la RSE, contrairement aux lois constitutives d'autres pays, par exemple le *Companies Act, 2006* du Royaume-Uni (cité dans Puri *et al.*, 2010).

En ce qui concerne les banques et les sociétés d'assurances, les lois et règlements auxquels elles sont assujetties leur imposent des obligations d'information sur la RSE (Desjardins et Willis, 2011, p. 16). Ainsi, les banques et les sociétés d'assurances de charte fédérale dont les capitaux propres atteignent un milliard de dollars doivent produire une déclaration annuelle sur leurs activités de développement communautaire faisant « état de sa contribution et de celle des entités de son groupe [...] à l'économie et à la société canadiennes » (*Loi sur les banques ; Loi sur les sociétés d'assurances*). Le règlement afférent précise les renseignements liés au développement communautaire exigés des banques et sociétés d'assurances (*Règlement sur la déclaration annuelle [banques, sociétés d'assurances et sociétés de fiducie et de prêt]*).

Finalement, notons que les obligations des fiducies de revenu sont imposées par leur déclaration de fiducie. Elles n'ont donc pas d'obligation légale de fournir de

l’information sur la RSE ; au mieux, elles ont une obligation contractuelle. Les dispositions des conventions de fiducies en matière de gouvernance sont calquées sur celles de la LCSA, mais plusieurs sont omises des déclarations de fiducie (Anand et Iacobucci, 2011). Conséquemment, les fiducies de revenu n’ont aucune exigence légale de fournir de l’information sur la RSE par leur seule qualité de fiducie de revenu.

1.3.2 Législation en valeurs mobilières

La communication de l’information financière, nécessaire au fonctionnement efficace des marchés financiers, est règlementée depuis le premier quart du 20^e siècle(Crête *et al.*, 2011). À la suite de différentes initiatives étatiques, les États-Unis ont adopté le *Securities Act of 1933*. Du côté canadien, les provinces et territoires ont adopté au fil des ans des lois et règlements pour encadrer le secteur financier⁵. À la fin des années 1990, les autorités en valeurs mobilières provinciales et territoriales se sont regroupées au sein des ACVM afin d’améliorer, de coordonner et d’harmoniser la réglementation des valeurs mobilières dans l’ensemble du pays (ACVM, p. 2). Les efforts de normalisation sont maintenant déployés à travers les ACVM qui adoptent généralement des règlements multilatéraux.

À la suite des scandales ayant secoué les milieux financiers depuis le début du 21^e siècle, les États-Unis ont promulgué le *Sarbanes-Oxley Act of 2002*. Le Canada a emboité le pas avec l’adoption de nouveaux règlements principalement liés à la gouvernance et la création du Conseil canadien sur la reddition de comptes. De plus, la mondialisation des marchés a provoqué l’abandon de référentiels comptables nationaux au profit des IFRS. Ces changements ont donné lieu à l'imposition d'obligations additionnelles d'information visant à combler certains besoins des investisseurs et

⁵ Au Canada, le domaine des valeurs mobilières étant sous juridiction provinciale, les sociétés ouvertes sont encadrées par leur autorité en valeurs mobilières provinciale ou territoriale.

autres intervenants des marchés des capitaux. Les sociétés cotées canadiennes ont ainsi dû remplir des exigences accrues en matière de renseignements financiers ou sur la gouvernance. Toutefois, à notre connaissance, aucune exigence d'information sur la RSE n'a été imposée.

Les utilisateurs considérés par la réglementation en valeurs mobilières pour exiger la communication d'information des sociétés cotées sont les investisseurs et autres participants aux marchés des capitaux. L'utilité pour la prise de décision d'investissement et pour l'exercice du droit de vote constitue l'un des principaux critères appliqués pour exiger la communication d'une information (ACVM, 2014, 15 octobre ; Henderson, 2009). Un deuxième critère, appliqué par les entreprises lorsqu'elles prennent la décision de divulguer ou non des renseignements, est celui d'importance de l'information. Les ACVM donnent les directives suivantes pour déterminer si une information requise par la réglementation est suffisamment importante pour être divulguée :

La décision d'un investisseur raisonnable d'acheter, de vendre ou de conserver des titres de la société serait-elle différente si l'information en question était passée sous silence ou formulée de façon incorrecte ? Dans l'affirmative, l'information est sûrement importante. (R51-102A1, par. 1f)

Ainsi, l'information exigée par règlement doit être divulguée si, en en prenant connaissance, un investisseur comprenant les indicateurs fondamentaux du marché pouvait prendre une décision différente. Il est important de noter ici que l'importance doit être évaluée du point de vue d'un investisseur intéressé à la valeur à la cote du titre d'un émetteur (Henderson, 2009). De plus, les qualités d'un investisseur raisonnable sont liées aux marchés financiers et ne tiennent pas compte de sa connaissance ni de ses préoccupations à l'égard des enjeux sociaux et environnementaux. Pour déterminer si un élément est important pour l'investisseur raisonnable, les gestionnaires et administrateurs doivent, en vertu de la réglementation actuelle, se demander quels sont et quels seront les impacts financiers des enjeux sociaux et environnementaux sur la

valeur de l'entreprise. Selon l'Ontario Securities Commission (2009), les exigences des ACVM sont similaires à celles de l'U. S. Securities and Exchange Commission (SEC). Récemment, la présidente de la SEC s'exprimait ainsi en ce qui concerne les obligations relatives à la RSE qui incombent aux sociétés américaines :

Our rules and guidance are clear that, to the extent issues about sustainability are material to a company's financial condition or results of operations, they must be disclosed. But deciding whether such disclosures are triggered in a particular context is often easier said than done when trying to calibrate materiality to phenomena that have a longer term horizon than most other financial metrics do. And measuring whether and how a company will sustain its performance in a changing global physical and legal environment, which is itself uncertain, is not an easy undertaking. (White, 2016, 27 juin)

Il s'avère important de mettre ici en évidence la primauté de l'actionnaire légitimée par la réglementation en valeurs mobilières (Merino *et al.*, 2010). La matérialité d'un enjeu de RSE y est appréciée de façon unilatérale, en fonction de son impact financier sur l'entreprise, en plaçant le profit financier des actionnaires au-dessus des préoccupations sociales et environnementales de l'ensemble de la société. Selon Puri *et al.* (2010), les ACVM devaient encourager les entreprises à adopter une vision plus large de la matérialité dans leur appréciation de l'importance de la communication liée à la RSE.

Les exigences d'information sur la RSE sont intégrées au R51-102. L'*Avis 51-333 du personnel des ACVM* complète le R51-102 en fournissant des indications sur les exigences d'information environnementale. De plus, « bien que l'Avis 51-333 ne traite pas expressément de l'information sur les questions sociales, on peut considérer que les indications qu'il contient s'appliquent à l'information importante en matière sociale » (TSX et CPA Canada, 2014, p. 12). Le tableau 1.2 énumère les questions de RSE pour lesquelles les entreprises doivent fournir des renseignements dans les états financiers, le rapport de gestion (MD&A) et la notice annuelle.

Tableau 1.2 Renseignements liés à la RSE exigés par les ACVM

Documents / Questions à traiter	Références
États financiers	
Passifs relatifs au démantèlement ou à la remise en état des sites	Règlement 52-107 IAS 16, IAS 37, IFRS 6
Provisions et éventualités liées aux autres enjeux environnementaux et sociaux	IAS 37
Dérivés climatiques	IAS 39
Charges liées aux avantages du personnel et paiements fondés sur des actions	IFRS 2
Actifs, passifs et charges liés aux régimes de retraite	IAS 19
Impôts sur le résultat	IAS 12
Subventions publiques et autres formes d'aide publique	IAS 20 R51-102A1
MD&A	
Tendances et incertitudes en matière environnementale qui ont une incidence importante sur sa performance financière et ses perspectives d'avenir	
Obligations environnementales : analyse des principales estimations comptables dans le MD&A*	
Obligations environnementales potentielles non présentées dans les états financiers	
Obligations liées à la mise hors service	
o Analyse exhaustive des engagements, événements et incertitudes dont on peut raisonnablement penser qu'ils auront une incidence sur ses activités	
o Paiements à effectuer au cours de chacun des 5 prochains exercices*	
o Analyse des estimations comptables d'obligations liées à la mise hors service*	
Notice annuelle*	R51-102A2
Modification de contrats [dont les conventions collectives]	
Incidence financière et opérationnelle des exigences en matière de protection de l'environnement	
Nombre de salariés	
Description des politiques sociales ou environnementales	
Risques environnementaux et sanitaires	
Description des facteurs environnementaux et sociaux ou liés aux collectivités se rapportant aux projets miniers	
Toute amende ou sanction infligée à la société pendant l'exercice	

* pour les entreprises cotées sur la TSX seulement

Source : tableau élaboré à partir de Desjardins et Willis (2011, pp. 17-18), des sources de référence indiquées et de l'Avis du personnel 51-333

Le MD&A et la notice annuelle constituent les deux documents d'information continue devant contenir des renseignements sur la RSE. Le MD&A est obligatoire pour toutes les sociétés cotées au Canada alors que la notice annuelle n'est pas exigée pour les

sociétés inscrites à la Bourse de croissance (TSXV). Toutefois, les exigences relatives aux renseignements sur la RSE demeurent générales (Chelli *et al.*, 2016).

Nous devons réitérer ici que l'objectif de notre étude ne consiste pas à évaluer si les sociétés se conforment à leurs exigences réglementaires, mais plutôt à dresser un portrait des pratiques de communication sur la RSE de nos entreprises cotées. Leur communication sur la RSE comprend l'information obligatoire, exposée au tableau 1.2, et l'information volontaire, que nous avons observée à travers notre échantillon.

1.3.3 Autres exigences légales

En vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, les rejets de substances polluantes, ainsi que leur élimination et leur transfert à l'extérieur des installations doivent être déclarés annuellement au gouvernement (Environnement et Changement climatique Canada, 2016, 19 avril). Plus de 300 substances polluantes, ou préoccupantes sont ciblées et, sous réserve de l'atteinte de seuils minimums, une déclaration doit être produite. L'unité déclarante correspond à une installation, de sorte qu'une même entreprise peut produire plusieurs déclarations (Environnement et Changement climatique Canada, 2016, 19 avril). L'inventaire national des rejets de polluants tenu par Environnement et Changement climatique Canada est disponible sur le Web, mais les entreprises n'ont pas d'obligations pour fournir ces renseignements dans leurs communications organisationnelles destinées aux autres parties prenantes.

La *Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif* a récemment introduit au Canada de nouvelles exigences d'information liées aux paiements versés par les entreprises du secteur extractif à des gouvernements locaux ou étrangers. Entrée en vigueur le 1^{er} juin 2015, elle s'applique aux paiements effectués au cours des exercices financiers ouverts à compter de cette date. Les entreprises ayant des titres cotés sur une

bourse canadienne doivent désormais déposer annuellement un rapport auprès de Ressources naturelles Canada. Elles doivent également le mettre à la portée du public, par exemple sur leur site Internet, sans toutefois devoir divulguer l'information dans leurs communications organisationnelles. Les paiements supérieurs à 100 000 \$ notamment au titre de taxes, de redevances, de frais, doivent être déclarés. (CPA Canada, 2015a ; Ressources naturelles Canada, 2016).

Bien qu'il ne soit pas exhaustif, nous terminons ainsi notre exposé des autres exigences légales. En effet, les organismes gouvernementaux n'imposent pas aux entreprises d'obligation de renseigner les autres parties prenantes à propos de leur RSE dans leurs communications organisationnelles. Nous présentons dans la section suivante ces différents outils de communication utilisés par les entreprises cotées canadiennes pour divulguer leur information financière et organisationnelle.

1.4 Outils de communication de l'information

Les entreprises communiquent avec leurs parties prenantes à l'aide d'un large éventail d'outils de communication de nature écrite, verbale, visuelle, ou d'une combinaison de ceux-ci. Le choix d'un outil de communication peut être influencé par le type d'information à communiquer ou par la principale audience ciblée (Neu *et al.*, 1998). De plus, l'outil de communication peut différer selon le caractère obligatoire ou volontaire de la communication, qu'il soit réglementé ou non.

Le tableau 1.3 présente les outils de communication utilisés par les sociétés cotées canadiennes. Certains d'entre eux appartiennent nettement à la catégorie obligatoire/réglementée ou normalisée. C'est le cas des états financiers ainsi que des documents requis par le R51-102. Toutefois, d'autres informations ou documents chevauchent les limites de différentes catégories. C'est le cas des communiqués de

presse, qui peuvent être soit obligatoires ou volontaires, selon qu'ils sont diffusés pour annoncer un changement important, ou pour répondre à d'autres impératifs, par exemple la politique de communication d'une entreprise. Également, nous remarquons que bien que la publication d'un document ou d'une information ne soit pas obligatoire en soi, le contenu en est réglementé. C'est le cas de l'information financière prospective. Finalement, nous observons qu'un document peut être réglementé ou normalisé en partie seulement : c'est le cas du rapport annuel historiquement présenté par plusieurs sociétés cotées sur le marché boursier canadien.

Tableau 1.3 Outils de communication

Outils de communication	Obligatoire		Réglementé ou normalisé	
	Oui	Non	Oui	Non
États financiers	X		X	
Rapport de gestion	X		X	
Notice annuelle	X		X	
Communiqués de presse		X		X
Circulaire de sollicitation de procurations	X		X	
Information financière prospective		X	X	
Information sur la gouvernance	X		X	
Informations sur la RSE	X	X	X	X
Rapport autonome sur la RSE		X		X
Rapport annuel		X		X
Rapport d'activité		X		X

Source : tableau élaboré à partir des exigences du R51-102

Le rapport annuel n'est pas exigé en vertu de la réglementation canadienne en valeurs mobilières. Traditionnellement, les entreprises utilisent le rapport annuel comme porte-document dans lequel elles insèrent tant des documents statutaires que des documents et des renseignements non obligatoires. Outre les états financiers et le MD&A, le rapport annuel peut contenir d'autres sections relevant de la communication volontaire.

Il peut ainsi comprendre un message du président du conseil, un message du chef de la direction, des faits saillants financiers et toute autre information complémentaire que la société veut publier, par exemple des données sur la RSE ou autres informations non financières. Cependant, bien que les autres documents contenus dans le rapport annuel ne soient ni réglementés ni audités, leur proximité avec les états financiers audités leur accorde un certain degré de crédibilité (Neu *et al.*, 1998). En effet, les auditeurs ont la responsabilité de s'assurer que les informations incluses dans un document contenant les états financiers audités ne sont pas incohérentes avec les états financiers audités (CPA Canada, 2009).

Suite à l'imposition de l'obligation de dépôt dans le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), les sociétés ne sont plus tenues d'envoyer tous leurs documents à leurs porteurs de parts. Comme les états financiers et le MD&A doivent être déposés séparément dans SEDAR, nous avons observé que plusieurs sociétés ne produisent plus de rapport annuel. Par ailleurs, certaines sociétés publient plutôt un rapport d'activité, dans lequel elles présentent tant des informations non financières que financières, mais qui ne comprennent pas les états financiers ni le MD&A. Cet outil de communication volontaire ne bénéficie donc pas de la crédibilité conférée par la proximité des états financiers.

1.5 Cadres de référence de communication volontaire d'information sur la RSE

Il existe plusieurs cadres de référence pour la communication d'information sur la RSE. Willis *et al.* (2015) en ont distingué trois importants, dont les lignes directrices de la GRI, et les normes du SASB et le cadre de référence de l'IIRC. Nous les présentons à tour de rôle dans les paragraphes suivants.

1.5.1 Lignes directrices de la Global Reporting Initiative

La GRI est une organisation internationale indépendante sans but lucratif. Elle aide les organisations à comprendre et à communiquer les répercussions de leurs activités sur les enjeux fondamentaux de durabilité. Fondée en 1997, elle a lancé la première version de ses lignes directrices d'application volontaire durant l'année 2000 ; les investisseurs constituaient alors le public cible des informations préparées selon ce cadre de référence. La GRI, qui a adopté depuis une approche multipartite, a publié la dernière version de ses lignes directrices, les G4, en 2013 (GRI. [s. d.]).

Les lignes directrices G4 de la GRI traitent de plusieurs aspects, regroupés sous trois catégories, comme l'illustre le tableau 1.4. Bien qu'elles ressemblent aux versions précédentes G3 et G3.1, elles requièrent plus d'information sur différents aspects, notamment l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement, la gouvernance et la rémunération (Willis *et al.*, 2015).

Tableau 1.4 Aspects traités dans les lignes directrices G4 de la GRI

Catégorie	Économie		Environnement	
Aspects ¹¹	<ul style="list-style-type: none"> • Performance économique • Présence sur le marché • Impacts économiques indirects • Pratiques d'achat 		<ul style="list-style-type: none"> • Matières • Énergie • Eau • Biodiversité • Émissions • Effluents et déchets • Produits et services • Conformité • Transport • Généralités • Évaluation environnementale des fournisseurs • Mécanismes de règlement des griefs environnementaux 	
Catégorie	Social			
Sous-catégories	Pratiques en matière d'emploi et travail décent	Droits de l'homme	Société	Responsabilité liée aux produits
Aspects ¹¹	<ul style="list-style-type: none"> • Emploi • Relations employeur/employés • Santé et sécurité au travail • Formation et éducation • Diversité et égalité des chances • Égalité de rémunération entre les femmes et les hommes • Évaluation des pratiques en matière d'emploi chez les fournisseurs • Mécanismes de règlement des griefs relatifs aux pratiques en matière d'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> • Investissement • Non-discrimination • Liberté syndicale et droit de négociation collective • Travail des enfants • Travail forcé ou obligatoire • Pratiques en matière de sécurité • Droits des peuples autochtones • Évaluation • Évaluation du respect des droits de l'homme chez les fournisseurs • Mécanismes de règlement des griefs relatifs aux droits de l'homme 	<ul style="list-style-type: none"> • Communautés locales • Lutte contre la corruption • Politiques publiques • Comportement anticoncurrentiel • Conformité • Évaluation des impacts des fournisseurs sur la société • Mécanismes de règlement des griefs relatifs à l'impact sur la société 	<ul style="list-style-type: none"> • Santé et sécurité des consommateurs • Étiquetage des produits et services • Communication marketing • Vie privée des clients • Conformité

Source : GRI (2013, p. 9)

Le concept de matérialité, ou d'importance relative, est traduit dans ces lignes directrices par celui d'aspect pertinent que la GRI définit ainsi : « [a]spect qui reflète les impacts substantiels économiques, environnementaux et sociaux de l'organisation, ou influe de manière importante sur les évaluations et décisions des parties prenantes » (GRI, 2013, p. 93). Pour que l'aspect soit considéré comme pertinent, il faut qu'il

influence les décisions des parties prenantes, et non pas seulement les actionnaires. L’appréciation de l’importance d’une information se fonde donc sur un public plus large que celui considéré en vertu de la législation en valeurs mobilières. D’ailleurs, cette définition des aspects pertinents reprend chacun des éléments de la définition du concept de RSE examinée précédemment dans la section 1.1, à l’exception du volontarisme.

Les lignes directrices de la GRI de troisième et de quatrième génération constituent le cadre de référence le plus utilisé pour la communication d’information sur la RSE à l’échelle internationale (KPMG International, 2013, 2015), de même qu’à l’échelle canadienne (Willis *et al.*, 2015). Selon les résultats du sondage réalisé par KPMG International (2015), 60 % des entreprises communiquant des informations sur la RSE réfèrent à la GRI alors que 72 % des entreprises publient un rapport autonome sur la RSE appliquent ses lignes directrices. Cette statistique est comparable à celle calculée à partir du tableau de la GRI (2016, 1^{er} juin) qui révèle que 76 % des 5 479 des rapports répertoriés pour l’année 2014 appliquent ses lignes directrices. À l’échelle canadienne, selon la même source de données, ce sont 79 % des 125 organisations répertoriées par la GRI qui respectaient ses lignes directrices.

1.5.2 Normes du Sustainability Accounting Standard Board

Le SASB est un organisme indépendant sans but lucratif fondé aux États-Unis en 2011 par des chercheurs de l’Initiative for Responsible Investment de l’Université Harvard. Il n’est pas lié au Financial Accounting Standards Board ni ne développe de normes comptables. Le SASB élabore des normes d’application volontaire pour encadrer la communication de l’information sur la RSE. Bien que la SEC n’ait pas approuvé les normes provisoires du SASB, celles-ci visent les renseignements à divulguer dans le rapport annuel statutaire sur formulaire 10-K ou 20-F (SASB, 2016b ; Willis *et al.*,

2015). Les investisseurs représentent le public cible pour l'information sur la RSE préparée selon les normes du SASB.

Le SASB avait comme objectif de comprendre, interpréter et mesurer les enjeux importants de durabilité pour les différents secteurs industriels. Cependant, comme indiqué à l'appendice A, les classifications industrielles existantes ne convenaient pas pour l'assister dans sa mission. Il a donc développé le Sustainable Industry Classification System (SICS) et ensuite des normes pour chacun des 79 secteurs industriels ainsi identifiés et répartis dans 10 secteurs économiques. Le SASB a également développé un plan de matérialité sectoriel, dont le sommaire est illustré au tableau 1.5. Ce plan de matérialité détermine l'importance de différents enjeux environnementaux et sociaux sur une échelle à trois niveaux pour chacun des secteurs industriels.

Tableau 1.5 Plan de matérialité sectoriel du SASB



Source : SASB (2016a)

Nous avons recherché sans succès des sociétés publient de l'information sur la RSE préparée selon ces normes provisoires. Selon Willis *et al.* (2015, p. 34), « [à] la fin de 2014, on ne recensait aucune société aux États-Unis ou ailleurs qui se serait engagée à se conformer aux normes du SASB . » Il faut toutefois considérer que le SASB a complété en avril 2016 la première phase de son processus d'élaboration des normes, encore provisoires. Selon Littan (2016, 10 mai), qui a mené une entrevue avec Jean Rogers, fondateur et chef de la direction du SASB, « *[it] will seek to finalize its provisional standards and enhance coordination with regulators, corporate issuers, investors, and other stakeholders toward implementation.* »

Les actionnaires étant les parties prenantes ciblées par les normes du SASB, la matérialité des impacts des enjeux environnementaux et sociaux est appréciée de façon unilatérale du point de vue de l'entreprise.

1.5.3 Cadre conceptuel de l'International Integrated Reporting Council

L'information intégrée représente la dernière des nombreuses initiatives ayant cherché à transformer la communication de l'information financière et organisationnelle (Higgins *et al.*, 2014). La communication intégrée constitue un autre outil volontaire, sauf en Afrique du Sud où les entreprises cotées sur la Bourse de Johannesburg doivent l'utiliser selon le principe « se conformer ou s'expliquer » (de Villiers *et al.*, 2014). Développé initialement en Afrique du Sud, ce concept a été repris par l'IIRC⁶, fondée en 2010 par l'A4S et la GRI (A4S et GRI, 2010, 2 aout). L'IIRC se présente comme « une coalition mondiale regroupant des entreprises, des investisseurs, des autorités de

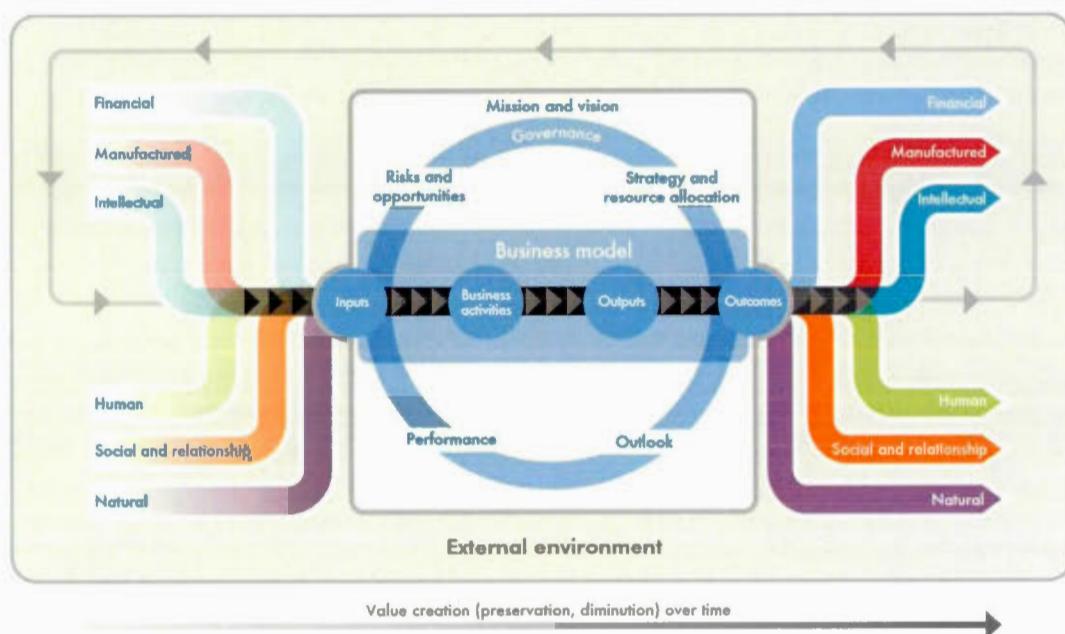
⁶ L'International Integrated Reporting Committee a ultérieurement changé de nom pour l'International Integrated Reporting Council.

réglementation, des instances de normalisation, des représentants de la profession comptable et des ONG. » (IIRC, 2013, p. 2)

L'IIRC a publié son cadre de référence en 2013 à l'intérieur duquel il énonce les concepts fondamentaux du rapport intégré, ses principes directeurs et ses éléments constitutifs. Le rapport intégré est d'abord destiné aux investisseurs, mais peut également être utile aux autres parties prenantes (IIRC, 2013). Le cadre de référence définit le rapport intégré de la façon suivante :

Le Rapport Intégré est une communication concise portant sur la manière dont la stratégie, la gouvernance, la performance et les perspectives de l'organisation conduisent, compte tenu de son écosystème, à créer de la valeur à court, moyen et long terme. (IIRC, 2013, p. 9)

Les différentes sources de capitaux et le processus de création de valeur représentent des concepts centraux du rapport intégré comme montré à la figure 1.2.



Source : IIRC (2013, p. 16)

Figure 1.2 Processus de création de valeur du rapport intégré

Dans son cadre de référence, l'IIRC distingue six formes de capital, à savoir le financier, le manufacturier, l'intellectuel, l'humain, le social et sociétal ainsi que l'environnemental. Comme l'illustre la figure 1.2, chacune des formes de capital contribue à la création de valeur, et en bénéficie selon un processus continu.

Le rapport intégré, comme son nom le reflète, intègre l'information financière et non financière pour présenter la performance de l'entreprise, ses risques et opportunités, ainsi que ses perspectives. Le tableau 1.6 énumère ses huit éléments constitutifs.

Tableau 1.6 Éléments constitutifs du rapport intégré

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS

Le Rapport Intégré comprend huit éléments constitutifs qui ne sont pas mutuellement exclusifs, mais, au contraire, sont intrinsèquement liés les uns aux autres :

- *Présentation de l'organisation et de son écosystème* : quelles sont les activités de l'organisation et dans quel écosystème opère-t-elle ?
- *Gouvernance* : de quelle manière la gouvernance de l'organisation soutient-elle sa capacité à générer de la valeur à court, moyen et long terme ?
- *Business Model* : quel est le Business Model de l'organisation ?
- *Risques et opportunités* : quels sont les risques et opportunités spécifiques qui affectent la capacité de l'organisation à créer de la valeur à court, moyen et long terme, et comment l'organisation les traite-t-elle ?
- *Stratégie et allocation des ressources* : quelle est l'ambition stratégique de l'organisation et comment compte-t-elle l'atteindre ?
- *Performance* : dans quelle mesure l'organisation a-t-elle atteint ses objectifs stratégiques et quels sont les résultats obtenus en termes d'impacts sur les différentes formes de capital ?
- *Perspectives* : quels sont les défis et incertitudes auxquelles l'organisation devrait être confrontée si elle poursuivait sa stratégie, et quelles pourraient en être les répercussions sur son Business Model et sa performance future ?
- *Modalités de la présentation* : comment l'organisation a-t-elle sélectionné les informations contenues dans le Rapport Intégré et comment sont-elles quantifiées et évaluées ?

Source : IIRC (2013, p. 7)

Le cadre de référence d'information intégrée se veut inclusif plutôt qu'exclusif. Comme indiqué au dernier élément du tableau 1.6, les entreprises peuvent utiliser différentes modalités de présentation, ce qui leur permet de se conformer à leurs exigences statutaires ainsi qu'à d'autres cadres de référence de communication volontaire. Par exemple, Bombardier, qui fait partie de notre échantillon (sect. 4.2.1), a présenté un rapport d'activité fondé sur le cadre de référence de l'IIRC. Elle y a

présenté l'information sur la RSE en tenant aussi compte des lignes directrices de la GRI (Bombardier, 2015).

Malgré l'utilisation croissante du cadre de référence de l'IIRC, seulement deux entreprises canadiennes ont jusqu'à ce jour déclaré que leur rapport s'y conformait (IIRC et Black Sun Plc. [s. d.]). Nous avons aussi observé d'autres entreprises canadiennes adopter ce cadre de référence sans toutefois déclarer s'y conformer, par exemple Bombardier (sect. 4.2.1) pour son rapport d'activité 2014 (Bombardier, 2015).

1.5.4 Conclusion sur les cadres de référence pour la communication d'information sur la RSE

Plusieurs autres cadres de références existent pour la communication de l'information sur la RSE. Nous avons choisi de présenter ici seulement ceux de la GRI, du SASB et de l'IIRC, plus susceptibles d'être utilisés par les entreprises canadiennes (Willis *et al.*, 2015). Nous distinguons dans les résultats le choix de chaque entreprise de notre échantillon pour la communication d'information sur la RSE, le cas échéant, en fonction de l'une de ces options.

1.6 Conclusion sur le cadre conceptuel

Le but de notre étude consiste à dresser un portrait des pratiques suivies par les sociétés cotées canadiennes pour la communication d'information sur la RSE. Bien que le terme « portrait » s'apparente davantage à la description, nous poursuivons l'objectif de comprendre ces pratiques suivies. Nous entendons par pratiques suivies l'ensemble des éléments mobilisés par les entreprises pour exercer l'activité de communication d'information sur la RSE. Elles visent les outils de communication utilisés, le contenu statutaire et volontaire de la communication, les cadres de référence adoptés ainsi que

différentes caractéristiques des entreprises qui influencent leur façon de communiquer l'information sur la RSE.

Dans le présent chapitre, nous avons traité des définitions du concept de la RSE et de la communication sur la RSE. Ensuite, nous avons présenté le cadre règlementaire canadien régissant l'information sur la RSE afin de nous permettre de distinguer clairement l'information volontaire de l'information statutaire dans le portrait à dresser. Également, nous avons présenté les différents outils de communication d'information utilisés par les entreprises canadiennes, tant statutaires que volontaires, et terminé en exposant trois cadres de référence d'application volontaire pour communiquer l'information sur la RSE.

Dans cette étude, nous ne poursuivons pas l'objectif de valider la conformité des entreprises aux exigences règlementaires ni aux cadres de référence d'application volontaire. Nous les avons décrits dans le cadre conceptuel afin de distinguer le statutaire du volontaire, simplement comme l'une des composantes du portrait. Nous fondons notre étude sur la présomption que les entreprises respectent leurs exigences statutaires en matière de communication d'information sur la RSE. Dans les prochains chapitres, nous dirigeons donc notre attention vers la communication d'information volontaire sur la RSE.

CHAPITRE II

ÉTAT DES CONNAISSANCES

Nous présentons dans ce chapitre un état des connaissances sur la communication d'information sur la RSE. En accord avec notre méthodologie, les cadres théoriques exposés dans ce chapitre sont utilisés pour y confronter l'interprétation de nos résultats.

Bien que la communication sur la RSE n'en soit qu'à ses débuts en comparaison avec la communication de l'information financière (Tschopp et Huefner, 2014), les dernières décennies ont été marquées par une représentation accrue de l'information sur la RSE. La divulgation de renseignements sur la RSE occupe plus de place dans les communications organisationnelles et constitue un sujet récurrent de la littérature scientifique comptable (Baker et Schaltegger, 2015).

2.1 Littérature de diverses époques et origine

Les chercheurs ont examiné plusieurs facettes de la communication sur la RSE (Berthelot *et al.*, 2003 ; Gray *et al.*, 1995 ; Merkl-Davies et Brennan, 2007). Le tableau 2.1 présente quelques études que nous avons distinguées comme établissant une relation positive entre des caractéristiques d'entreprise utilisée dans notre analyse et leur communication sur la RSE. Par ailleurs, la concentration de l'actionnariat ne semble pas avoir une incidence sur la quantité de renseignements divulgués sur la RSE. Toutefois, les entreprises dont l'actionnariat est familialement concentré « diffusent

une plus grande variété de rapports RSE [...] et mettent l'accent sur différents thèmes de la RSE » (Campopiano et De Massis, 2015, p. 511) [Notre traduction].

Tableau 2.1 Littérature sur les attributs favorisant la communication sur la RSE

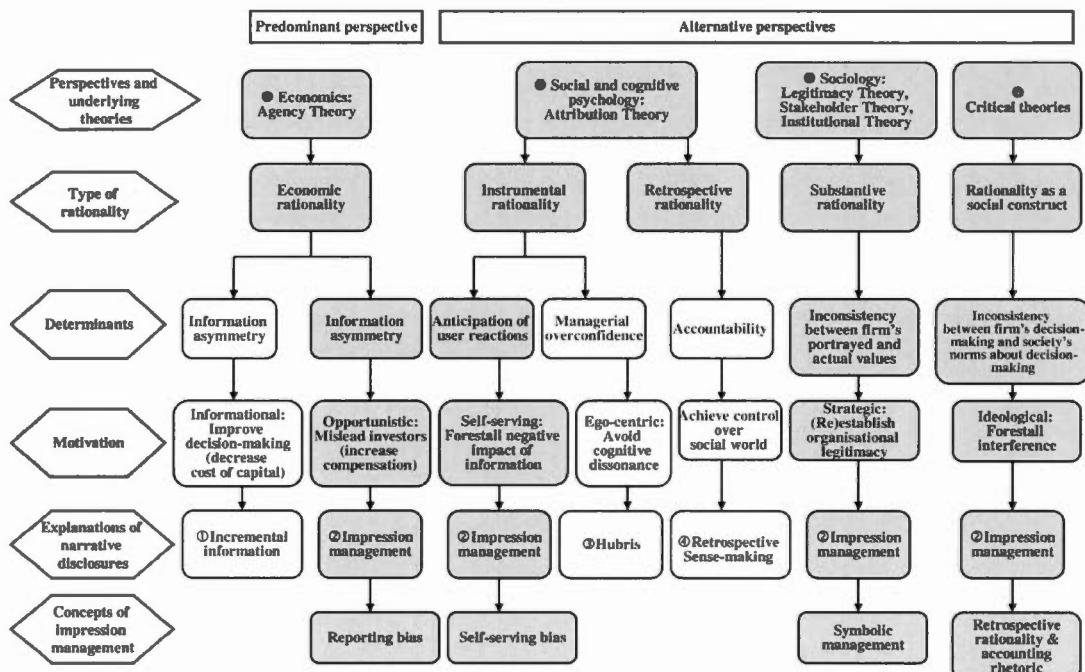
Attributs favorisant la communication sur la RSE	Littérature
Taille de l'entreprise	Bewley et Li (2000) ; Patten (1991, 1992)
Secteur d'activité écologiquement vulnérable	Patten (1991)
Performance environnementale négative	Bewley et Li (2000) ; Deegan et Rankin (1996) ; Patten (1992, 2002)

Merkl-Davies et Brennan (2007) ont réalisé une revue de littérature exhaustive sur les déterminants de la communication volontaire et en ont élaboré une synthèse. Deux écoles de pensée concurrentes ont été distinguées relativement aux déterminants de la communication volontaire. Certains ont avancé qu'elle résulte de l'intention de fournir une information supplémentaire utile à la prise de décision alors que d'autres qualifient d'opportunistes les choix des dirigeants relatifs à la communication volontaire et soutiennent qu'ils contribuent à la légitimité de l'entreprise (Cormier et Magnan, 2015 ; Merkl-Davies et Brennan, 2007). Merkl-Davies et Brennan expliquent ainsi l'une des différences fondamentales entre ces deux écoles de pensée :

The main concern of the impression management school is determining whether and under which circumstances firms engage in impression management. Thus, the majority of such studies are from the preparer perspective. They mainly examine the association of various impression management strategies with a range of firm characteristics, primarily concurrent negative financial performance. By contrast, the incremental information school presumes that discretionary disclosure strategies constitute incremental information. Their main concern is investigating whether and to what extent investors perceive them as value relevant. Thus, the majority of studies from the incremental information school are from the user perspective. Merkl-Davies et Brennan (2007, p. 123)

Les motivations incitant les dirigeants d'une même firme à communiquer de l'information sur sa responsabilité sociale peuvent être multiples (Cormier et Magnan, 2015 ; Deegan, 2002). Un seul point de vue théorique s'avère donc insuffisant pour les expliquer en totalité (Gray *et al.*, 1995 ; Merkl-Davies et Brennan, 2007). Ainsi, certains chercheurs utilisent maintenant plus d'une théorie pour analyser la communication de l'information sur la RSE (Buhr, 1998 ; Cormier et Magnan, 2015 ; Deegan, 2002).

Merkl-Davies et Brennan (2007) ont développé un cadre conceptuel utilisant des théories issues de diverses disciplines pour systématiser les recherches empiriques et faire avancer la recherche sur la gestion des impressions. La figure 2.1 illustre les différentes perspectives théoriques considérées, mises en relation avec les concepts de rationalité et de motivation.



Source : Merkl-Davies et Brennan (2011, p. 417)

Figure 2.1 Perspectives dominantes et alternatives sur la gestion des impressions

Comme nous examinons seulement le point de vue du préparateur de l'information volontaire à travers les outils de communication qu'il a utilisés, nous utilisons les théories issues de la sociologie pour interpréter nos résultats. Nous présentons dans les paragraphes suivants des études ayant utilisé l'une de ces perspectives, à savoir la théorie des parties prenantes, la théorie de la légitimité et la théorie néo-institutionnelle.

Neu *et al.* (1998) ont utilisé la théorie de la légitimité combinée à la perspective explicative de gestion des impressions pour tenter de mieux comprendre le rôle et le fonctionnement de la divulgation environnementale. Pour ce faire, ils ont observé l'information publiée par 33 sociétés canadiennes œuvrant dans 4 secteurs écologiquement vulnérables : extraction minière ; pétrole et gaz ; industrie forestière ; industrie chimique sur une période de dix ans s'échelonnant de 1982 à 1991. Il ressort notamment de leur étude que les critiques des régulateurs influencent le niveau de divulgation environnementale. De plus, ils ont observé que dans les situations d'intérêts contradictoires, les entreprises privilégient leurs parties prenantes qu'elles considèrent comme les plus importantes.

Guthrie et Parker (1989) ont effectué une analyse historique du cas de Broken Hill Proprietary Corporation Ltd., une importante société australienne œuvrant dans la production d'acier, l'exploration de pétrole et les mines. Ils ont étudié l'information sur la RSE publiée par cette société pendant une période de 100 ans à compter de 1885, et ce dans 177 rapports annuels et semestriels destinés à ses actionnaires, et revu les événements socioéconomiques affectant l'entreprise durant la même période. Ils ont observé la divulgation d'information sur la responsabilité sociale de l'entreprise qu'ils ont regroupée sous les thèmes de l'environnement, l'énergie, les ressources humaines et l'engagement communautaire. Les résultats de leur analyse n'ont pas confirmé la pertinence de la théorie de la légitimité comme première explication pour la communication de l'information sur la RSE dans ce cas particulier.

Patten (1991) a examiné sous la perspective théorique de la légitimité si la communication sociale volontaire dans les rapports annuels d'entreprises est influencée par la pression publique ou la rentabilité de l'entreprise. Les résultats confirment que la taille et la classification de l'industrie constituent des variables explicatives significatives alors qu'un certain nombre de variables de rentabilité ne le sont pas.

2.2 Littérature récente en contexte canadien

Thorne *et al.* (2014) ont étudié les motivations incitant les entreprises canadiennes à établir un rapport autonome sur la RSE à travers plusieurs perspectives théoriques. Ils poursuivaient notamment l'objectif de comprendre les motivations des entreprises canadiennes pour établir un rapport autonome sur la RSE et voulaient de plus découvrir la mesure dans laquelle les entreprises prétendent se conformer aux lignes directrices de la GRI. À l'aide d'un questionnaire, ils ont sondé 57 entreprises cotées canadiennes, dont 32 d'entre elles ont déclaré établir un rapport autonome sur la RSE. Les auteurs ont analysé les résultats séparément pour les sociétés produisant un rapport autonome et pour celles n'en produisant pas. Les résultats ont démontré que les entreprises produisent un rapport autonome sur la RSE principalement en réponse à un examen externe par les parties prenantes, et ce, indépendamment de leur performance réelle en matière de RSE. Par ailleurs, les répondants qui n'établissent pas de rapport autonome sur la RSE indiquent ne pas en préparer en raison de l'absence de pression externe ou d'avantages perçus reliés la préparation d'un tel rapport.

Chelli *et al.* (2016) ont examiné les communications diffusées par un échantillon de quarante firmes françaises et canadiennes. Ils ont observé une augmentation importante de la divulgation environnementale à la suite de l'entrée en vigueur de nouveaux règlements. Toutefois, le niveau de conformité des entreprises canadiennes s'est avéré faible alors que la réglementation française était bien mieux respectée. Ces auteurs ont

aussi observé que des firmes composant leur échantillon présentaient des informations supplémentaires proposées par les lignes directrices de la GRI. Bien que nombreux, les renseignements fournis se sont avérés plus symboliques que significatifs.

Ces deux études sont pertinentes pour comprendre certains aspects liés à la communication de l'information sur la RSE. Toutefois, elles ne permettent de percevoir qu'une partie du portrait des pratiques de communication de l'information sur la responsabilité sociale des entreprises cotées canadiennes. Ainsi, elles n'ont pas observé les différences entre les pratiques des entreprises attribuables à certaines de leurs caractéristiques. Les études récentes réalisées en contexte canadien ne nous informent pas quant au contenu de la communication de l'information sur la RSE, quant aux outils de communication utilisés, quant à la façon dont l'information est préparée ni quant aux parties prenantes visées. Nous avons tenté de répondre à ces questions en dressant un portrait des pratiques de communication de l'information sur la responsabilité sociale des entreprises cotées canadiennes à l'aide de la méthodologie exposée au chapitre suivant.

CHAPITRE III

MÉTHODOLOGIE

Nous présentons dans ce chapitre la méthodologie employée pour réaliser notre étude. Nous exposons d'abord l'approche de recherche que nous avons utilisée. Ensuite, nous décrivons la population étudiée. Dans la troisième section, nous expliquons nos différents critères de sélection et présentons notre échantillon. Nous consacrons les quatrième et cinquième sections à la description de la méthode d'analyse de contenu et à l'explication de la codification de notre cursus.

3.1 Approche de recherche

À notre connaissance, aucune recherche n'a encore dressé le portrait des pratiques de communication de la RSE de l'ensemble des entreprises cotées en contexte canadien. En conséquence, nous avons utilisé une méthode qualitative inductive par théorisation enracinée, précédée d'un examen exploratoire.

3.1.1 Examen exploratoire

Nous avons d'abord réalisé un croquis des pratiques de communication sur la RSE par les entreprises comprises dans la population étudiée au 31 décembre 2015 et ayant une capitalisation boursière de plus de 1 milliard de dollars à cette date dans une première

phase exploratoire comme l'avaient fait Nikitin et Ragaigne (2012). Bien que notre étude porte également sur l'ensemble de la communication volontaire sur la RSE communiquée au-delà des rapports autonomes, le but de cette étape consistait à départager les entreprises présentant un rapport autonome sur la RSE de celles qui n'en présentaient pas, d'en dégager les caractéristiques afin d'orienter la sélection de notre échantillon. Nous avons ainsi examiné de façon superficielle les pratiques de communication sur la RSE de 193 des sociétés canadiennes faisant partie de la population étudiée⁷. Pour ce faire, nous avons d'abord classé ces entreprises selon l'ordre décroissant de leur capitalisation boursière. Nous avons consulté le site Internet de chacune des entreprises afin de déterminer si elle présentait un rapport autonome volontaire contenant de l'information sur la RSE. Cette étape nous a permis de distinguer les différentes industries composant chacun des secteurs d'activités, favorisant ainsi une sélection éclairée de notre échantillon.

3.1.2 Méthodologie de la théorisation enracinée

Les entreprises inscrites à la cote de la TSX, notre population initiale, œuvrent dans une grande variété d'industries. La TSX répartit les entreprises inscrites à sa cote selon onze secteurs d'activité distincts. Nous retrouvons ainsi dans un même secteur d'activité une population hétérogène en ce qui a trait aux industries d'appartenance. Compte tenu de cette hétérogénéité, les caractéristiques étudiées se différencient au niveau de la population (intersectorielles, soit entre les différents secteurs d'activité dans lesquels la population est répartie), ainsi qu'au niveau du secteur d'activité (à l'intérieur d'un secteur, soit entre les différentes industries représentées dans un secteur). Un portrait sectoriel monochrome ignorant l'industrie d'appartenance des entreprises n'aurait pas tenu compte d'importantes différences inhérentes à la

⁷ Nous n'avons pas considéré Canadian Oil Sands Limited dans notre examen exploratoire puisqu'elle a été acquise par Suncor Energy Inc. en 2016.

population étudiée, c'est pourquoi nous avons choisi la MTE pour réaliser notre recherche. En effet, cette méthodologie privilégie la sélection d'éléments présentant des caractéristiques différentes pour former l'échantillon, plutôt que des éléments représentatifs de la population (Fortin, 2010). Dans la MTE, l'échantillon est ainsi désigné échantillon de convenance.

Guillemette (2006, pp. 32-33) définit ainsi la MTE⁸ :

la GT [MTE] est définie en opposition contre les approches hypothético-déductives dans lesquelles les chercheurs partent de postulats *a priori* pour déduire des explications des phénomènes, les données empiriques ne servant que d'« exemples » dans un processus d'application des théories existantes. À l'inverse, la GT [MTE] est présentée essentiellement comme une approche inductive par laquelle l'immersion dans les données empiriques sert de point de départ au développement d'une théorie sur un phénomène et par laquelle le chercheur conserve toujours le lien d'évidence avec les données de terrain.

L'analyse par théorisation enracinée constituant une démarche itérative, nous avons sélectionné chaque élément de notre échantillon et analysé sa divulgation en alternance, l'analyse orientant le choix de l'élément d'échantillon suivant. Les différents attributs déterminés comme pertinents pour notre étude ont également été considérés pour orienter le choix du prochain élément à intégrer dans notre échantillon. Nous discutons davantage de ce processus de sélection/analyse et de ces attributs dans la section 3.3. La MTE peut aboutir à l'élaboration d'une théorie intermédiaire⁹, enracinée dans les données empiriques (Fortin, 2010).

⁸ Guillemette (2006) utilise plutôt l'appellation originale *grounded theory*, ou GT dans une forme abrégée.

⁹ Il s'agit d'une « [t]héorie se situant à mi-chemin entre les théories abstraites et concrètes ; elle est plus limitée en étendue et traite de phénomènes particuliers. » (Fortin, 2010, p. 166)

3.2 Population étudiée

Plusieurs études ont démontré que la taille de l'entreprise influence l'importance de la divulgation volontaire, dont celle sur la RSE (Bewley et Li, 2000 ; Patten, 1991, 1992). Considérant la valeur à la cote comme indicateur de la taille d'une entreprise, nous avons écarté les sociétés inscrites à la TSXV, de très petite capitalisation. Ces entreprises, désignées comme des émetteurs émergents dans la réglementation canadienne en valeurs mobilières, bénéficient d'un régime d'information continue moins contraignant, notamment pour la quantité de renseignements à fournir. Les sociétés cotées sur la TSX constituent donc notre population initiale. Au 31 décembre 2015, un total de 1 487 entreprises étaient inscrites sur la TSX, qui affichait alors une valeur à la cote totale de 2 300 milliards de dollars¹⁰. Nous avons retiré quelques groupes d'entités par rapport à la population initiale pour établir la population étudiée, comme illustré au tableau 3.1.

Tableau 3.1 Rapprochement de la population étudiée à la population initiale

	N	Valeur à la cote (G\$)
Population initiale des entreprises cotées sur la TSX	1 487	2 299,8
Entreprises retirées de la population aux fins de l'étude		
– Entreprises étrangères	(114)	(129,3)
– Fonds d'investissement	(582)	(111,9)
– Sociétés d'acquisition à vocation spécifique	(5)	(1,1)
– Fiducies de revenu	(50)	(60,2)
Population étudiée	736	1 997,3

Source : données de valeur à la cote et de nombre d'entreprises obtenues de TSX Group inc. (2016)

D'abord, nous avons retranché de la population initiale les 114 entreprises étrangères cotées sur la TSX. Celles-ci représentaient une valeur à la cote de 129,3 milliards de

¹⁰ Sauf indication contraire, la valeur à la cote et le nombre d'entreprises sont établis en date du 31 décembre 2015.

dollars. Cette fonction nous a permis d'obtenir une population constituée uniquement de sociétés ayant leur siège social au Canada, le sujet même de notre étude. Ensuite, nous avons retiré les fonds d'investissement, qui comprennent les organismes de placement collectif ainsi que les fonds d'investissement à capital fixe. Bien que certains de ces fonds investissent dans des sociétés socialement responsables, ils ne constituent pas des sociétés en exploitation ni ne les contrôlent. De plus, ils ne sont pas assujettis aux mêmes exigences d'information que les autres entreprises. Les fonds d'investissement dont le siège social est situé au Canada étaient au nombre de 582 et représentaient une valeur à la cote de 111,9 milliards de dollars. Également, nous avons soustrait les cinq sociétés d'acquisition à vocation spécifique, qui sont des coquilles vides¹¹. Elles affichaient une valeur à la cote de 1,1 milliard de dollars.

Finalement, nous avons soustrait de la population initiale les cinquante fiducies de revenu inscrites à la cote de la TSX. Elles sont assujetties aux mêmes exigences d'information continue que les entreprises constituées en personnes morales. Toutefois, elles s'y conforment plus difficilement, peut-être en raison de leur statut juridique qui laisse place à interprétation¹². De plus, les fiducies de revenu ayant atteint l'étape de maturité de leur cycle de vie, leur but consiste à distribuer une valeur financière stable à leurs actionnaires. Nous ne sommes guère surpris de constater que peu d'entre elles présentent un rapport autonome. En raison de ces particularités, nous avons décidé de les exclure de la population étudiée. Compte tenu des différentes exclusions, la population étudiée se composait de 736 firmes représentant une valeur à la cote totale de 1 997,3 milliards de dollars.

¹¹ Celles-ci n'ont pas réalisé leur opération d'acquisition de société en exploitation ou d'actifs productifs.

¹² D'ailleurs, les ACVM ont adopté l'*Instruction générale 41-201 relative aux fiducies de revenu et autres placements indirects* le 1er décembre 2004. Celle-ci donne des directives ainsi que des éclaircissements sur l'application des règlements liés au placement de valeurs et aux obligations d'information continue par les fiducies de revenu et autres structures de placement indirect.

3.3 Échantillon de convenance

D'entrée de jeu, nous précisons que notre échantillon n'est pas représentatif de la population soumise à notre étude. Nous expliquons dans cette section la procédure de sélection de notre échantillon de convenance spécifique à la MTE.

3.3.1 Sélection de l'échantillon et des données

Nous poursuivons l'objectif de comprendre les pratiques actuelles des entreprises, c'est pourquoi nous avons étudié l'information sur la RSE disponible relativement à leur dernière année financière au moment où nous avons sélectionné l'entreprise, que l'année soit terminée en 2015 ou en 2014. Nous avons vu dans le cadre conceptuel que les sociétés communiquent de l'information sur la RSE à l'aide de plusieurs outils de communication. Selon Paillé (1994, p. 151), «l'analyse par théorisation ancrée [MTE¹³] peut porter directement sur les éléments du monde empirique au même titre que sur leur inscription matérielle.» Nous avons donc choisi d'étudier l'information volontaire sur la RSE diffusée par les entreprises dans des outils de communication volontaire annuels, en l'occurrence le rapport autonome sur la RSE, le rapport annuel ou le rapport d'activité. Nous avons recueilli ces rapports soit du SEDAR, soit des sites Internet des entreprises sélectionnées. L'information sur la RSE présentée dans d'autres outils de communication est exclue du périmètre de notre étude.

Les étapes de sélection de l'échantillon et d'analyse des données ont été réalisées en alternance. En effet, en vertu de la MTE, les données doivent être analysées au fur et à mesure de leur collecte, car «[d]ans la théorisation ancrée [MTE], la collecte et l'analyse des données se produisent simultanément» (Fortin, 2010, p. 279). En utilisant la connaissance générée par la première analyse, nous avons sélectionné une autre

¹³ Nous ne faisons pas de distinction entre la méthode de théorisation ancrée et la MTE.

entreprise présentant des caractéristiques différentes pour augmenter notre *corpus*. Au fur et à mesure de l'avancement de notre recherche, nous avons atteint le degré de saturation recherché ce qui a déterminé l'étendue de notre échantillon. Selon Fortin (2010), « [l]a saturation théorique est atteinte quand le chercheur n'obtient plus d'information nouvelle et qu'il y a redondance avec les données déjà recueillies ».

3.3.2 Critères de sélection

Nous avons utilisé comme principaux critères de sélection de notre échantillon le secteur d'activité, la taille de l'entreprise (valeur à la cote, chiffre d'affaires et nombre d'employés), ainsi que la qualité de la communication financière et organisationnelle. Nous avons également considéré d'autres attributs de sélection qui ont émergé au cours de la conduite de notre étude. Ces attributs sont les suivants : actionnariat ; caractéristiques du conseil d'administration ; gouvernance environnementale et sa responsabilité ; marché pour la négociation des titres ; zone d'activités commerciales. Nous présentons dans les paragraphes suivants quelques précisions sur les secteurs d'activité et la qualité de la communication financière et organisationnelle.

3.3.2.1 Secteurs d'activité

Les entreprises sont exposées à des exigences et des risques environnementaux et sociaux différents selon le secteur d'activité auquel elles appartiennent (Carroll, 1979 ; Chelli *et al.*, 2016). Le secteur d'activité représente donc notre premier critère de sélection. Sous réserve de la saturation des données, nous avons sélectionné notre échantillon de façon à couvrir la plupart des secteurs d'activité représentés sur la TSX. Pour déterminer si l'entreprise choisie fait partie d'une industrie écologiquement vulnérable, nous avons utilisé une liste préparée par l'U.S. Small Business Administration (2015, 1^{er} mai) à partir des codes du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord Canada 2012 (SCIAN), comme Chelli *et al.* (2016).

Le secteur de technologie propre et énergie renouvelable regroupe 34 entreprises ayant une valeur à la cote totale de 25,6 milliards de dollars. Le survol effectué sur les sociétés de ce secteur affichant une valeur à la cote de plus d'un milliard de dollars n'a pas été très révélateur, nous informant seulement que quatre sociétés sur huit présentaient un rapport autonome sur la RSE. Ainsi, considérant la grande hétérogénéité industrielle de ce secteur, nous avons reclassé les entreprises en faisant partie dans le secteur regroupant leur industrie primaire. À la suite de ce reclassement, nous avons préparé le tableau 3.2 qui présente des statistiques descriptives sur la population étudiée en fonction de sa répartition sectorielle.

Tableau 3.2 Répartition sectorielle de la population étudiée

Secteur	N	QMV totale	QMV totale (M\$)	QMV moyenne (M\$)	QMV médiane (M\$)
Produits et services destinés à l'industrie	121	9,3 %	185 456,7	1 532,7	264,7
Produits et services destinés aux consommateurs	75	11,4 %	227 750,1	3 036,7	620,1
Mines	187	8,0 %	159 206,5	851,4	49,9
Services financiers	76	34,2 %	684 703,7	9 009,3	578,9
Pétrole et gaz	85	11,3 %	224 986,3	2 646,9	314,8
Services publics et pipelines	31	8,8 %	176 081,4	5 680,0	2 021,5
Produits forestiers et papier	20	1,3 %	25 679,3	1 284,0	916,8
Communications et médias	27	8,1 %	161 526,4	5 982,5	428,4
Immobilier	21	0,9 %	17 769,3	846,2	447,0
Sciences de la vie	38	2,9 %	58 556,1	1 540,9	124,4
Technologie	55	3,8 %	75 490,9	1 372,6	247,0
Total	736	100,0 %	1 997 206,7	2 713,6	111,9

Source : données de valeur à la cote et de nombre d'entreprises obtenues de TSX Group inc. (2016)

Les secteurs d'activité et leurs composants industriels sont examinés plus en détail dans la section du quatrième chapitre, consacrée aux résultats de l'examen exploratoire.

3.3.2.2 Qualité de la communication financière et organisationnelle

La qualité de la communication financière et organisationnelle a également été

considérée pour réaliser notre étude. L'expérience professionnelle que nous avons acquise sur le terrain a démontré que les sociétés présentant une information financière de grande qualité dépassent généralement les exigences règlementaires. C'est pourquoi nous estimons que la disposition des sociétés à communiquer une information financière de grande qualité se reflète sur la quantité et la qualité de l'information sur la RSE qu'elles publient. CPA Canada constitue notre indicateur de la qualité de la communication financière et organisationnelle. En effet, CPA Canada attribue annuellement des prix d'excellence en information d'entreprise, notamment des prix sectoriels. Nous avons donc sélectionné deux entreprises ayant obtenu un de ces prix, à savoir Bombardier et Goldcorp. Nous devons toutefois préciser que les entreprises soumettent leur candidature au concours, ce qui fait que ce critère de sélection s'avère biaisé en ce sens qu'il ne catégorise pas l'ensemble de la population à l'étude.

3.3.3 Conclusion sur l'échantillon de convenance

Nous avons examiné le rapport autonome sur la RSE, le rapport annuel ou le rapport d'activité, selon le cas applicable, pour un total de huit entreprises, afin d'étudier leur communication d'information sur la RSE. Nous avons examiné l'information pour chacune d'elle. Nous avons aussi fait des comparaisons entre elles pour tenter de comprendre les différences, mais également valider notre codification. Après avoir étudié huit sociétés, nous avions atteint le seuil de saturation des données fixé. En effet, l'ajout d'une entreprise à notre échantillon n'aurait pas contribué de façon importante à notre portrait des pratiques de communication de l'information sur la responsabilité sociale des entreprises cotées canadiennes. Nous présentons notre échantillon de convenance, non représentatif de la population étudiée, au tableau 3.3. En plus de préciser le nom du rapport qui a été soumis à notre étude, ce tableau spécifie les valeurs des attributs de sélection pour chacune des entreprises de notre échantillon.

Tableau 3.3 Échantillon de convenance

	Bombardier	Quebecor	Goldcorp	Groupe TMX	CI Financial	Crescent	Pembina	Catalyst
Symbole boursier	BBD	QBR	G	X	CLX	CPG	PPL	CYT
Siège social	Qc	Qc	C.-B.	Ont.		Alb.		C.-B.
Nom du rapport	Rapport d'activité	Rapport d'activité	Sustainability report	Annual report	Annual report	Annual report	Annual report	Sustainability report
1 ^{er} rapport RSE	2008	s. o.	2005	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	2003
Période étudiée	31-12-2014	31-12-2014	31-12-2014	31-12-2015	31-12-2015	31-12-2015	31-12-2015	31-12-2015
Secteur d'activité	P&S pour l'industrie	P&S pour consommateurs	Mines	Services financiers	Services financiers	Pétrole et gaz	Services publics et pipelines	Produits forestiers et papier
Écolo. vulnérable	Oui	Non	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Nombre d'employés	73 950	13 835	18 000	1 187	1 546	1 391	1 274	2 625
Chiffre d'affaires M\$	20 111 US	3 608	3 992 US	717	1 997	3 243	4 635	1 991
Valeur à la cote M\$	32 566	4 146	132 752	1 947	8 501	8 140	12 216	348
Prix CPA Canada	Oui	s. o.	Oui	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Actionnariat	Concentré familial	Concentré familial	Dispersé	Dispersé	Dispersé	Dispersé	Dispersé	Concentré institutionnel
Administrateurs	15	8	10	18	11	9	10	7
- Nbre total								
- Nbre indépendants	9	6	8	13	9	8	8	6
- Prés. indépendant	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Comité RSE	Oui	Non	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Best 50 de Corporate Knights	8 ^e	s. o.	s. o.	17 ^e	s. o.	s. o.	s. o.	31 ^e
Marché	TSX	TSX	TSX, NYSE	TSX	TSX	TSX, NYSE	TSX, NYSE	TSX
Zones d'activité	Internat.	Can.	Internat.	Can. É.-U.	Can.	Can. É.-U.	Can. É.-U.	Can. É.-U.

3.4 Codification par analyse de contenu

Nous avons utilisé la méthode d'analyse de contenu pour traiter notre *corpus* de données et découvrir et codifier les différents thèmes abordés. Il s'agit de la méthode d'analyse qualitative la plus fréquemment utilisée (Fortin, 2010). Sabourin (2000) expose trois perspectives méthodologiques du développement de l'analyse de contenu. L'une d'entre elles, qu'il qualifie de pragmatique, est reliée à la MTE :

Une deuxième perspective [...] vise à saisir les régularités sociales dans les contenus textuels. [...] Dans cette perspective, les discours sociaux sont généralement analysés pour leur contenu informatif plutôt qu'étudiés en tant que lieu d'élaboration sociale du sens. (Sabourin, 2000, pp. 425-426)

C'est dans cette perspective que nous avons codifié notre *corpus* de données. Nous avons réalisé notre travail de codification à l'aide d'une grille d'analyse calquée sur les lignes directrices de la GRI puisque, en plus d'être exhaustives, elles représentent le cadre de référence le plus utilisé (KPMG International, 2015). Nous avons construit notre grille thématique en reprenant chacun des aspects dans les lignes directrices G4 de la GRI énumérés au tableau 1.4. À l'aide du logiciel NVivo, (QSR International PTY Ltd., 1999-) nous avons attaché une étiquette thématique à chacun des extraits des rapports soumis à notre étude divulguant de l'information sur la RSE, et ce pour chacune des entreprises sélectionnées pour notre échantillon de convenance.

3.5 Conclusion sur la méthodologie

Dans ce chapitre, nous avons présenté notre approche de recherche, la population étudiée ainsi que notre échantillon de convenance. Nous avons également expliqué la façon dont nous avons procédé pour codifier les différents rapports soumis à notre étude. Nous présentons nos résultats dans le chapitre suivant.

CHAPITRE IV

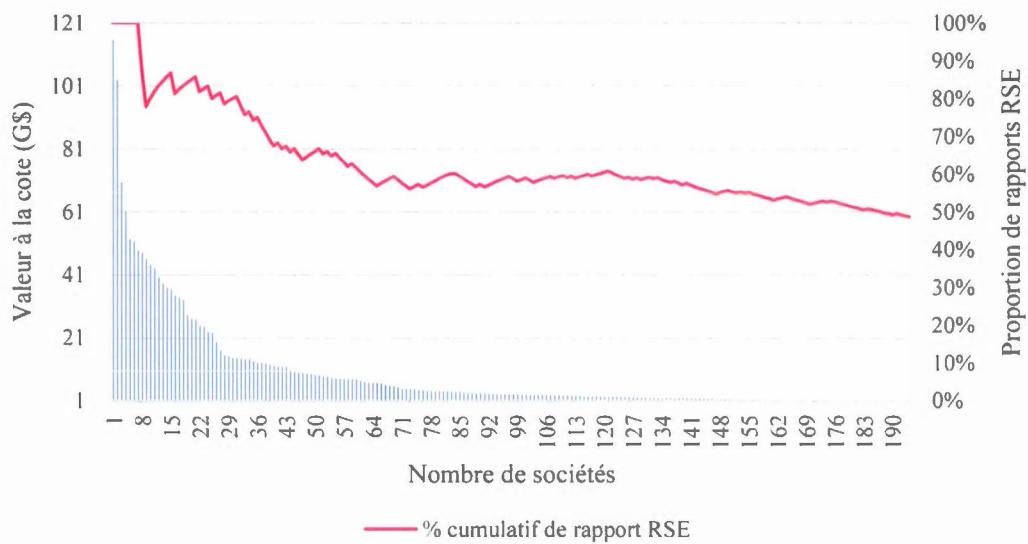
RÉSULTATS

Nous consacrons ce chapitre aux résultats de notre étude. D'abord, nous exposons les résultats de notre examen exploratoire pour chacun des secteurs d'activité soumis à notre étude. Ensuite, nous présentons les attributs de chacune des entreprises faisant partie de notre échantillon de convenance ainsi que les résultats de l'examen de l'information volontaire sur la RSE qu'elles divulguent dans un rapport autonome ou un rapport contenant de l'information statutaire. Finalement, nous regroupons les résultats en fonction des différents attributs observés.

4.1 Résultats de l'examen exploratoire

La première étape de notre étude consistait à explorer les pratiques de communication sur la RSE des entreprises ayant une valeur à la cote de 1 milliard de dollars et plus faisant partie de la population analysée. Nous poursuivions l'objectif d'apprécier l'effet de la taille de l'entreprise sur la communication d'information sur la RSE. Le tableau de l'appendice B liste les entreprises soumises à notre examen exploratoire et, pour chacune d'elles, indique leur secteur d'activité, leur valeur à la cote, précise si elles présentent un rapport autonome sur la RSE et spécifie la proportion cumulative de celles présentant un tel rapport. Nous avons ordonné ces entreprises en fonction de la valeur à la cote décroissante.

La figure 4.1 a été dressée à partir des données du tableau de l'appendice B. Celle-ci illustre une relation négative entre la diminution de la capitalisation boursière individuelle d'une part, et, d'autre part, le pourcentage cumulatif de rapports RSE recensés, ce qui est cohérent avec les études antérieures. Les premières sociétés sondées, essentiellement des banques, présentaient toutes un rapport autonome ce qui explique une diminution brusque du taux de rapports RSE à leur suite. Le pourcentage cumulatif de rapports autonomes sur la RSE a ensuite graduellement baissé, avec la diminution de la valeur à la cote (histogramme bleu), pour finalement s'établir à 48,7 %. Tenant compte de cette observation, nous avons orienté la sélection de notre échantillon de convenance principalement vers les entreprises de moyenne et grande capitalisation boursière.



Source : préparée à partir des données de valeur à la cote obtenues de TSX Group inc. (2016)

Figure 4.1 Proportion de sociétés produisant un rapport sur la RSE

La figure ci-dessus ne distingue pas les secteurs d'activités. En complément, nous avons préparé le tableau 4.1, à partir des observations recueillies dans l'examen exploratoire. Il présente le nombre d'entreprises produisant un rapport autonome,

regroupées par secteur d'activité et par catégorie de capitalisation boursière, à savoir grande, moyenne et petite.

Tableau 4.1 Nombre et proportion de rapports RSE parcatégorie de capitalisation boursière

Secteur	Grande^a		Moyenne^b		Petite^c		Total		
	N	NR^d	N	NR	N	NR	N	NR	NR^e
Communications et médias	5	4	3	2	2	1	10	7	70 %
Immobilier	0	0	3	2	2	1	5	3	60 %
Mines	4	4	13	10	11	6	28	20	71 %
Pétrole et gaz	5	5	9	4	5	1	19	10	53 %
Produits et services destinés à l'industrie	2	2	15	7	13	0	30	9	30 %
Produits et services destinés aux consommateurs	7	2	10	7	11	1	28	10	36 %
Produits forestiers et papier	0	0	6	4	1	1	7	5	71 %
Sciences de la vie	1	0	1	0	1	0	3	0	0 %
Services financiers	14	10	7	4	8	2	29	16	55 %
Services publics et pipelines	5	2	11	5	4	3	20	10	50 %
Technologie	2	1	7	2	5	1	14	4	29 %
Total	45	30	85	47	63	17	193	94	49 %
% NR		67 %		55 %		27 %		49 %	

a Valeur à la cote ≥ 10 G\$

d Nombre de rapports autonomes

b Valeur à la cote < 10 G\$ et ≥ 2 G\$

e Proportion de rapports autonomes

c Valeur à la cote < 2 G\$

Source : préparé à partir de l'information obtenue de TSX Group inc. (2016)

Nous avons observé une différence importante dans la proportion de rapports RSE, tant entre les différents secteurs d'activité qu'entre les trois catégories de capitalisation boursière, 67 % des grandes produisant un rapport autonome sur la RSE comparativement à 27 % pour les petites. Également, nous avons clairement distingué des différences « intrasectorielles » dans deux secteurs d'activité, à savoir les mines et les services financiers. D'abord, en ce qui concerne le secteur des mines, notre examen préliminaire a démontré que 71 % de l'ensemble des sociétés minières présentait un

rapport autonome sur la RSE. Toutefois, tenant compte de l'industrie d'appartenance, nous avons observé que la presque totalité des sociétés minières productrices, ayant une valeur à la cote moyenne ou grande, en présentait un.

En ce qui a trait au secteur des services financiers, il affiche à première vue un haut pourcentage de sociétés préparant un rapport autonome. Toutefois, en y regardant de plus près, nous avons remarqué à une exception près que seules les sociétés assujetties à la *Loi sur les banques* ou à la *Loi sur les sociétés d'assurances* présentaient un rapport autonome sur la RSE. Comme discuté au chapitre I portant sur le cadre conceptuel, les sociétés assujetties à l'une de ces lois doivent publier certaines informations sur la RSE dans un rapport autonome. Aucune autre entreprise ayant une capitalisation boursière supérieure à un milliard de dollars faisant partie du secteur financier ne présente un rapport autonome sur la RSE.

4.1.1 Produits et services destinés à l'industrie

Ce secteur regroupe 121 entreprises présentant une valeur à la cote de 185,5 milliards de dollars comme indiqué au tableau 3.2. Notre examen exploratoire a révélé que seulement 9 des 30 entreprises de ce secteur présentaient un rapport autonome sur la RSE. De plus, sur l'ensemble du secteur, 26 entreprises provenaient d'une industrie écologiquement vulnérable selon l'U.S. Small Business Administration (2015, 1^{er} mai) et 7 d'entre elles présentaient un rapport autonome sur la RSE. La figure 4.2 illustre la répartition des entreprises soumises à notre examen préliminaire entre les différentes industries du SCIAN.

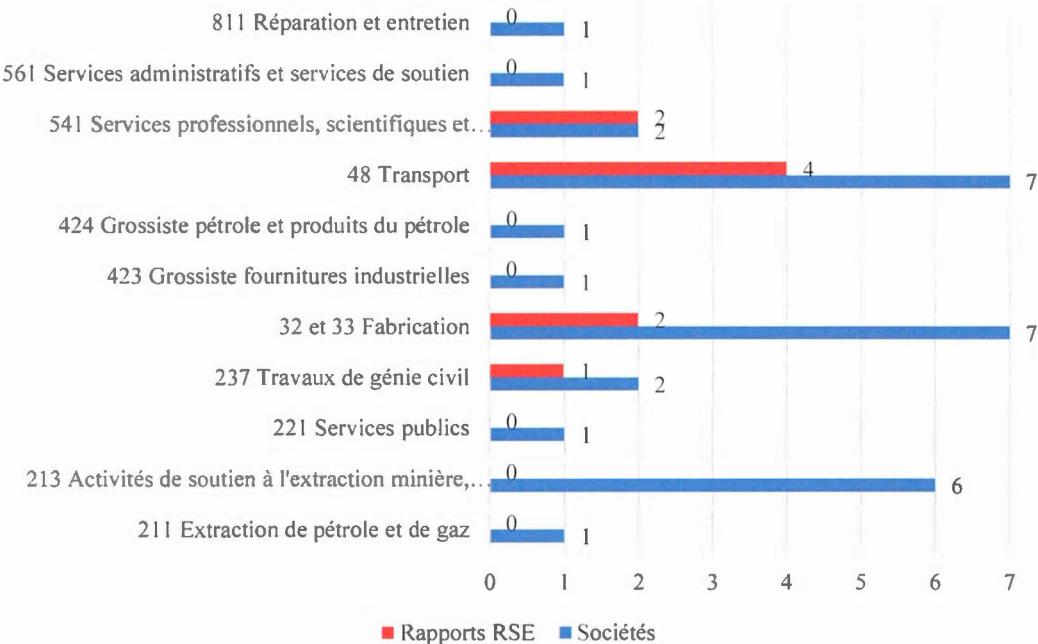


Figure 4.2 Secteur des produits et services destinés à l'industrie

Les deux sociétés de génie civil regroupées sous l'industrie des services professionnels présentent un rapport sur la RSE¹⁴. L'industrie du transport, identifiée comme écologiquement sensible, constitue celle présentant davantage de rapports sur la RSE dans le secteur des produits et services destinés à l'industrie. Elle comprend deux sociétés ferroviaires ainsi que deux sociétés d'aviation, chacune d'elles publiant un rapport autonome sur la RSE. Parmi les sociétés de fabrication produisant un rapport autonome sur la RSE figure un fabricant de produits chimiques ainsi qu'un fabricant de matériel de transport, Bombardier. Nous avons choisi cette dernière comme représentante du secteur des produits et services destinés à l'industrie pour notre

¹⁴ L'une d'entre elles, Groupe SNC-Lavalin inc., a publié son premier rapport en 2011 relativement à l'année 2010. Elle y indique « [à] l'occasion des festivités de son centenaire en 2011, SNC-Lavalin publie ici son premier rapport sur le développement durable » (Groupe SNC-Lavalin inc., 2011, p. 1). L'année de publication de son premier rapport sur la RSE correspond à celle où la Gendarmerie royale du Canada a amorcé son enquête sur la corruption d'agents publics étrangers par cette entreprise (GRC, 2015, 19 février).

échantillon de convenance, car elle a remporté un prix d'excellence pour la communication d'information financière et organisationnelle pour ce secteur d'activité ainsi qu'une mention d'honneur en information sur le développement durable (CPA Canada, 2015b).

4.1.2 Produits et services destinés aux consommateurs

Le secteur des produits et services destinés aux consommateurs regroupe 75 entreprises représentant une valeur à la cote de 227,8 milliards de dollars. Notre survol de la population, réalisé pour les 28 sociétés de ce secteur affichant une valeur à la cote de plus d'un milliard de dollars, a révélé que seulement 10 d'entre elles présentaient un rapport autonome sur la RSE. La figure 4.3 illustre la ventilation sectorielle de ces 28 sociétés, ainsi que le nombre de sociétés produisant un rapport RSE pour chacun des secteurs du SCIAN représenté.

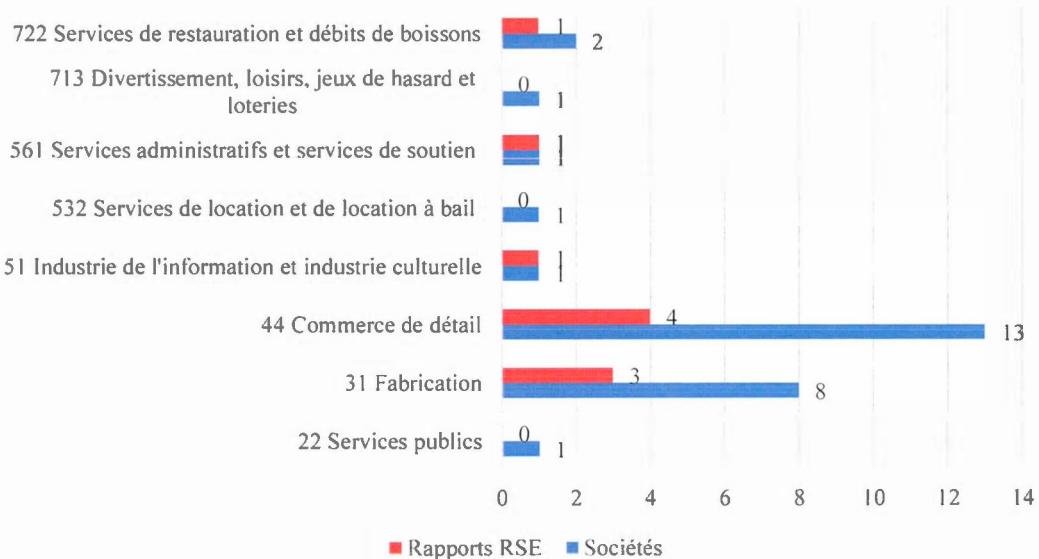


Figure 4.3 Secteur des produits et services destinés aux consommateurs

Près de la moitié de ces sociétés œuvrent dans le secteur du commerce de détail, reconnu comme étant à la traîne des autres secteurs d'activité en matière de communication sur la RSE¹⁵ (KPMG International, 2015). La fabrication constitue le deuxième secteur du SCIAN, en importance, représenté dans les produits et services destinés à la population. Sur ces huit fabricants, seulement trois présentent un rapport sur la RSE, à savoir un fabricant de produits de viande, un fabricant de boissons et un fabricant de vêtements. Les autres entreprises proviennent de secteurs variés et peu d'entre elles présentent un rapport RSE.

Afin de sélectionner la représentante du secteur pour notre échantillon de convenance, nous avons consulté le site Internet de plusieurs des sociétés du secteur d'activité. Bien que faisant partie du secteur du détail, quelques entreprises de magasins d'alimentation publient périodiquement un rapport autonome sur la RSE, ou y consacrent une bonne partie dans leur rapport annuel. Pour le reste des entreprises faisant partie du secteur, la plupart se limitent à des formules passepartouts sans donner de l'information sur la RSE qui leur est spécifique.

Ayant constaté que l'industrie alimentaire est plus encline à présenter un rapport autonome sur la RSE, nous avons sélectionné une entreprise offrant des produits autres qu'alimentaires, Québecor, comme représentante du secteur des produits et services destinés aux consommateurs, afin d'observer l'information sur la RSE publiée par les autres entreprises du secteur.

¹⁵ À titre d'exemple, selon le rapport global du CDP (2015, p. 89), le plus important détaillant coté sur la TSX en termes de valeur à la cote est la seule société canadienne faisant partie des plus grandes sociétés mondiales n'ayant pas répondu au Climate change program du CDP en 2015.

4.1.3 Mines

Le secteur des mines regroupe 187 entreprises présentant une valeur à la cote de 159,2 milliards de dollars. Notre examen préliminaire effectué sur les sociétés minières affichant une valeur à la cote de plus d'un milliard de dollars a révélé que 20 sociétés sur 28 présentaient un rapport autonome sur la RSE. La figure 4.4 illustre la ventilation de ces sociétés, ainsi que celles produisant un rapport RSE pour chacun des secteurs du SCIAN représentés.

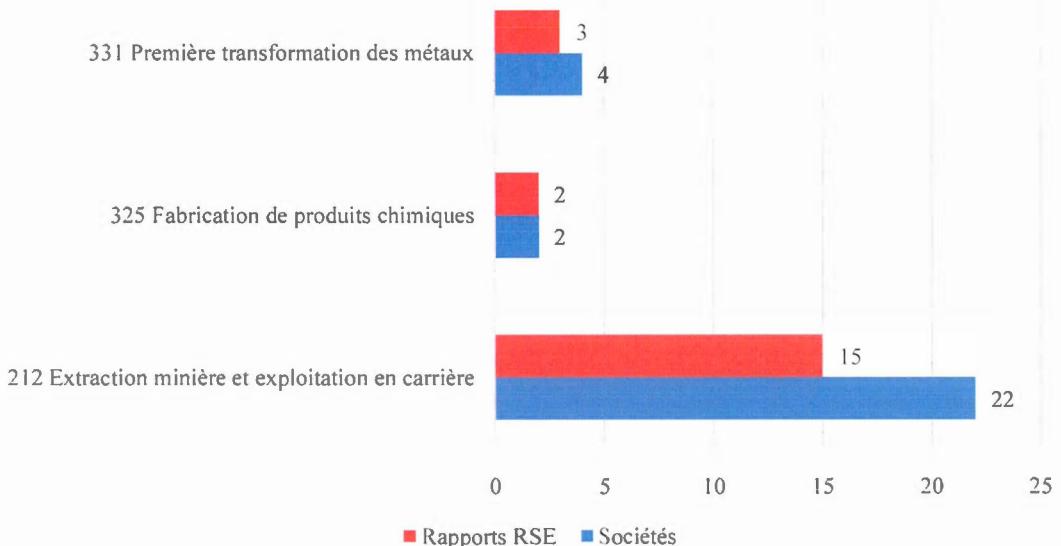


Figure 4.4 Secteur des mines

La plupart des sociétés du secteur minier sont regroupées sous le code du SCIAN correspondant au secteur de l'extraction minière et de l'exploitation en carrière. Nous avons donc examiné de plus près les activités des sociétés regroupées sous ce secteur du SCIAN afin de déceler un facteur permettant de les distinguer. Nous avons ainsi

observé que ce secteur se compose de sociétés productrices¹⁶, et de sociétés n'ayant pas encore atteint le stade de la production et de sociétés qui ont fait des placements indirects dans des sociétés minières, mais qui n'exercent pas d'opération minière comme telle. La figure 4.5 illustre la ventilation de ces 22 sociétés. Nous y observons que seules les sociétés productrices présentent un rapport sur la RSE, et que quinze des dix-sept sociétés productrices présentent un rapport sur la RSE, ce qui hisse le secteur des mines au premier rang des producteurs de rapports volontaires sur la RSE.

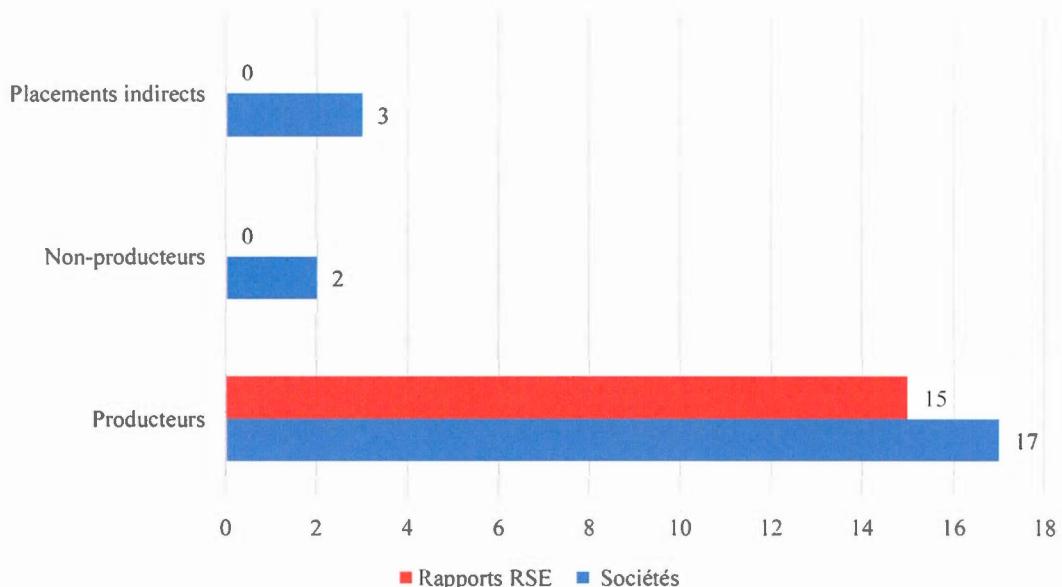


Figure 4.5 Sous-secteurs de l'extraction minière et de l'exploitation en carrière

Nous avons choisi Goldcorp, une société productrice d'or, comme représentante du secteur des mines.

¹⁶ Selon le « *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* », pour qu'une entreprise puisse être considérée comme productrice, elle doit avoir généré des produits bruts des activités provenant de l'exploitation minière d'au moins 30 millions \$ et 90 millions \$ respectivement pour son dernier et ses trois derniers exercices au total ibid.

4.1.4 Services financiers

Le secteur des services financiers comprend les banques, les sociétés d'assurances, et les autres sociétés de services financiers (banques d'affaires et d'investissement, gestionnaires d'actifs, et autres fournisseurs de services financiers). Il nous apparaît important de faire la distinction entre ces différents sous-secteurs, car leurs pratiques de communication de l'information sur la RSE semblent très différentes. Le tableau 4.2 illustre la ventilation du secteur des services financiers par sous-secteur.

Tableau 4.2 Ventilation du secteur des services financiers par sous-secteurs

Sous-secteur d'activité	QMV		
	N	(G\$)	%
Banques :			
– Canadiennes dont le capital est > 1 milliard \$	8	396,3	58 %
– Canadiennes dont le capital est < 1 milliard \$	2	1,0	0 %
– Filiale de banque étrangère dont le capital est < 1 milliard \$	1	0,4	0 %
Sociétés d'assurances			
– Canadiennes dont le capital est > 1 milliard \$	8	130,6	19 %
– Canadiennes dont le capital est < 1 milliard \$	1	0,2	0 %
Autres sociétés de services financiers	56	156,2	23 %
Total	76	684,7	100 %

Source : nombre d'entreprises et valeur à la cote calculées à partir de TSX Group inc. (2016)

D'abord, comme discuté dans le cadre conceptuel, les banques et les sociétés d'assurances dont le capital est supérieur un milliard de dollars doivent publier une déclaration annuelle sur leur responsabilité sociale. De plus, la divulgation des grandes banques excède les renseignements statutaires sur les collectivités. Fait intéressant à noter, les banques et sociétés d'assurances canadiennes ayant un capital inférieur à un milliard de dollars n'ont pas présenté de déclaration annuelle pour leur dernier

exercice financier. Toutefois, la plus grande d'entre elles a inclus dans son rapport annuel un document de deux pages intitulé *Corporate Sustainability Report*.

Parmi les autres sociétés de services financiers, peu d'entre elles présentent un rapport autonome sur la RSE. Dans notre examen exploratoire, nous avons relevé une seule société qui présentait un rapport autonome sur la RSE alors qu'elle n'est pas une banque ni une société d'assurances¹⁷. Nous n'avons pas examiné ce rapport, préparé selon les lignes directrices de la GRI, puisqu'il s'agit d'une exception dans ce secteur d'activité. Nous avons d'abord choisi le Groupe TMX comme représentant du secteur des services financiers. Ensuite, ayant constaté qu'il ne divulgue pas d'information volontaire sur la RSE, nous avons ajouté CI Financial à notre échantillon.

4.1.5 Pétrole et gaz

Le secteur du pétrole et gaz regroupe 85 sociétés représentant une valeur à la cote totalisant 225 milliards de dollars. Notre examen préliminaire des dix-neuf entreprises de ce secteur affichant une valeur à la cote de plus d'un milliard de dollars a révélé que dix d'entre elles présentaient un rapport autonome sur la RSE.

Nous avons réparti ces dix-neuf sociétés du secteur du pétrole et gaz selon le système de classification SCIAN dans le but de déterminer si les pratiques de communication différaient en fonction du sous-secteur. Nous avons d'abord tenté cette classification à partir des codes SCIAN indiqués dans l'onglet intitulé « Info. sur la société » de chacune des sociétés sur le site Internet de la TSX. Toutefois, une seule des sociétés était classée comme raffineur, alors que l'on sait que le groupe de sociétés comptait plus d'un raffineur. Les autres sociétés étaient toutes classées comme sociétés

¹⁷ Il s'agit d'IGM Financials Inc., qui fait partie du groupe de sociétés de la Corporation Financière Power

d'extraction de pétrole et de gaz, ou dans les activités de soutien à l'extraction. Cette information ne pouvait donc pas être utile pour comprendre les politiques de communication de l'information sur la RSE de ces sociétés. Ce problème peut se rencontrer pour les entreprises intégrées verticalement, comme les entreprises pétrolières et gazières qui réalisent toutes les activités de l'extraction jusqu'au raffinage par exemple. Nous avons donc consulté la base de données de Standard & Poor (1962 -) pour connaître le code du SCIAN qui leur avait été attribué. Dans cette base de données, nous distinguons principalement de cette ségrégation deux types de sociétés pétrolières : les raffineries et les sociétés d'extraction de pétrole et gaz. Comme illustré à la figure 4.6, toutes les raffineries ayant une valeur à la cote supérieure à un milliard de dollars publient un rapport autonome sur la RSE. Quant aux sociétés extractives, seulement six d'entre elles, sur treize, publient un rapport autonome. Les deux autres sociétés, qui détiennent des placements indirects dans des sociétés pétrolières et gazières, ne présentent pas de rapport autonome sur la RSE.

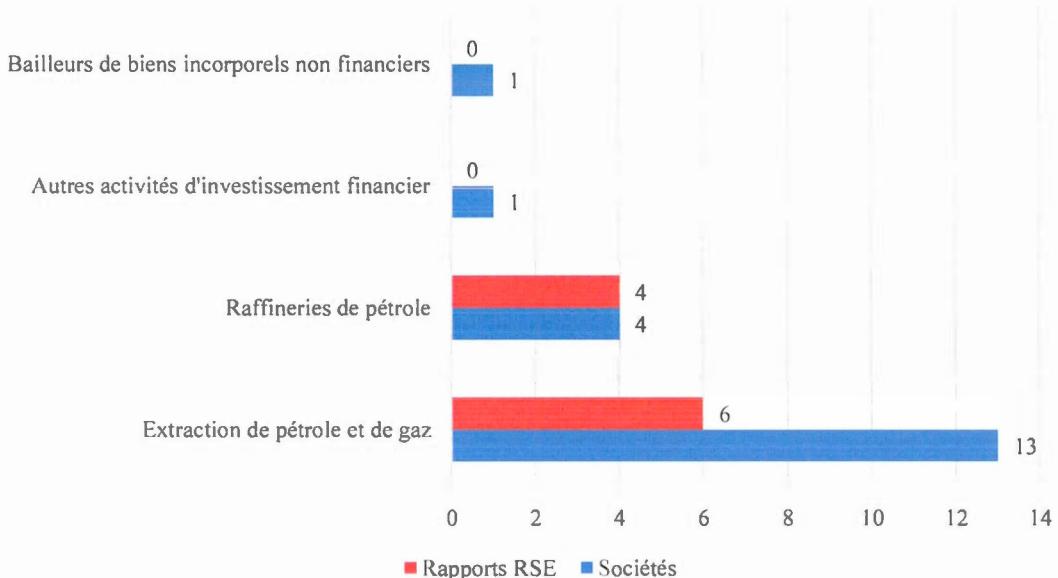


Figure 4.6 Secteur du pétrole et du gaz

Nous avons sélectionné Crescent, l'une des sociétés extractrices ne présentant pas de rapport autonome sur la RSE, comme représentante du secteur du pétrole et du gaz.

4.1.6 Services publics et pipelines

Le secteur des services publics et pipelines regroupe 31 sociétés présentant une valeur à la cote de 176,1 milliards de dollars. Notre survol de la population effectué au début sur les sociétés de ce secteur affichant une valeur à la cote de plus d'un milliard de dollars a révélé que dix sociétés sur vingt présentent un rapport autonome sur la RSE.

La figure 4.7 démontre que plus de la moitié des sociétés de production, transport et distribution d'électricité ayant une capitalisation boursière de plus d'un milliard de dollars présentent un rapport autonome sur la RSE. Parmi les sociétés ne présentant pas de rapport sur la RSE figurent les deux sociétés de transport du pétrole brut par oléoduc.

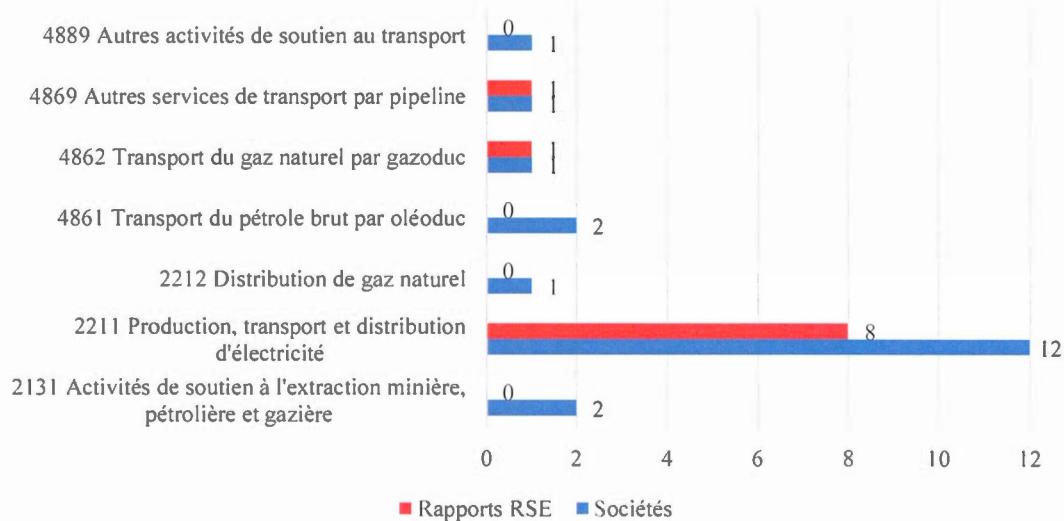


Figure 4.7 Secteur des services publics et pipelines

Nous avons sélectionné une de ces entreprises aux fins de notre étude, soit Pembina comme représentante du secteur des produits et services destinés à l'industrie.

4.1.7 Produits forestiers et papier

Le secteur des services forestiers et papier regroupe vingt entreprises et présente une valeur à la cote totalisant 25,7 milliards de dollars. Notre examen préliminaire des sept entreprises de ce secteur affichant une valeur à la cote de plus d'un milliard de dollars a révélé que cinq d'entre elles présentaient un rapport autonome sur la RSE. Toutefois, la ségrégation de ce secteur entre ses différentes constituantes du SCIAN nous a fourni peu d'indications sur les pratiques de communication sur la RSE.

Nous avons choisi d'analyser l'information volontaire sur la RSE de Catalyst. Bien que sa valeur à la cote soit petite, elle présente dans un rapport autonome comme la plupart des entreprises de son secteur.

4.1.8 Autres secteurs d'activité

Nous présentons ci-après les résultats de l'examen exploratoire de quatre secteurs d'activité pour lesquels nous avons décidé de ne pas choisir de représentant pour notre échantillon de convenance. De façon générale, nous n'avons pas augmenté notre échantillon, car nous avions observé auprès des représentants des autres secteurs tous les types d'outils de communication non obligatoires utilisés par les entreprises pour divulguer de l'information volontaire sur la RSE.

4.1.8.1 Communications et médias

Le secteur des communications et médias regroupe 27 sociétés présentant une valeur à la cote de 161,5 milliards de dollars, soit 8,1 % de celle de la population étudiée.

Comme illustré à la figure 4.8, notre examen préliminaire portant sur dix sociétés de ce secteur a révélé que sept d'entre elles présentent un rapport autonome sur la RSE. De plus, ces dix sociétés cumulent une valeur à la cote de 157,5 milliards de dollars, ce qui représente près de 98 % de la capitalisation boursière de l'ensemble du secteur.

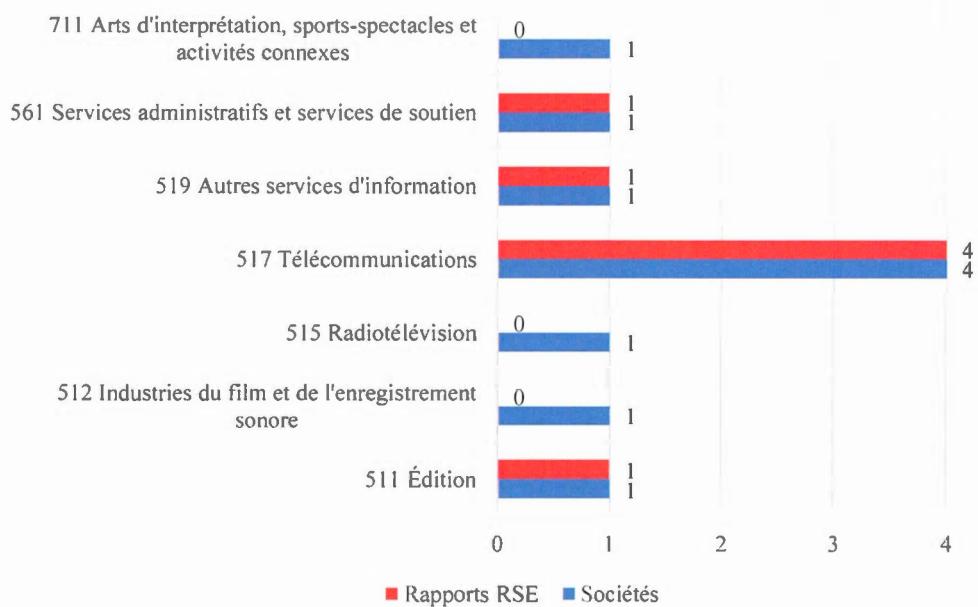


Figure 4.8 Secteur des communications et médias

Parmi les sociétés regroupées dans ce secteur soumises à notre examen préliminaire, quatre d'entre elles œuvrent dans le domaine des télécommunications ; chacune d'elles prépare un rapport autonome sur la RSE. Les autres sociétés du secteur font partie de différents sous-secteurs.

4.1.8.2 Immobilier

Le secteur de l'immobilier regroupe 21 sociétés. Elles cumulent une valeur à la cote de 17,8 milliards de dollars. Notre examen préliminaire des cinq sociétés de ce secteur qui affichent une valeur à la cote de plus d'un milliard de dollars a révélé que trois d'entre elles présentent un rapport autonome sur la RSE. En plus des raisons précédemment

invoquées, nous n'avons pas sélectionné d'entreprise pour représenter ce secteur puisque, majoritairement représenté par des fiducies de revenu exclues de notre étude, il représente seulement 0,9 % de la capitalisation boursière de l'ensemble de la population étudiée.

4.1.8.3 Sciences de la vie

Le secteur sciences de la vie regroupe 38 sociétés présentant une valeur à la cote totale de 58,6 milliards de dollars. Notre survol de la population effectué au début sur les sociétés de ce secteur a révélé qu'aucune des trois sociétés affichant une valeur à la cote de plus d'un milliard de dollars ne présente un rapport autonome sur la RSE. La valeur à la cote moyenne pour ce secteur, et la valeur à la cote médiane représentent respectivement 1,5 et 0,1 milliard de dollars.

4.1.8.4 Technologie

Le secteur technologie regroupe 55 sociétés constituées en personne morale et présentant une valeur à la cote de 75,5 milliards de dollars. Notre survol de la population effectué au début sur les sociétés de ce secteur affichant une valeur à la cote de plus d'un milliard de dollars a révélé que seulement quatre sociétés sur quatorze présentent un rapport autonome sur la RSE, comme l'illustre la figure 4.9.

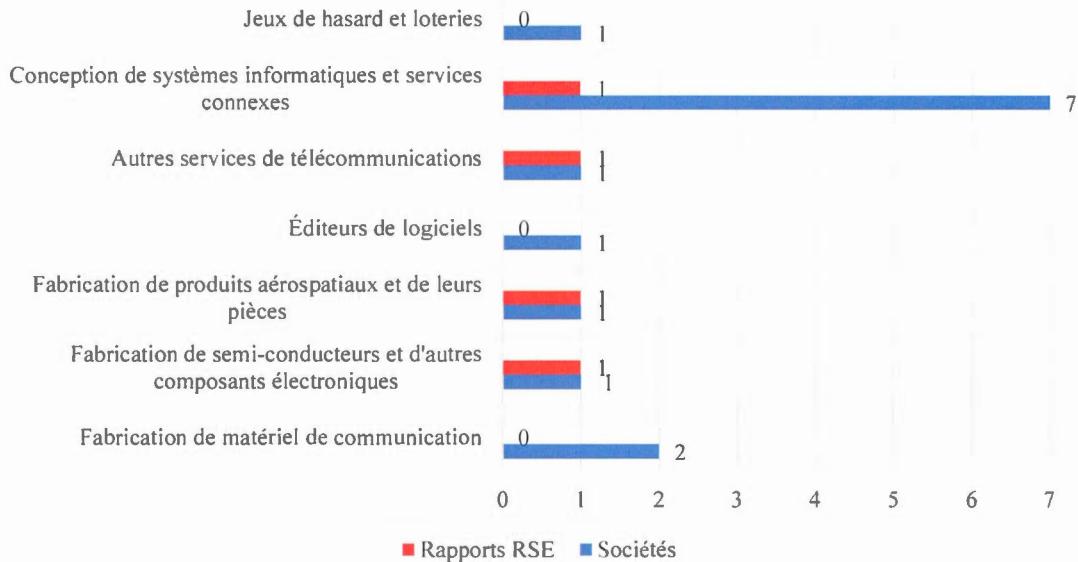


Figure 4.9 Secteur de la technologie

4.2 Résultats de l'examen de l'échantillon de convenance

Après avoir réalisé notre examen exploratoire de la population, nous avons analysé l'information volontaire sur la RSE divulguée par des entreprises sélectionnées. Pour ce faire, nous avons utilisé une grille d'analyse calquée sur la liste des aspects traités dans les lignes directrices G4 de la GRI présentés au tableau 1.3. Nous avons ainsi étudié leur rapport autonome sur la RSE ou les renseignements volontaires sur la RSE divulgués dans leur rapport annuel ou leur rapport annuel d'activité. Lorsque l'entreprise présentait des renseignements qualitatifs ou quantitatifs liés à un élément d'information particulier requis par les lignes directrices, nous avons codifié le passage pertinent au thème de notre grille d'analyse à l'aide du logiciel NVivo (QSR International PTY Ltd., 1999-). Ce faisant, nous avons également recueilli l'information liée aux attributs des entreprises sélectionnées soit à partir du rapport étudié, soit à partir de documents statutaires tels que les états financiers, la circulaire

de sollicitation de procurations de la direction ou la notice annuelle. Après avoir terminé l'analyse de l'ensemble des rapports sélectionnés, nous avons examiné les résultats détaillés pour en valider l'exactitude et la cohérence ; au besoin, nous avons repris l'analyse de certaines sections de rapports. Le tableau 4.3 expose un sommaire des thèmes abordés par chacune des entreprises de notre échantillon. Il a été créé à partir de la grille détaillée des résultats jointe à l'appendice C.

Tableau 4.3 Résultats : Grille d'analyse sommaire

ENJEUX DE RSE / ENTREPRISE	1 BBD	2 QBR	3 G	4 X	5 CIX	6 CPG	7 PPL	8 CYT
Éléments généraux d'information								
Aspects et périmètres pertinents identifiés	✓		✓					✓
Éthique et intégrité	✓	✓	✓		✓			✓
Gouvernance	✓		✓		✓			✓
Parties prenantes	✓	✓	✓		✓			✓
Profil de l'organisation	✓	✓	✓					✓
Profil du rapport	✓		✓					✓
Stratégie et analyse	✓	✓	✓					✓
Éléments spécifiques d'information								
Économie	✓	✓	✓		✓		✓	✓
Environnement	✓	✓	✓		✓			✓
Social - droits de l'homme				✓				
Social - pratiques en matière d'emploi et travail décent	✓	✓	✓		✓		✓	✓
Social - responsabilité liée aux produits	✓		✓					
Social - société	✓	✓	✓					✓

✓ Enjeu traité dans l'information volontaire sur la RSE présentée dans le rapport étudié

Source : tableau de l'appendice C

Nous nous reportons au tableau 4.3 ainsi qu'à l'appendice C dans chacune des sous-sections suivantes.

4.2.1 Bombardier

Bombardier œuvre dans une industrie écologiquement sensible, la fabrication d'avions d'affaires et commerciaux ainsi que de matériel de transport ferroviaire. Elle peut être catégorisée comme une grande entreprise, que ce soit en termes de valeur à la cote (32,6 milliards de dollars), de chiffre d'affaires (20,1 milliards de dollars US pour l'exercice 2014) ou de nombre d'employés (73 950). Exerçant ses activités au niveau international, elle compte 80 sites de production et d'ingénierie dans 28 pays.

Les titres de Bombardier sont cotés uniquement sur la TSX. La famille Bombardier contrôlait 54,35 % des droits de vote rattachés à l'ensemble des actions de l'entreprise en date du 9 mars 2015 (Bombardier, 2015, 9 mars). De plus, le conseil d'administration comptait quinze administrateurs, dont neuf indépendants. Le chef de la direction ainsi que le président du conseil représentent deux des membres non indépendants du conseil. Le conseil n'a pas formé de comité pour veiller aux enjeux sociaux et environnementaux de Bombardier. Toutefois, l'entreprise a formé le Comité de durabilité et communications intégrées qui relève du chef de la direction.

Nous avons étudié le rapport d'activité de Bombardier pour son exercice terminé le 31 décembre 2014 (Bombardier, 2015). Elle présente chaque année un rapport sur la RSE depuis l'année 2008, le rapport publié en 2015 constitue donc son septième rapport sur la RSE (GRI, 2016, 1^{er} juin). Bien que ce rapport présente plusieurs des informations recommandées dans les lignes directrices de la GRI, Bombardier précise qu'il constitue une transition vers le rapport intégré. Bombardier a utilisé le cadre de référence de l'IIRC comme principale ligne directrice, son rapport d'activité intègre

ainsi des renseignements sur la RSE à l'information financière. Elle a également suivi les lignes directrices de la GRI, qu'elle avait d'ailleurs appliquées jusqu'en 2013.

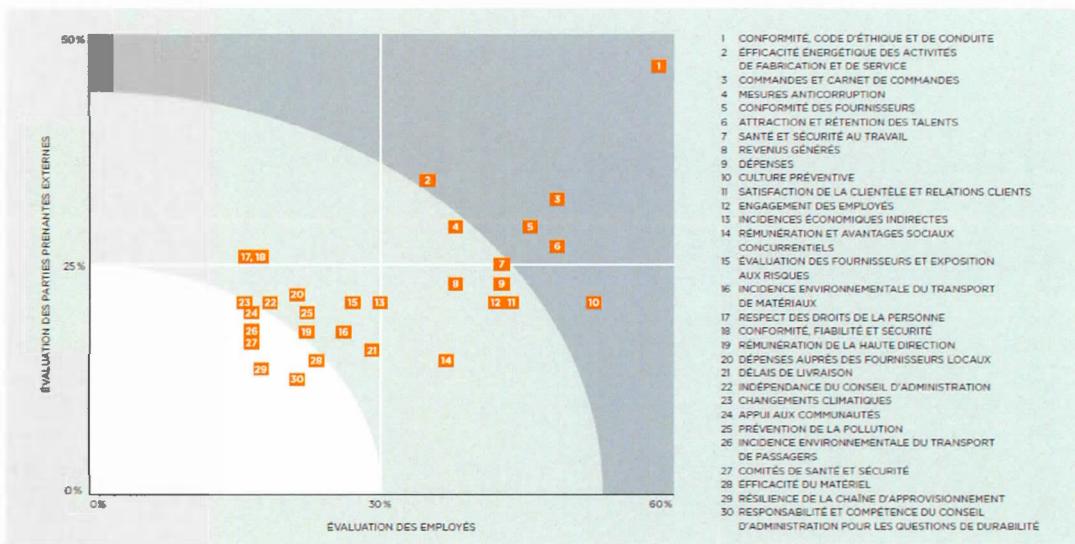
Bombardier a remporté en 2015 une mention d'honneur en information sur le développement durable de la part de CPA Canada pour son rapport d'activité soumis à notre étude. De plus, elle occupait le 8^e rang du classement Best 50 Corporate Citizens in Canada de 2015 (Corporate Knights, 2015a) et le 57^e rang du classement 2015 Corporate Knights' Top 100 Most Sustainable Corporations in the World (Corporate Knights, 2015b). Elle faisait partie des indices de durabilité Dow Jones Sustainability World et Dow Jones Sustainability North America (Bombardier, 2015, p. 4).

Le rapport d'activité de Bombardier est adressé à ses parties prenantes. Nous n'y avons pas retrouvé son énoncé de valeurs, mais avons toutefois retrouvé un paragraphe présentant l'éthique comme un enjeu très important pour l'entreprise :

L'éthique est l'une des questions les plus importantes pour notre entreprise, et maintenir le niveau le plus élevé possible d'intégrité et de leadership est un élément clé de notre succès actuel et futur. Gagner et conserver la confiance de nos parties prenantes, dont nos clients, nos clients potentiels, nos employés et les communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités est une priorité essentielle pour nous.(Bombardier, 2015, p. 58)

Bombardier consulte ses parties prenantes sur une base régulière afin de connaître leurs préoccupations à son égard. Notamment, elle les consulte de façon formelle par sondage selon une fréquence bisannuelle et utilise les résultats de ces sondages pour établir ses priorités stratégiques ainsi que pour élaborer ses rapports d'activité. Bombardier a mené un sondage auprès de ses employés et de l'ensemble de ses parties prenantes externes : clients ; fournisseurs ; actionnaires, investisseurs et analystes ; communautés et ONG ; associations et partenariats industriels ; syndicats ; milieu universitaire ; candidats à un emploi ; groupes œuvrant pour la durabilité ; organismes de développement social. Bombardier a reçu plus de 800 réponses et celles-ci ont servi de base pour déterminer le contenu de son rapport d'activité 2014. La figure 4.10,

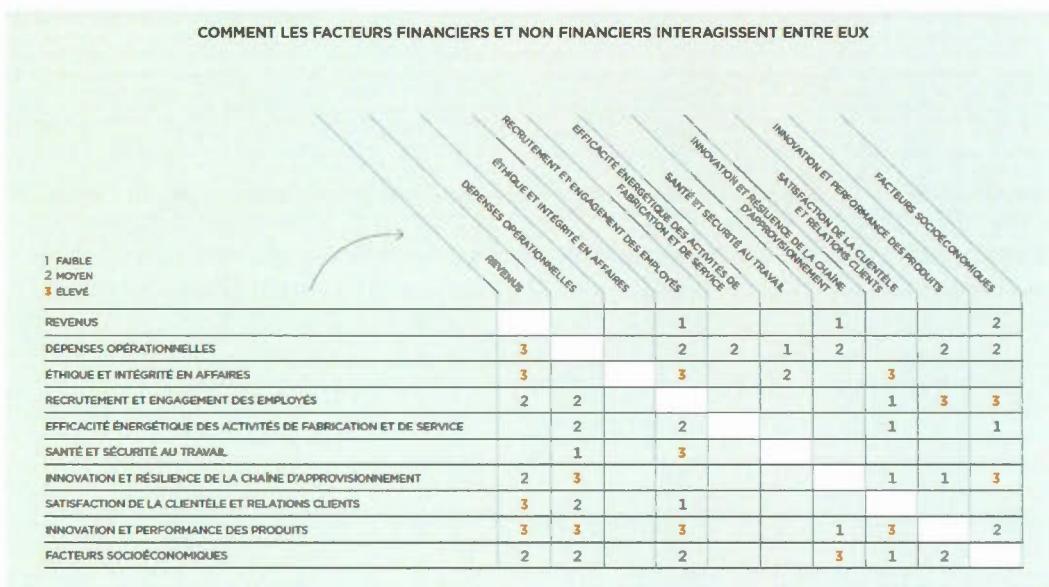
établie à partir des résultats du sondage, illustre l'importance accordée par l'ensemble des parties prenantes externes de Bombardier, et par ses employés, aux plus grands enjeux stratégiques la touchant.



Source : Bombardier (2015, p. 15)

Figure 4.10 Matrice de l'importance relative des enjeux de Bombardier

Le Comité de durabilité et communications intégrées a de plus réalisé, à partir des résultats du sondage et de l'évaluation de l'importance relative, une analyse des différents enjeux financiers et non financiers afin de déterminer comment ils interagissent entre eux et les traiter de façon intégrée. Le tableau 4.4 présente le résultat de cet exercice.

Tableau 4.4 Interaction entre les enjeux stratégiques de Bombardier

Source : Bombardier (2015, p. 17)

Le rapport d'activité de Bombardier pour l'année 2014 traite de ces enjeux de façon intégrée à sa stratégie et sa performance, à sa gouvernance et ses perspectives d'avenir. En regard de notre grille d'analyse calquée sur les lignes directrices G4 de la GRI, Bombardier discute de tous les éléments généraux et spécifiques d'information, et ce sous la plupart des aspects, comme l'illustre la première colonne du tableau 4.3. Le rapport de Bombardier présente des informations qualitatives sur les enjeux distingués importants et la façon dont Bombardier en gère les impacts économiques, environnementaux et sociaux. Il fournit également des informations quantitatives par l'intermédiaire de plusieurs des indicateurs dont la divulgation est proposée par la GRI. Le rapport d'activité de Bombardier semble balancé et transparent ; il présente des informations positives ainsi que négatives à propos de l'entreprise.

Après avoir analysé le rapport d'activité de Bombardier, nous avons choisi d'examiner l'information sur la RSE publiée par Québecor. À l'instar de Bombardier, Québecor

publie un rapport d'activité et son actionnariat est également concentré. Toutefois, elle exerce ses activités essentiellement au Canada.

4.2.2 Québecor

Québecor est classée par la TSX dans le secteur des produits et services destinés aux consommateurs. Or, selon son profil affiché sur le site Internet de la TSX, elle se classe dans l'industrie de la télévision payante et spécialisée représentée par le code SCIAN 515210. Québecor opère également dans les domaines des télécommunications, des médias ainsi que des sports et divertissements (Québecor, 2015, 31 mars-b, p. 3). Ces industries ne sont pas considérées comme écologiquement vulnérables. Québecor peut être catégorisée comme une grande entreprise, que ce soit en termes de valeur à la cote (4,1 milliards de dollars), de chiffre d'affaires (3,6 milliards de dollars pour l'exercice 2014) ou de nombre d'employés (13 835). Elle exerce ses activités au Canada.

Les titres de Québecor sont cotés uniquement sur la TSX. Un des enfants du fondateur de l'entreprise contrôlait 73,87 % des droits de vote rattachés à l'ensemble des actions de l'entreprise en date du 11 mars 2015. De plus, un investisseur institutionnel disposait de 2,59 % de l'ensemble des droits de vote par la détention de 14,60 % des actions subalternes (Québecor, 2015, 31 mars-a, p. 5). Par ailleurs, le conseil d'administration comptait huit administrateurs, dont six indépendants. Le président du conseil n'est pas considéré comme indépendant, de même qu'un autre membre du conseil. Le chef de la direction ne fait pas partie du conseil d'administration. En ce qui concerne la gouvernance de la RSE, le conseil n'a pas formé de comité pour veiller aux enjeux sociaux et environnementaux de Québecor ; nous n'avons pas retrouvé de mention de l'existence d'un tel comité formé en interne.

Nous avons étudié le rapport d'activité de Québecor pour son exercice terminé le 31 décembre 2014 (Québecor, 2015c). Son rapport annuel, qui comprenait auparavant son MD&A, ses états financiers ainsi que de l'information volontaire, a été scindé en deux : un rapport d'activité consacré à l'information volontaire et une revue financière consacrée à l'information statutaire (Québecor. [s. d.]). Le rapport d'activité ne constitue donc pas un rapport autonome sur la RSE ni un rapport intégré.

Québecor prépare également un bilan culturel (Québecor, 2015a) qui discute de son apport au patrimoine culturel québécois. Ce rapport est répertorié par la GRI (2016, 1^{er} juin) comme rapport sur la RSE depuis 2006. Nous avons donc aussi examiné ce rapport préparé pour l'exercice à l'étude. Compte tenu de sa vocation particulière, Québecor n'a pas utilisé à notre connaissance de cadre de référence relatif à la RSE pour élaborer ce rapport.

Québecor adresse son rapport d'activité aux actionnaires alors qu'elle ne précise pas le public visé par son bilan culturel. À l'exception de la présentation de résultats de sondages indépendants auprès de la population quant à la perception de certains de ses produits, et sa participation au Carbon Disclosure Project, le rapport d'activités de Québecor ne mentionne pas avoir consulté ses parties prenantes pour connaître leurs préoccupations à son propos. Nous présentons dans les paragraphes suivants le résultat de notre examen du contenu consolidé de ces rapports.

Le rapport d'activité de Québecor présente des renseignements sur la RSE essentiellement dans la section intitulée « Engagement social ». Sans explications, ses valeurs y sont énumérées : être performant ; se différencier ; être agile et rapide dans l'exécution ; traiter le client comme nous aimerais être traités ; faire preuve d'innovation ; travailler en équipe. Dans cette section, Québecor aborde la plupart des thèmes compris dans la grille d'analyse. Toutefois, les informations fournies sont majoritairement qualitatives et relèvent souvent de l'anecdote relatant une initiative

particulière ne permettant pas de comprendre l'approche globale de Québecor, comme l'illustre l'extrait suivant :

Québecor soutient aussi la recherche scientifique et la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel québécois. Cette année, l'entreprise a participé à une table ronde animée par des représentants de l'organisme environnemental Canopée pour générer des pistes de solution harmonieuses conciliant les intérêts commerciaux du Québec et l'équilibre écologique de la Vallée de la Broadback, une des forêts anciennes les plus importantes du Québec. (Québecor, 2015c, p. 35)

À l'exception de ses contributions à des œuvres philanthropiques et caritatives, Québecor présente peu de renseignements quantitatifs et ceux-ci ne sont souvent pas suffisamment détaillés pour prétendre à la transparence, comme l'illustre l'extrait suivant :

Au cours des dernières années, Québecor a déployé une stratégie structurée visant à réduire son empreinte environnementale. Ainsi, depuis 2009, elle soumet systématiquement son bilan carbone à l'examen du Carbon Disclosure Project (CDP). [...] Le plus récent bilan carbone de Québecor démontre d'ailleurs que l'entreprise a réduit ses émissions de gaz à effet de serre de 22 % depuis 2009. (Québecor, 2015c, p. 34)

Québecor présente dans cet extrait le taux de réduction de ses émissions totales de gaz à effet de serre, sans distinguer la diminution attribuable aux gaz à effet de serre (GES) de type 1, les émissions directes, de celles de type 2, les émissions indirectes. Par conséquent, nous avons consulté le bilan carbone soumis au CDP, ce qui nous a permis de comprendre que l'importance de la diminution des émissions de GES s'explique par la très grande diminution des émissions indirectes. En effet, les émissions de GES de type 1 sont passées de 19 508 tCO₂eq en 2009 à 18 202 tCO₂eq en 2014 alors que celles de type 2 sont passées de 12 568 tCO₂eq à 4 889 tCO₂eq pendant la même période (Québecor, 2015b, pp. CC7-CC8). Ainsi, les émissions de GES de type 1 ont diminué

de 6,7 % par rapport à la période de référence de Québecor alors que les GES de type 2 ont diminué de 61,1 %.

Par ailleurs, Québecor présente dans son bilan culturel ses activités liées directement aux arts et à la culture québécoise. En regard des thèmes de notre grille d’analyse de l’information sur la RSE, le bilan culturel fournit des informations quantitatives relativement à la valeur économique distribuée. En somme, l’ensemble de l’information sur la RSE communiquée par Québecor la dépeint ses activités de façon positive. Les résultats de l’examen de l’information volontaire sur la RSE communiquée par Québecor sont présentés à la deuxième colonne du tableau 4.3.

Après avoir analysé le rapport d’activité de Québecor, nous avons choisi d’examiner l’information sur la RSE publiée par Goldcorp. Celle-ci prépare un rapport autonome sur la RSE qu’elle déclare conforme aux lignes directrices G 3.1 de la GRI et pour lequel elle a obtenu un prix d’excellence. De plus, elle a mis en place des mécanismes formels de gestion de la gouvernance.

4.2.3 Goldcorp

Contrairement à Québecor, Goldcorp produit un rapport autonome sur la RSE articulé à partir de lignes directrices G3.1 de la GRI. Elle a récolté un prix d’excellence en information de la part de CPA Canada, soit celui en information sur le développement durable pour son rapport d’activité soumis à notre étude. Par ailleurs, Goldcorp n’a remporté aucune mention de Corporate Knights relativement à son exercice 2014.

Goldcorp peut être catégorisée comme une grande entreprise en termes de valeur à la cote (132,8 milliards de dollars), de chiffre d’affaires (4,0 milliards de dollars US pour l’exercice 2014) ou de nombre d’employés (18 000). Productrice d’or, elle détient des propriétés de métaux précieux qu’elle exploite, explore et développe. Ses propriétés

minières sont situées au Canada, aux États-Unis (vendue en 2015), au Mexique et en Amérique centrale et du Sud. Goldcorp fait partie d'une industrie écologiquement vulnérable qui s'est règlementée par elle-même au fil des ans. Elle fait partie de plusieurs associations sectorielles, dont l'Association minière du Canada et le Conseil International des Mines et Métaux.

Les titres de Goldcorp sont cotés sur la TSX et sur le New York Stock Exchange (NYSE) et son actionnariat est dispersé. Le conseil d'administration comptait dix administrateurs, dont huit indépendants. Le chef de la direction ainsi que le président du conseil représentent les deux membres non indépendants du conseil. Le conseil a mis sur pied le Sustainability, Environment, Health and Safety Committee à qui il a délégué la responsabilité d'examen et de supervision des politiques et activités de Goldcorp liées au développement durable, à l'environnement, à la santé et à la sécurité.

Nous avons étudié le rapport de développement durable de Goldcorp pour son exercice terminé le 31 décembre 2014 (Goldcorp, 2015). Goldcorp présente chaque année un rapport sur la RSE ; le rapport publié en 2015 constitue son neuvième rapport sur la RSE. Elle a observé les lignes directrices GRI 3.1 pour le dresser ainsi que les exigences du Pacte mondial des Nations Unies et du Conseil International des Mines et Métaux.

Goldcorp ne précise pas à qui elle adresse son rapport de développement durable. Toutefois, la vision de l'entreprise, ses valeurs fondamentales et les piliers de sa stratégie y sont clairement exposés. L'énoncé de vision de Goldcorp précise qu'elle crée de la valeur pour ses investisseurs et ses employés, ainsi que de la richesse pour les communautés locales, régionales et nationales :

*Our vision is: Together, Creating Sustainable Value. This is the foundation of why we're in business.
[...]*

Sustainable Value: We create value for our investors and our employees. We also create careers and support community development activities, and our operations create wealth on a local, regional and national level every day. We are committed to making sure that the places where we operate are left in as good a condition or better than how we found them. We work hard to make a lasting positive impact on people's lives throughout our business. (Goldcorp, 2015, p. 13)

Ses valeurs fondamentales, qui dérivent de sa vision, définissent l'entreprise et dictent sa façon de travailler, sont les suivantes : « production sécuritaire ; agir de façon éthique ; respecter toutes ses parties prenantes ; communication transparente ; habiliter les autres ; innovation » (Goldcorp, 2015, p. 14) [Notre traduction]. Finalement, à partir de sa vision et ses valeurs fondamentales, Goldcorp a établi les six piliers de sa stratégie de croissance, illustrée à la figure 4.11.



Source : Goldcorp (2015, p. 15)

Figure 4.11 Piliers de la stratégie de Goldcorp

Goldcorp explique, dans son rapport sur la RSE, les implications découlant de l'obtention et du maintien d'un permis social d'exploitation :

Obtaining and maintaining a social licence to operate is more than following national and industry regulations, and therefore requires different levels of understanding about stakeholders' expectations to gain their acceptance. It is about engaging with and addressing the primary concerns of our stakeholders. (Goldcorp, 2015, p. 52)

Goldcorp a fondé son rapport sur la RSE sur une analyse formelle de matérialité. Pour ce faire, elle a notamment consulté par sondage des employés et des entrepreneurs, des groupes d'intérêts spéciaux (organisations non gouvernementales, organisations religieuses et universitaires), le gouvernement, des investisseurs, les médias, des groupes autochtones et des membres du grand public ; elle a ainsi recueilli plus de 200 réponses. Ce processus lui a permis de cibler les dix thèmes importants jugés prioritaires par ses parties prenantes, autour desquels elle a élaboré son rapport autonome sur la RSE. La figure suivante illustre la démarche de Goldcorp pour l'évaluation de l'importance relative de ses enjeux.



Source : Goldcorp (2015, p. 31)

Figure 4.12 Évaluation de l'importance relative des enjeux de Goldcorp

Le rapport 2014 sur la RSE traite des thèmes distingués comme prioritaires illustrés à la figure 4.12 de façon logique et systématique. Il aborde également des enjeux liés au personnel de Goldcorp. En regard de notre grille d'analyse calquée sur les lignes directrices G4 de la GRI, Goldcorp discute de tous les aspects des éléments généraux et spécifiques d'information comme le montre la troisième colonne du tableau 4.3. Son rapport présente des informations qualitatives sur les enjeux distingués importants et la façon dont Goldcorp en gère les impacts pour les parties prenantes impliquées. Le rapport autonome de Goldcorp explique de façon détaillée sa gestion de la RSE. Notamment, elle a lancé en 2014 son système de gestion intégrée pour la sécurité, la santé, l'environnement et la RSE dans le but d'atteindre son objectif de durabilité, et le maintenir. « *[t]he Sustainability Excellence Management System, or SEMS, provides an integrated platform for delivering on, and measuring the impact of, our sustainability commitments and objectives* » (Goldcorp, 2015, p. 18). Le rapport sur la RSE de Goldcorp fournit également des informations quantitatives par l'intermédiaire de plusieurs des indicateurs dont la divulgation est proposée par la GRI. Présentant des renseignements volontaires positifs et négatifs à propos de l'entreprise, il semble balancé et transparent.

Après avoir analysé le rapport d'activité Goldcorp, nous avons choisi d'examiner l'information sur la RSE publiée par le Groupe TMX qui ne publie pas de rapport autonome sur la RSE. Elle s'est toutefois placée parmi les meilleures entreprises citoyennes du classement Best 50 Corporate Citizens in Canada de 2015 (Corporate Knights, 2015a).

4.2.4 Groupe TMX

Groupe TMX ne publie pas de rapport autonome sur la RSE. Il publie plutôt un rapport annuel dans lequel il insère la lettre du président du conseil, celle du chef de la

direction, le MD&A ainsi que les états financiers annuels. Nous avons examiné l'information volontaire présentée par Groupe TMX dans son rapport annuel 2015(Groupe TMX, 2016, 16 mars).

De moyenne capitalisation au 31 décembre 2015 (1,9 milliard de dollars), Groupe TMX peut être catégorisé comme une grande entreprise en termes de chiffre d'affaires (717 millions de dollars) et de nombre d'employés (1 187). Elle exerce ses activités au Canada et aux États-Unis dans une industrie non vulnérable écologiquement.

L'actionnariat de Groupe TMX est dispersé. Son conseil d'administration, dont le président était indépendant, comptait dix-huit administrateurs, dont treize indépendants. En ce qui concerne la gouvernance de la RSE, le conseil n'a pas formé de comité pour veiller aux enjeux sociaux et environnementaux de Groupe TMX ; nous n'avons pas retrouvé de mention de l'existence d'un tel comité formé en interne. Par ailleurs, elle occupait le dix-septième rang du classement Best 50 Corporate Citizens in Canada de 2015 (Corporate Knights, 2015a), c'est pourquoi nous avons choisi cette société. Notre but consistait à observer si le fait d'être classée parmi les cinquante meilleures entreprises citoyennes au Canada avait une influence sur la communication de l'information sur la RSE.

Nous n'avons retrouvé dans le rapport annuel de Groupe TMX aucune information volontaire sur la RSE en regard de notre grille d'analyse, comme l'illustre la quatrième colonne du tableau 4.3. Puisque Groupe TMX représente la seule bourse de valeurs mobilières cotée sur la TSX, nous avons sélectionné une autre entreprise, plus représentative de la population du secteur des autres services financiers. Nous avons donc choisi l'une des plus grosses autres sociétés de services financiers, CI Financial, qui ne produit pas de rapport sur la RSE, comme la presque totalité des entreprises de services financiers autres que les banques et les sociétés d'assurances.

4.2.5 CI Financial

CI Financial est une société de gestion de patrimoine diversifiée et un important gestionnaire de fonds d'investissement. Elle peut être catégorisée comme une grande entreprise, que ce soit en termes de valeur à la cote (8,5 milliards de dollars), d'actif sous gestion (111,1 milliards de dollars), de chiffre d'affaires (2,0 milliards de dollars) ou de nombre d'employés (1 546). Elle exerce ses activités essentiellement au Canada.

Les titres de CI Financial sont cotés uniquement sur la TSX et son actionnariat est diversifié. Le conseil d'administration comptait onze administrateurs, dont neuf indépendants. Le chef de la direction ainsi que le président du conseil sont les deux membres non indépendants du conseil. En ce qui concerne la gouvernance de la RSE, le conseil n'a pas formé de comité pour veiller aux enjeux sociaux et environnementaux de CI Financial ; nous n'avons pas retrouvé de mention de l'existence d'un tel comité formé en interne.

Nous avons examiné le rapport annuel de CI Financial de son exercice 2015 (CI Financial, 2016, 31 mars). CI Financial y présente cinq sections avant ses documents statutaires, à savoir des renseignements généraux la concernant suivis des faits saillants financiers historiques, d'une lettre aux actionnaires, d'une section sur la RSE et d'une présentation du profil des filiales.

L'information sur la RSE se concentre dans une section dédiée de deux pages. Son paragraphe introductif constitué de mentions passepartouts renseigne peu sur l'approche de CI Financial en matière de RSE :

CI Financial strives to operate with responsibility and integrity, from the management of our funds to the conduct of all aspects of our business. We are committed to treating our employees and business partners with respect and consideration, to supporting communities across Canada, and to reducing our

impact on the environment. This section highlights some of CI's efforts and achievements in these areas. (CI Financial, 2016, 31 mars, p. 22)

Les renseignements spécifiques divulgués concernent des contributions monétaires et non monétaires à des œuvres caritatives, deux initiatives pour réduire la consommation de papier ainsi que deux initiatives visant le développement des employés. Nous n'avons retrouvé aucune autre information volontaire sur la RSE dans le rapport annuel de CI Financial, en regard de notre grille d'analyse, comme le montre la cinquième colonne du tableau 4.3.

Après avoir analysé le rapport d'activité CI Financial, nous avons choisi d'examiner l'information sur la RSE publiée par Crescent, une société d'extraction de pétrole et gaz écologiquement vulnérable qui ne présente pas de rapport autonome sur la RSE, comme la majorité des entreprises de son industrie.

4.2.6 Crescent

Crescent est une société d'exploration, de développement et de production de pétrole et de gaz, une industrie écologiquement vulnérable. Elle exerce ses activités au Canada et aux États-Unis. Elle peut être catégorisée comme une grande entreprise que ce soit en termes de valeur à la cote (8,1 milliards de dollars), de chiffre d'affaires (3,2 milliards de dollars) ou de nombre d'employés (1 391).

Les titres de Crescent sont cotés sur la TSX et le NYSE et son actionnariat est dispersé. Le conseil d'administration comptait neuf administrateurs, dont huit indépendants. Le président du conseil figure parmi les membres indépendants. En ce qui concerne la gouvernance de la RSE, le conseil a créé l'Environmental, Health and Safety Committee à qui il a confié la responsabilité d'examiner sur une base régulière les politiques et activités environnementales de Crescent (Crescent, 2016, 28 mars, p. 67).

Bien que Crescent divulgue quelques renseignements sur la RSE sur son site Internet, elle ne présente pas de rapport autonome sur la RSE ni de rapport annuel, rapport d'activité ou autre outil de communication volontaire annuel inclus dans le périmètre de notre étude décrit à la section 3.3.1. Comme l'illustre la sixième colonne du tableau 4.3, nous considérons que Crescent ne communique aucune information sur la RSE en regard de notre grille d'analyse.

Après avoir observé le cas de Crescent, nous avons choisi d'examiner l'information sur la RSE publiée par une entreprise des services publics et pipelines, Pembina, dont les attributs de sélection sont similaires à ceux de Crescent.

4.2.7 Pembina

Pembina fait également partie d'un secteur écologiquement vulnérable, celui des services publics et pipelines. Elle fournit des services de transport et des services intermédiaires à l'industrie du pétrole et gaz. Elle exerce ses activités au Canada et aux États-Unis. Elle peut être qualifiée de grande entreprise en termes de valeur à la cote (12,2 milliards de dollars), de chiffre d'affaires (4,6 milliards de dollars) ou de nombre d'employés (1 274).

Les titres de Pembina sont cotés sur la TSX et le NYSE et son actionnariat est dispersé. Le conseil d'administration comptait dix administrateurs, dont huit indépendants. Le président du conseil figure parmi les membres indépendants. En ce qui concerne la gouvernance de la RSE, le conseil a créé le Health, safety and environment Committee à qui il a confié « certaines responsabilités reliées à la santé, la sécurité, l'environnement, la gestion de l'intégrité des actifs et les enjeux de sécurité d'entreprise. » (Pembina, Novembre 2014) [Notre traduction]

Pembina ne présente pas de rapport autonome sur la RSE. Nous avons donc examiné son rapport annuel 2015 (Pembina, 2016, 25 février). Celui-ci est composé du communiqué de presse qu'elle a diffusé pour annoncer ses résultats, de son MD&A et de ses états financiers. En regard de notre grille d'analyse, le rapport annuel de Pembina traite de santé et sécurité au travail, ainsi que de sa performance économique, comme illustré à la septième colonne du tableau 4.3. À l'instar de Crescent, Pembina présente quelques renseignements sur la RSE sur son site Internet, mais il est exclu du périmètre de notre étude.

Après avoir observé le cas de Crescent, nous avons choisi d'examiner l'information sur la RSE publiée par Catalyst, une entreprise du secteur des produits forestiers et papier à petite capitalisation boursière, également écologiquement vulnérable et dont l'actionnariat est concentré auprès d'investisseurs institutionnels.

4.2.8 Catalyst

Catalyst est classée par la TSX dans le secteur de technologie propre et énergie renouvelable. Comme expliqué au chapitre III, nous avons reclassé ces entreprises dans leur industrie primaire. Le secteur des produits forestiers et papier, une industrie écologiquement vulnérable, constitue l'industrie primaire de Catalyst. Elle peut être catégorisée comme une grande entreprise en termes de chiffre d'affaires (2,0 milliards de dollars) et de nombre d'employés (2 625) malgré sa petite capitalisation boursière (348 millions de dollars). Elle exerce ses activités au Canada et aux États-Unis.

Les titres de Catalyst sont cotés uniquement sur la TSX. L'actionnariat est concentré auprès de deux investisseurs institutionnels qui détenaient 64 % des actions ordinaires (Catalyst, 2016, 14 mars, p. 5). De plus, le conseil d'administration comptait sept administrateurs, dont six indépendants. Le président du conseil figure parmi les

membres indépendants. En ce qui concerne la gouvernance de la RSE, le conseil a créé l’Environmental, Health and Safety Committee à qui il a délégué la surveillance des enjeux relatifs à l’environnement, la santé et la sécurité. Catalyst occupait le 31^e rang du classement Best 50 Corporate Citizens in Canada de (Corporate Knights, 2015a).

Nous avons étudié le rapport autonome sur la RSE de Catalyst pour son exercice terminé le 31 décembre 2015 (Catalyst, 2016). Elle présente chaque année un rapport sur la RSE depuis l’année 2003 ; le rapport publié en 2015 constitue donc son treizième rapport autonome sur la RSE. Catalyst ne précise pas à qui elle adresse son rapport de développement durable. Aussi, nous n’y avons pas retrouvé un énoncé de valeurs. Contrairement à Bombardier et Goldcorp, elle n’a pas tenu de consultation formelle auprès de ses parties prenantes pour établir le contenu de son rapport ni pour établir la matérialité des différents enjeux sur la RSE. Catalyst se conforme uniquement aux critères essentiels des lignes directrices G4 de la GRI ; son rapport est donc moins exhaustif que ceux de Goldcorp ou de Bombardier¹⁸. En regard de notre grille d’analyse, Catalyst discute dans son rapport sur la RSE de tous les grands thèmes généraux ainsi que de plusieurs aspects spécifiques d’information comme l’illustre la dernière colonne du tableau 4.3. Il présente des renseignements tant quantitatifs que qualitatifs sur les enjeux distingués importants ainsi que des renseignements volontaires positifs ainsi que négatifs à propos de l’entreprise. Ce rapport sur la RSE semble balancé et transparent.

4.3 Conclusion sur les résultats

Nous avons présenté dans ce chapitre les résultats des deux étapes de notre étude. Notre examen préliminaire nous a permis d’explorer les pratiques de communication de

¹⁸ Les entreprises qui appliquent les lignes directrices de la GRI peuvent choisir entre deux niveaux de conformité, établis selon l’option relative aux critères dits essentiels et l’option relative aux critères dits exhaustifs, la seconde option exigeant davantage d’information.

l'information sur la RSE des entreprises en fonction de leur regroupement dans chacun des secteurs d'activités représentés à la TSX. Également, nous avons disséqué les secteurs d'activité en leurs composantes industrielles, afin de mieux percevoir les pratiques de communication de l'information sur la RSE des entreprises de chacun des secteurs et de là mieux orienter la suite de notre étude. L'examen des pratiques de communications sur la RSE des entreprises sélectionnées pour notre échantillon de convenance nous a permis d'apprécier l'étendue de la divulgation de renseignement en fonction de différents attributs. Nous discutons dans le chapitre suivant de l'ensemble des résultats obtenus.

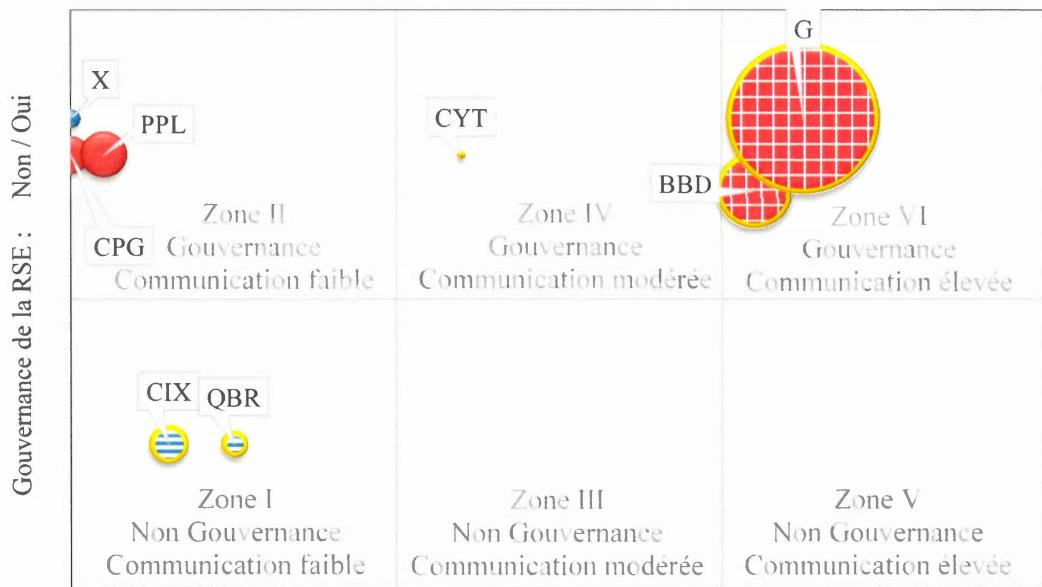
CHAPITRE V

DISCUSSION

Ce chapitre est consacré à la discussion des résultats. Nous l'avons scindé en trois sections principales. D'abord, nous tentons d'interpréter les résultats à la lumière du cadre conceptuel présenté au premier chapitre. Dans un deuxième temps, nous confrontons nos interprétations à l'état des connaissances dressé au deuxième chapitre. Finalement, nous discutons des limites de notre étude et proposons des avenues futures de recherche.

5.1 Interprétation des résultats

Nous avons présenté dans le chapitre précédent les résultats de l'examen de la communication volontaire sur la RSE pour les entreprises de notre échantillon. Nous illustrons l'étendue de leur communication volontaire sur la RSE à la figure 5.1, en tenant compte de l'existence, ou non, de mesures de gestion de la RSE. Cette figure, calquée sur la figure 1.1 elle-même inspirée de Caron et Cho (2009), positionne chaque entreprise de notre échantillon dans l'une des six zones en fonction de sa gouvernance de la RSE et de l'étendue de sa communication sur la RSE, comme explicité plus loin. Comme discuté dans le chapitre portant sur la méthodologie, nous avons considéré que certaines caractéristiques d'entreprises pouvaient avoir une incidence sur l'étendue de cette communication ; quelques-uns de ces attributs sont illustrés à la figure 5.1.



Étendue de la communication volontaire sur la RSE : + / ++ / +++

Légende

Couleur des bulles

- | | |
|-------|---------------------------------------|
| Rouge | Secteur écologiquement vulnérable |
| Bleue | Secteur non écologiquement vulnérable |

Motif des bulles

- | | |
|-----------|--|
| Rayé | Activités exercées au Canada |
| Uni | Activités exercées au Canada et aux États-Unis |
| Quadrillé | Activités exercées au niveau international |

Bordure des bulles

- | | |
|--------|--------------------------------------|
| Jaune | Président du conseil indépendant |
| Aucune | Président du conseil non indépendant |

Figure 5.1 Communication volontaire sur la RSE vs sa gouvernance : résultats

Dans la figure 5.1, chaque entreprise de notre échantillon de convenance est représentée par une bulle. La taille de la bulle illustre la taille de l'entreprise déterminée en fonction de la valeur à la cote de ses titres sur la TSX¹⁹. Nous avons différencié les bulles de trois façons afin d'exprimer la valeur des autres attributs. Premièrement, nous

¹⁹ Nous avons aussi dressé la figure en utilisant le nombre d'employés pour illustrer la taille de l'entreprise et ça n'influçait pas notre lecture des résultats.

avons utilisé des couleurs pour représenter la vulnérabilité écologique, la couleur rouge représentant les entreprises vulnérables. Deuxièmement, nous avons utilisé différents motifs pour exprimer la zone d'activité commerciale. Le motif rayé représente les entreprises ayant des activités au Canada seulement, le motif uni représente les entreprises ayant des activités aux États-Unis et au Canada et le motif quadrillé représente les entreprises ayant des activités au niveau international. Troisièmement, nous avons utilisé la bordure jaune pour représenter la non-indépendance du président du conseil d'administration. Nous examinons dans les paragraphes suivants les résultats obtenus en fonction de chacune des zones dans lesquelles nous avons catégorisé les résultats.

Nous avons positionné chacune des entreprises de notre échantillon de convenance dans une des six zones en fonction de leur gestion de la RSE et de l'étendue de la communication volontaire sur la RSE. En ce qui a trait à la gestion de la RSE, la zone supérieure (paire) regroupe les entreprises qui ont mis en place des mécanismes de gouvernance de leur RSE ou qui font partie du classement Best 50 Corporate Citizens in Canada de 2015 (Corporate Knights, 2015a). Les entreprises qui ne remplissent pas l'un de ces critères ont été positionnées dans la zone inférieure (impaire). Il est important de mentionner que la gestion de la RSE ne comporte pas d'échelle de valeurs de sorte que la position verticale d'une entreprise à l'intérieur d'une des six zones individuelles n'a pas de signification. Par ailleurs, l'étendue de la communication volontaire sur la RSE comporte une échelle de valeurs discrètes. Ainsi, la position d'une entreprise à cet égard correspond au nombre d'éléments d'information qu'elle a traités dans les documents analysés, comme déterminé à l'aide de la grille d'analyse détaillée présentée à l'appendice C.

La figure 5.1 illustre nos résultats en fonction des différents attributs de sélection. D'abord, nous y observons que toutes les entreprises écologiquement vulnérables ont mis en place des mécanismes de gestion de la RSE. Aussi, cette figure montre

clairement que l'étendue de la communication volontaire d'information sur la RSE par les deux grandes entreprises de notre échantillon exerçant des activités à l'international dans un secteur d'activité écologiquement sensible est élevée ; cette information semble balancée et transparente. Leur rapport respectif est articulé selon un cadre de référence largement utilisé et est fondé sur une consultation des parties prenantes pour développer le contenu de leur rapport et couvre la majeure partie des aspects spécifiques d'information de notre grille d'analyse. Elles sont situées dans la zone VI de notre figure. À l'opposé, les deux grandes entreprises situées dans la zone I qui n'ont pas mis en place de mécanismes de gouvernance de la RSE et qui communiquent peu d'information volontaire sur la RSE conduisent leur activité au Canada uniquement et ne font pas partie d'un secteur écologiquement sensible. Ces dernières communiquent un faible nombre d'éléments d'information volontaire sur la RSE à l'intérieur d'un outil de communication volontaire à vocation financière adressé aux actionnaires. L'information sur la RSE ainsi communiquée est principalement de nature générale, mais aborde aussi quelques aspects spécifiques liés à l'économie, l'environnement, et les pratiques en matière d'emploi. Dans les deux cas, l'information volontaire s'avère favorable pour l'entreprise et se limite à une discussion sur la participation à des œuvres caritatives et sur quelques initiatives ponctuelles liées à la préservation de l'environnement. Bien que l'une de ces entreprises présente un rapport d'activité autonome ainsi qu'un bilan culturel, il ne s'agit pas de rapports autonomes sur la RSE.

Les entreprises situées dans la zone II ne présentent pour ainsi dire pas d'information volontaire sur les RSE. Ce qui distingue ces trois entreprises, c'est que l'une d'entre elles ne fait pas partie d'un secteur d'activité vulnérable écologiquement. Contrairement aux deux autres entreprises, son conseil n'a pas mis en place de comité responsable de la gouvernance de la RSE ; nous l'avons classée dans cette zone plutôt que dans la zone I parce qu'elle fait partie du classement des Best 50 Corporate Citizens in Canada de 2015 (Corporate Knights, 2015a). Les trois entreprises exercent leurs activités au Canada et aux États-Unis et le président de leur conseil d'administration

est indépendant. En ce qui a trait aux outils de communication utilisés par ces entreprises, une seule utilise le rapport annuel traditionnel comme outil de communication d'information volontaire. La deuxième n'a pas préparé de rapport annuel alors que la troisième a utilisé le rapport annuel comme porte-document pour y insérer le communiqué de presse diffusé pour annoncer ses résultats financiers, son MD&A et ses états financiers.

L'entreprise située dans la zone IV, la plus petite entreprise de notre échantillon en termes de capitalisation boursière, mais de grande taille en termes d'employés, fait partie d'une industrie écologiquement vulnérable et a mis en place des mécanismes de gouvernance de la RSE. Elle présente un niveau moyen d'information volontaire sur la RSE. Celle-ci est fondée sur une consultation non officielle de ses parties prenantes et est établie en fonction d'un cadre de référence. Son président est indépendant.

Nos résultats démontrent que l'étendue de la communication volontaire sur la RSE des entreprises de notre échantillon est influencée par la taille de l'entreprise, son appartenance à un secteur écologiquement vulnérable et l'endroit où elle exerce ses activités commerciales, une entreprise multinationale présentant davantage de renseignements sur la RSE. Par ailleurs, il semble que l'indépendance du président du conseil d'administration n'influence pas positivement l'étendue de la communication volontaire sur la RSE. En effet, le président du conseil d'administration de chacune des deux entreprises qui communiquent une information volontaire sur la RSE exhaustive n'est pas indépendant. Les seules autres entreprises pour lesquelles le président du conseil d'administration n'est pas indépendant présentent un peu d'information sur la RSE, n'ont pas mis en place de mécanismes sur la gouvernance de la RSE et exercent leurs activités essentiellement au Canada. Aussi, nos résultats indiquent que la concentration de l'actionnariat entre les mains d'une famille n'a pas d'incidence sur l'étendue de la communication volontaire de l'information sur la RSE.

5.2 Confrontation aux théories existantes

Nos résultats sont en lien avec les théories de la légitimité, des parties prenantes, néo-institutionnelle et de la gestion des impressions. Les entreprises situées dans les zones IV et VI de la figure 5.1 fondent le contenu de leur rapport sur une consultation réalisée auprès des parties prenantes. D'ailleurs, l'une d'elles traite à deux reprises de l'importance de son contrat social. De plus, leur rapport est dressé en fonction des lignes directrices de la GRI, élaborées selon une approche orientée vers les parties prenantes. Les entreprises situées dans les zones IV et VI traitent de différents enjeux désignés comme importants par certaines de leurs parties prenantes. Comme ces enjeux ne visent pas les préoccupations de l'ensemble la société, mais plutôt celles de certaines de leurs parties prenantes, nous sommes d'avis que la théorie des parties prenantes est plus appropriée pour expliquer leur communication d'information volontaire.

Dans le cas de l'entreprise du secteur minier, la théorie institutionnelle est également appropriée pour expliquer sa communication volontaire sur la RSE. Au fil des ans, l'industrie minière s'est règlementée par elle-même de sorte que la communication volontaire peut s'expliquer par un isomorphisme normatif.

En ce qui concerne les entreprises situées dans la zone I, la théorie de la légitimité peut être utilisée pour expliquer leur communication d'information volontaire sur la RSE. N'ayant pas considéré leurs parties prenantes dans l'élaboration de l'information, elles traitent de l'environnement, de philanthropie et de pratiques en matière d'emploi, des enjeux considérés importants pour l'ensemble de la société. En ce qui concerne l'entreprise du secteur des produits et services destinés aux consommateurs, la théorie institutionnelle peut également être utilisée pour expliquer ses pratiques de communication de l'information sur la RSE. En effet, elle exerce une partie importante de ses activités dans l'industrie des télécommunications. Comme illustré à la figure 4.8, les quatre entreprises de cette industrie regroupée dans le secteur des communications

et médias présentent un rapport autonome sur la RSE, ce qui pourrait entraîner un isomorphisme mimétique. Également, quelques pratiques de cette entreprise nous laissent croire à l'utilisation d'une stratégie de gestion des impressions. À titre d'exemple, elle a regroupé l'information sur les émissions directes et indirectes de GES et en annonce une importante diminution. Or, l'envergure de la variation est induite par la diminution des émissions indirectes, celle des émissions directes étant plus modeste. En ce qui concerne les entreprises catégorisées dans la zone I, leur pratique de ne pas communiquer d'information volontaire sur la RSE n'entre pas en contradiction avec l'une ou l'autre des théories. Le fait qu'elles ne traitent pas d'enjeux de RSE dans les rapports étudiés pourrait simplement s'expliquer par le fait que leur légitimité n'a pas été menacée.

Toutes les entreprises que nous avons étudiées sont susceptibles d'avoir adopté des comportements de gestion des impressions. Toutefois, à l'exception d'un cas, nous n'avons pas été en mesure de les déceler, car nous n'avons pas considéré leur communication volontaire sur la RSE dans leur contexte sociétal.

Il nous apparaît important de mettre ici en évidence la primauté de l'actionnaire légitimée par le cadre réglementaire dans lequel les entreprises canadiennes exercent leurs activités. En vertu de la réglementation en valeurs mobilières, la matérialité d'un enjeu de RSE est appréciée de façon unilatérale, en fonction de son seul impact financier sur l'entreprise, plaçant ainsi le profit financier des actionnaires au-dessus des préoccupations sociales et environnementales de l'ensemble de la société (Merino *et al.*, 2010). Il en résulte que l'information exigée n'est pas utile pour que l'ensemble des parties prenantes puisse apprécier l'impact qu'ont les entreprises cotées canadiennes sur les enjeux sociaux et environnementaux de la société.

5.3 Limites et avenues futures de recherche

Notre étude comporte son lot de limites, nous en exposons deux. Tout d'abord, notre échantillon de convenance est petit, nous avons fermé notre échantillon après avoir obtenu un premier niveau de saturation des données. À la suite de l'analyse et la discussion des résultats, nous aurions pu sélectionner d'autres entreprises pour valider des relations ou en explorer d'autres, par exemple l'incidence de l'innovation des procédés ou des produits sur la communication de l'information volontaire sur la RSE. Ensuite, nous avons tenu compte du discours tenu par les entreprises uniquement dans leur rapport annuel ou un rapport autonome portant notamment sur la RSE. Ainsi, nous n'avons pas considéré l'information divulguée à l'aide d'autres outils ou médias de communication ni le contexte dans lequel s'inscrit l'information sur la RSE diffusée. Ce faisant, nous avons ignoré un certain nombre de renseignements publiés à propos des entreprises étudiées, et auxquels elles réagissaient en fournissant des renseignements volontaires dans les rapports que nous avons étudiés.

Comme avenue de recherche, nous proposons de continuer cette étude en ajoutant d'autres entreprises à l'échantillon afin d'apprécier l'influence d'autres caractéristiques organisationnelles sur la communication d'information volontaire sur la RSE. Également, il serait intéressant de considérer le contexte sociétal entourant la diffusion de l'information sur la RSE comme l'a fait Apostol (2015) pour le cas d'un projet minier en Roumanie. Cela apporterait un nouvel éclairage pour apprécier le contenu de l'information volontaire sur la RSE ainsi que les motivations de ses préparateurs.

CONCLUSION

Dans cette étude, nous avons tenté de dresser un portrait des pratiques de communication de l'information sur la responsabilité sociale des entreprises cotées canadiennes à l'aide d'une approche inductive fondée sur la MTE. Pour ce faire, nous avons d'abord développé un cadre conceptuel d'analyse dans lequel nous avons exposé différentes définitions du concept de la RSE, discuté de la communication de l'information sur la RSE. Nous avons ensuite exposé le cadre réglementaire canadien, et présenté différents outils de communication utilisés par les entreprises cotées canadiennes, ce qui a permis de dresser la portion du portrait des pratiques de communication sur la RSE qui relève des obligations statutaires. Finalement, nous avons présenté dans notre cadre conceptuel les trois cadres de référence d'application volontaire les plus susceptibles d'être utilisés par les entreprises cotées canadiennes.

La population soumise à notre étude était composée d'entreprises canadiennes cotées sur la TSX. Nous avons réalisé notre étude de la population en deux étapes. D'abord, nous avons réalisé un examen exploratoire de l'ensemble de la population soumise à notre étude et ayant une valeur à la cote de plus de 1 milliard de dollars afin de départager les entreprises présentant un rapport autonome sur la RSE de celles qui n'en présentaient pas et d'en dégager les caractéristiques. Cette étape nous a aidés à orienter la sélection de notre échantillon de convenance. Les étapes de sélection de l'échantillon et d'analyse des données ont été réalisées en alternance en accord avec la MTE. En utilisant la connaissance générée par la première analyse, nous avons sélectionné une autre entreprise présentant des caractéristiques différentes pour augmenter notre *corpus* jusqu'à l'atteinte d'une première phase de saturation des données.

Nos résultats suggèrent que l'étendue de la communication volontaire sur la RSE des entreprises de notre échantillon est influencée positivement par la taille de l'entreprise, son appartenance à un secteur écologiquement vulnérable et sa zone d'exploitation commerciale. Nous avons confronté nos résultats aux théories de la légitimité, des parties prenantes et institutionnelle utilisées dans la littérature pour étudier la communication de l'information sur la RSE et sommes d'avis que l'une ou l'autre des théories peut être employées en fonction des caractéristiques des entreprises. Parfois, plus d'une théorie peut être utilisée. À une exception près, nous n'avons pas été en mesure de constater des comportements de gestion des impressions puisque nos données ne tenaient pas compte du contexte sociétal dans lequel était inscrite la communication volontaire de l'information sur la RSE.

Un des apports de notre étude réside dans le portrait que nous avons dressé des pratiques des entreprises cotées canadiennes en matière de communication de l'information sur la RSE, dans lequel nous avons distingué deux parties. La partie statutaire de ce portrait met en évidence la primauté conférée aux actionnaires et représente principalement l'impact financier des enjeux sociaux et environnementaux sur les entreprises. Sa partie volontaire est influencée par différentes caractéristiques exposées au paragraphe précédent, et peut être expliquée par l'une ou l'autre des théories de la légitimité, des parties prenantes, néo-institutionnelle et de la gestion des impressions, ou plus d'une, selon les caractéristiques de l'entreprise. Aussi, notre étude pourrait s'avérer utile aux organismes de réglementation ou de normalisation pour évaluer la pertinence d'accroître les obligations d'information à l'égard de la RSE.

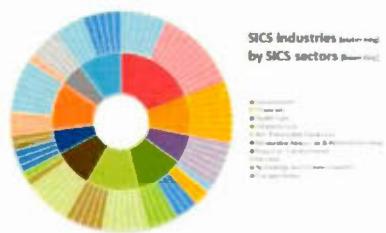
Notre étude comporte certes des limites. D'abord, nous avons fermé notre échantillon de convenance après avoir obtenu un premier niveau de saturation des données, ce qui limite la portée de nos résultats et nous a empêchés de développer une théorie intermédiaire. Nous proposons comme avenue de recherche de continuer cette étude en ajoutant d'autres entreprises à l'échantillon afin d'apprécier l'influence d'autres

caractéristiques organisationnelles sur la communication d'information volontaire sur la RSE. Également, nous n'avons pas considéré l'information divulguée à l'aide d'autres outils ou médias de communication ni le contexte dans lequel s'inscrit l'information sur la RSE diffusée. Ce faisant, nous avons ignoré un certain nombre de renseignements publiés à propos des entreprises étudiées, et auxquels elles réagissaient en fournissant des renseignements volontaires dans les rapports que nous avons étudiés. Il serait intéressant de considérer le contexte sociétal entourant la diffusion de l'information sur la RSE. Cela apporterait un nouvel éclairage pour apprécier le contenu de l'information volontaire sur la RSE ainsi que les motivations de ses préparateurs.

APPENDICE A

ARTICLE DE BLOGUE CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT DU SICS

Innovation Behind the Scenes: SICS



Most discussion about SASB focuses on our work to develop sustainability accounting standards for 80+ industries in just 2.5 years. However, one major innovation that guides our standards development often gets overlooked: SICS, the Sustainable Industry Classification System.

One of SASB's first decisions was the number of industries for which we would develop standards. To make this decision, we analyzed several industry classifications systems, including the Standard Industrial Classification (SIC), the Industry Classification Benchmark (ICB), Global Industry Classifications Standard (GICS) and the Bloomberg Industry Classification System (BICS). These systems classify companies based on traditional financial concepts, including business models, financial drivers and revenue.

However, none of the existing classification systems provided SASB with the desired level of granularity and mix of industries. To gain efficiencies in workflow for standards development, we needed to group like industries in terms of their material sustainability impacts, so that we could research and address them in parallel. Additionally, industries needed to contain peer companies that had similar types of impacts, for ultimate benchmarking of performance. The SIC system, for example, which is still what the SEC uses to classify companies, has sausages and cigars surfaced as primary industries, but has no industry for biotechnology or renewable energy. Envelopes is a separate industry from paper products, whereas these would look identical from a sustainability perspective. Same for men's work shirts vs. dress shirts. GICS and BICS are better organized, based on economic sectors, but for that reason surface traditional industries according to market cap rather than potential for sustainable value creation. We realized SASB needed to create its own classification system. And by doing so, we could embed sustainability thinking into how the market classifies companies and groups industries.

Thus, SICS was born.

SICS—which consists of 10 thematic sectors, 35+ sub-sectors and 80+ industries—is innovative in two ways. First, we rearranged the industries based on the similarity of companies' sustainability challenges and innovation opportunities, rather than on traditional financial considerations. Second, we surface industries with great innovation potential in terms of addressing sustainability challenges, without regard to the market cap of currently listed companies.

For example, traditionally Oil, Gas & Coal are categorized under Energy, and Metals & Mining is categorized under Materials. In terms of sustainability, all are extractive industries that rely on finite resources and have similar impacts on the environment and communities. SICS groups these industries together in a Non-Renewable Resources thematic sector.

As a second example, the Real Estate industry is traditionally classified under the Financials sector, as many Real Estate companies have similar business models to banks (in terms of lending monetary or physical assets). However, the sustainability challenges (e.g. energy efficiency, retrofitting) faced by Real Estate are most similar to the ones faced by other infrastructure-related industries (such as Home Builders, Architecture, and Engineering and Construction). Thus, SICS incorporated Real Estate into the Infrastructure thematic sector.

Finally, Renewable and Infrastructure industries, which represent opportunities to address systemic sustainability challenges faced by our society, appear at the same level as Non-Renewable and Consumption based industries. This acknowledges the growth potential of these sectors and the role they will play in sustainable value creation.

SICS gives investors a different way to assess the risk profile of their sector allocations and investment portfolios. This is particularly important, as it's estimated that up to 80% of a company's market valuation is determined by intangibles, including sustainability criteria. With SICS, investors can better understand impacts of sustainability risks on particular industries/sectors and better analyze cross-cutting sustainability issues, and consequently, where they may be over or underexposed.

Visit [here](#) for more info on SICs, and [here](#) to look up how SICS classifies your company.

Source : Rogers (2013, 1^{er} juillet)

APPENDICE B

RÉSULTATS DE L'EXAMEN EXPLORATOIRE

Tableau B.1 Liste des entreprises soumises à l'examen exploratoire

n	Société	Secteur d'activité	QMV (G\$)	R. RSE	% cumul. R RSE
1	Royal Bank of Canada	Financial Services	115,5	1	100,0%
	Toronto-Dominion Bank				
2	(The)	Financial Services	102,9	1	100,0%
3	Bank of Nova Scotia (The)	Financial Services	70,5	1	100,0%
	Canadian National Railway				
4	Company	Diversified Industries -			
	Industrial Products and Services	61,2	1	100,0%	
5	Bank of Montreal	Financial Services	52,5	1	100,0%
6	Suncor Energy Inc.	Oil & Gas	51,6	1	100,0%
7	BCE Inc.	Comm & Media	48,7	1	100,0%
	Valeant Pharmaceuticals				
8	International Inc.	Life Sciences	48,0	-	87,5%
	Brookfield Asset				
9	Management Inc.	Financial Services	46,1	-	77,8%
10	Enbridge Inc.	Utilities & Pipelines	44,4	1	80,0%
	Manulife Financial				
11	Corporation	Financial Services	43,2	1	81,8%
	Thomson Reuters				
12	Corporation	Comm & Media	40,3	1	83,3%
13	Imperial Oil Limited	Oil & Gas	38,2	1	84,6%
	Canadian Imperial Bank Of				
14	Commerce	Financial Services	37,0	1	85,7%
15	Great-West Lifeco Inc.	Financial Services	36,6	1	86,7%
		Diversified Industries -			
	Alimentation Couche-Tard	Consumer Products and			
16	Inc.	Services	34,7	-	81,3%
17	TransCanada Corporation	Utilities & Pipelines	33,7	1	82,4%
	Canadian Natural Resources				
18	Limited	Oil & Gas	33,1	1	83,3%
19	Sun Life Financial Inc.	Financial Services	28,3	1	84,2%
		Diversified Industries -			
	Alimentation Couche-Tard	Consumer Products and			
20	Inc.	Services	27,1	1	85,0%
21	Loblaw Companies Limited	Diversified Industries -			
	Canadian Pacific Railway	Industrial Products and Services	27,0	1	85,7%
22	Limited				
	Power Financial Corporation	Financial Services	25,0	-	81,8%
	Rogers Communications				
23	Inc.	Comm & Media	24,6	1	82,6%
24	TELUS Corporation	Comm & Media	23,0	1	83,3%
		Diversified Industries -			
	Magna International Inc.	Consumer Products and			
25	Potash Corporation of	Services	22,7	-	80,0%
26	Saskatchewan Inc.	Mining	19,8	1	80,8%

n	Société	Secteur d'activité	QMV (G\$)	R. RSE	% cumul. R RSE
27	Agrium Inc.	Mining	17,1	1	81,5%
	Fairfax Financial Holdings				
28	Limited	Financial Services	15,5	-	78,6%
29	CGI Group Inc.	Technology	15,3	1	79,3%
30	Husky Energy Inc.	Oil & Gas	14,7	1	80,0%
31	Cenovus Energy Inc.	Oil & Gas	14,6	1	80,6%
		Diversified Industries - Consumer Products and Services			
32	George Weston Limited		14,5	-	78,1%
	Power Corporation Of				
33	Canada	Financial Services	14,4	-	75,8%
34	National Bank of Canada	Financial Services	14,3	1	76,5%
	Restaurant Brands International Limited	Diversified Industries - Consumer Products and Services			
35	Partnership		13,7	-	74,3%
36	Goldcorp Inc.	Mining	13,3	1	75,0%
37	Hydro One Limited	Utilities & Pipelines	13,3	-	73,0%
		Diversified Industries - Consumer Products and Services			
38	Saputo Inc.		13,0	-	71,1%
39	Constellation Software Inc.	Technology	12,5	-	69,2%
	Pembina Pipeline				
40	Corporation	Utilities & Pipelines	12,2	-	67,5%
41	Intact Financial Corporation	Financial Services	12,0	1	68,3%
42	Fortis Inc.	Utilities & Pipelines	12,0	-	66,7%
43	Barrick Gold Corporation	Mining	11,9	1	67,4%
44	Shaw Communications Inc.	Comm & Media	10,9	-	65,9%
		Diversified Industries - Consumer Products and Services			
45	Restaurant Brands International Inc.		10,5	1	66,7%
		Diversified Industries - Consumer Products and Services			
46	Dollarama Inc.		10,0	-	65,2%
47	Franco-Nevada Corporation	Mining	9,9	-	63,8%
48	Canadian Utilities Limited	Utilities & Pipelines	9,7	1	64,6%
		Diversified Industries - Consumer Products and Services			
49	Gildan Activewear Inc.		9,6	1	65,3%
		Diversified Industries - Consumer Products and Services			
50	Metro Inc.		9,3	1	66,0%
		Diversified Industries - Consumer Products and Services			
	Canadian Tire Corporation				
51	Limited		9,1	1	66,7%
52	ONEX Corporation	Financial Services	9,0	-	65,4%
53	IGM Financial Inc.	Financial Services	8,8	1	66,0%

n	Société	Secteur d'activité	QMV (G\$)	% R. RSE		cumul. R RSE
				R.	RSE	
54	CI Financial Corp.	Financial Services	8,5	-	64,8%	
55	BlackBerry Limited	Technology	8,3	1	65,5%	
56	Crescent Point Energy Corp.	Oil & Gas	8,1	-	64,3%	
57	Open Text Corporation Element Financial	Technology	8,1	-	63,2%	
58	Corporation	Financial Services	7,9	-	62,1%	
59	Agnico Eagle Mines Limited	Mining	7,9	1	62,7%	
60	CCL Industries Inc.	Diversified Industries - Industrial Products and Services	7,9	-	61,7%	
61	Inter Pipeline Ltd. Turquoise Hill Resources	Utilities & Pipelines	7,5	-	60,7%	
62	Ltd.	Mining	7,1	-	59,7%	
63	Silver Wheaton Corp.	Mining	6,9	-	58,7%	
64	Emera Incorporated	Utilities & Pipelines	6,9	-	57,8%	
65	Keyera Corp.	Utilities & Pipelines	6,9	-	56,9%	
66	Cameco Corporation	Mining	6,8	1	57,6%	
67	SNC-Lavalin Group Inc.	Diversified Industries - Industrial Products and Services	6,2	1	58,2%	
68	Encana Corporation	Oil & Gas	5,9	1	58,8%	
69	ARC Resources Ltd.	Oil & Gas	5,8	1	59,4%	
70	AltaGas Ltd.	Diversified Industries - Industrial Products and Services	5,4	-	58,6%	
71	PrairieSky Royalty Ltd.	Oil & Gas	5,0	-	57,7%	
72	Tourmaline Oil Corp.	Oil & Gas	4,9	-	56,9%	
73	Linamar Corporation Industrial Alliance Insurance and Financial Services Inc.	Diversified Industries - Consumer Products and Services	4,9	-	56,2%	
74	First Capital Realty Inc.	Financial Services	4,8	1	56,8%	
75	Empire Company Limited	Real Estate	4,5	1	57,3%	
76	WSP Global Inc.	Diversified Industries - Consumer Products and Services	4,5	-	56,6%	
77	West Fraser Timber Co. Ltd.	Diversified Industries - Industrial Products and Services	4,2	1	57,1%	
78	Vermilion Energy Inc.	Forest Products & Paper	4,2	1	57,7%	
79	Quebecor Inc.	Oil & Gas	4,2	1	58,2%	
80	CAE Inc.	Diversified Industries - Consumer Products and Services	4,1	1	58,8%	
81	Atco Ltd.	Technology	4,1	1	59,3%	
82	Methanex Corporation	Utilities & Pipelines	4,1	1	59,8%	
83		Diversified Industries - Industrial Products and Services	4,1	1	60,2%	

n	Société	Secteur d'activité	QMV (G\$)	R. RSE	% cumul. R RSE
84	Peyto Exploration & Development Corp.	Oil & Gas	4,0	-	59,5%
85	DH Corporation	Technology	3,9	-	58,8%
86	Stella-Jones Inc.	Forest Products & Paper	3,6	-	58,1%
87	Northland Power Inc.	Utilities & Pipelines	3,6	-	57,5%
88	Ritchie Bros. Auctioneers Incorporated	Diversified Industries - Industrial Products and Services	3,6	-	56,8%
89	First Quantum Minerals Ltd.	Mining	3,6	1	57,3%
90	Progressive Waste Solutions Ltd.	Diversified Industries - Industrial Products and Services	3,6	-	56,7%
91	Seven Generations Energy Ltd.	Oil & Gas	3,4	1	57,1%
92	Domtar Corporation	Forest Products & Paper	3,3	1	57,6%
93	Hudson's Bay Company	Diversified Industries - Consumer Products and Services	3,3	1	58,1%
94	Bombardier Inc.	Diversified Industries - Industrial Products and Services	3,3	1	58,5%
95	Stantec Inc.	Diversified Industries - Industrial Products and Services	3,2	1	58,9%
96	Maple Leaf Foods Inc.	Diversified Industries - Consumer Products and Services	3,2	1	59,4%
97	Finning International Inc.	Industrial Products and Services	3,2	-	58,8%
98	Cineplex Inc.	Comm & Media	3,1	-	58,2%
99	Teck Resources Limited	Mining	3,1	1	58,6%
100	E-L Financial Corporation Limited	Financial Services	3,1	1	59,0%
101	Veresen Inc.	Utilities & Pipelines	3,0	-	58,4%
102	MacDonald, Dettwiler and Associates Ltd.	Technology	3,0	-	57,8%
103	Algonquin Power & Utilities Corp.	Utilities & Pipelines	3,0	1	58,3%
104	Winpak Ltd.	Forest Products & Paper	3,0	1	58,7%
105	Eldorado Gold Corporation	Mining	2,9	1	59,0%
106	Air Canada	Diversified Industries - Industrial Products and Services	2,9	1	59,4%
107	Concordia Healthcare Corp.	Life Sciences	2,9	-	58,9%
108	Kinross Gold Corporation	Mining	2,9	1	59,3%
109	Lundin Mining Corporation	Mining	2,7	1	59,6%
	Enbridge Income Fund Holdings Inc.	Utilities & Pipelines	2,7	-	59,1%
111	Tahoe Resources Inc.	Mining	2,7	1	59,5%
112	Whitecap Resources Inc.	Oil & Gas	2,7	-	58,9%
113	Canfor Corporation	Forest Products & Paper	2,7	1	59,3%

n	Société	Secteur d'activité	QMV (G\$)	% cumul. R RSE	
				R. RSE	R RSE
114	WestJet Airlines Ltd.	Diversified Industries - Industrial Products and Services	2,5	1	59,6%
115	Detour Gold Corporation	Mining	2,5	1	60,0%
116	Toromont Industries Ltd.	Diversified Industries - Industrial Products and Services	2,5	-	59,5%
		Diversified Industries - Consumer Products and Services			
117	Molson Coors Canada Inc.	Services	2,5	1	59,8%
118	Genworth MI Canada Inc.	Financial Services	2,4	1	60,2%
119	Yamana Gold Inc.	Mining	2,4	1	60,5%
	Manitoba Telecom Services Inc.				
120	Amaya Inc.	Comm & Media	2,4	1	60,8%
121	Chartwell Retirement Residences	Technology	2,4	-	60,3%
122		Real Estate	2,4	-	59,8%
		Diversified Industries - Industrial Products and Services			
123	TransForce Inc.	2,3	-	59,3%	
124	Norbord Inc.	Forest Products & Paper	2,3	-	58,9%
125	Colliers International Group Inc.				
126	Parkland Fuel Corporation	Real Estate	2,3	1	59,2%
127	TransAlta Renewables Inc.	Diversified Industries - Industrial Products and Services	2,2	-	58,7%
	Descartes Systems Group Inc. (The)	Utilities & Pipelines	2,2	1	59,1%
129	Cogeco Cable Inc.	Technology	2,1	-	58,6%
130	Capital Power Corporation	Comm & Media	2,1	1	58,9%
131	Enghouse Systems Limited	Utilities & Pipelines	2,0	1	59,2%
132	Canadian Western Bank	Technology	2,0	-	58,8%
133	ProMetic Life Sciences Inc.	Financial Services	2,0	1	59,1%
134	TMX Group Limited	Life Sciences	2,0	-	58,6%
135	FirstService Corporation	Financial Services	1,9	-	58,2%
136	Celestica Inc.	Real Estate	1,9	-	57,8%
137	Home Capital Group Inc.	Technology	1,9	1	58,1%
		Financial Services	1,9	-	57,7%
		Diversified Industries - Consumer Products and Services			
138	Just Energy Group Inc.	1,9	-	57,2%	
139	TransAlta Corporation	Utilities & Pipelines	1,9	1	57,6%
140	Novagold Resources Inc.	Mining	1,8	-	57,1%
		Diversified Industries - Industrial Products and Services			
141	ShawCor Ltd.	1,8	-	56,7%	
142	MEG Energy Corp.	Oil & Gas	1,8	-	56,3%
	Raging River Exploration Inc.				
143		Oil & Gas	1,8	-	55,9%
144	Superior Plus Corp.	Utilities & Pipelines	1,8	-	55,6%

n	Société	Secteur d'activité	QMV (G\$)	R. RSE	% cumul. R RSE
145	Gibson Energy Inc.	Diversified Industries - Industrial Products and Services	1,7	-	55,2%
146	New Flyer Industries Inc.	Diversified Industries - Industrial Products and Services	1,7	-	54,8%
147	Aimia Inc.	Diversified Industries - Consumer Products and Services	1,7	1	55,1%
148	Laurentian Bank Of Canada	Financial Services	1,6	1	55,4%
149	New Gold Inc.	Mining	1,6	1	55,7%
150	Pason Systems Inc.	Diversified Industries - Industrial Products and Services	1,6	-	55,3%
	Precision Drilling	Diversified Industries - Industrial Products and Services			
151	Corporation	Real Estate	1,6	-	55,0%
152	Morguard Corporation	Mining	1,6	1	55,3%
153	Centerra Gold Inc.	Oil & Gas	1,6	-	54,9%
154	Parex Resources Inc.	Diversified Industries - Consumer Products and Services	1,5	1	55,2%
	Jean Coutu Group (PJC) Inc.	Diversified Industries - Consumer Products and Services			
155	(The)	Diversified Industries - Consumer Products and Services	1,5	-	54,8%
156	Uni-Select Inc.	Diversified Industries - Consumer Products and Services	1,5	-	54,5%
157	EnerCare Inc.	Diversified Industries - Consumer Products and Services	1,5	-	54,1%
158	RONA Inc.	Diversified Industries - Consumer Products and Services	1,4	-	53,8%
159	North West Company Inc.	Diversified Industries - Consumer Products and Services	1,4	-	53,5%
	First National Financial				
160	Corporation	Financial Services	1,4	-	53,1%
161	Pan American Silver Corp.	Mining	1,4	1	53,4%
	Innergex Renewable Energy				
162	Inc.	Utilities & Pipelines	1,4	1	53,7%
163	Transcontinental Inc.	Comm & Media	1,4	1	54,0%
164	Richelieu Hardware Ltd.	Diversified Industries - Industrial Products and Services	1,3	-	53,7%
165	Evertz Technologies Limited	Technology	1,3	-	53,3%
166	B2Gold Corp.	Mining	1,3	-	53,0%
167	Osisko Gold Royalties Ltd.	Mining	1,3	-	52,7%
168	Mitel Networks Corporation	Technology	1,3	-	52,4%
169	Mullen Group Ltd.	Diversified Industries - Industrial Products and Services	1,3	-	52,1%
170	HudBay Minerals Inc.	Mining	1,2	1	52,4%

n	Société	Secteur d'activité	QMV (G\$)	% R. RSE		cumul. R RSE
				R.	RSE	
171	Cascades Inc. Dominion Diamond	Forest Products & Paper	1,2	1	52,6%	
172	Corporation	Mining	1,2	1	52,9%	
173	Advantage Oil & Gas Ltd.	Oil & Gas	1,2	-	52,6%	
174	Alamos Gold Inc.	Mining	1,2	1	52,9%	
175	Secure Energy Services Inc.	Diversified Industries - Industrial Products and Services	1,1	-	52,6%	
176	Kinaxis Inc.	Technology	1,1	-	52,3%	
177	United Corporations Limited	Financial Services	1,1	-	52,0%	
178	Leon's Furniture Limited	Diversified Industries - Consumer Products and Services	1,1	-	51,7%	
179	Ensign Energy Services Inc.	Diversified Industries - Industrial Products and Services	1,1	-	51,4%	
180	Dorel Industries Inc.	Diversified Industries - Consumer Products and Services	1,1	-	51,1%	
181	Premium Brands Holdings Corporation	Diversified Industries - Consumer Products and Services	1,1	-	50,8%	
182	Intertape Polymer Group Inc.	Diversified Industries - Industrial Products and Services	1,1	-	50,5%	
183	Boralex Inc.	Utilities & Pipelines	1,1	1	50,8%	
184	Freehold Royalties Ltd.	Oil & Gas	1,1	-	50,5%	
185	DHX Media Ltd.	Comm & Media	1,1	-	50,3%	
186	ATS Automation Tooling Systems Inc.	Diversified Industries - Industrial Products and Services	1,1	-	50,0%	
187	Enerflex Ltd.	Diversified Industries - Industrial Products and Services	1,1	-	49,7%	
188	Aecon Group Inc.	Diversified Industries - Industrial Products and Services	1,1	-	49,5%	
189	Tricon Capital Group Inc.	Financial Services	1,0	-	49,2%	
190	Semafo Inc.	Mining	1,0	1	49,5%	
191	Great Canadian Gaming Corporation	Diversified Industries - Consumer Products and Services	1,0	-	49,2%	
192	Premium Resources Inc.	Mining	1,0	-	49,0%	
193	Exchange Income Corporation	Financial Services	1,0	-	48,7%	
			1870,9	94		

Source : tableau préparé à partir des données obtenues de TSX Group inc. (2016)

APPENDICE C

RÉSULTATS DE L'EXAMEN DE L'ÉCHANTILLON DE CONVENANCE

Tableau C.2 Grille d'analyse détaillée complétée

ENJEUX DE RSE / ENTREPRISE	1 BBD	2 QB R	3 G	4 X	5 CIX	6 CP G	7 PPL	8 CY T
Éléments généraux d'information	✓	✓	✓		✓			✓
Aspects et périmètres pertinents identifiés	✓		✓					✓
Éthique et intégrité	✓	✓	✓			✓		✓
Gouvernance	✓		✓			✓		✓
Parties prenantes	✓	✓	✓			✓		✓
Profil de l'organisation	✓	✓	✓					✓
Profil du rapport	✓		✓					✓
Stratégie et analyse	✓	✓	✓					✓
Éléments spécifiques d'information	✓	✓	✓			✓	✓	✓
<i>Économie</i>	✓	✓	✓			✓	✓	✓
o Impacts économiques indirects	✓		✓					
o Performance économique	✓	✓	✓			✓	✓	✓
o Pratiques d'achat	✓		✓					✓
o Présence sur le marché	✓		✓					✓
<i>Environnement</i>	✓	✓	✓			✓		✓
o Biodiversité	✓		✓					✓
o Conformité	✓		✓					✓
o Eau	✓		✓					✓
o Effluents et déchets	✓	✓	✓					✓
o Émission	✓	✓	✓					✓
o Énergie	✓		✓					✓
o Évaluation environnementale des fournisseurs	✓		✓					✓
o Dépenses et investissements	✓		✓			✓		
o Matières			✓					✓
o Mécanismes de règlement des griefs environnementaux			✓					✓
o Produits et services	✓		✓					✓
o Transport			✓					✓
<i>Social - Droits de l'homme</i>			✓					
o Droits des peuples autochtones			✓					
o Évaluation	✓		✓					
o Évaluation du respect des droits de l'homme chez les fournisseurs	✓		✓					
o Investissement	✓		✓					
o Liberté syndicale et droit de négociation collective			✓					

ENJEUX DE RSE / ENTREPRISE	1 BBD	2 QB R	3 G	4 X	5 CIX	6 CP G	7 PPL	8 CY T
o Mécanismes de règlement des griefs relatifs aux droits de l'homme			✓					
o Non-discrimination	✓			✓				
o Pratiques en matière de sécurité	✓			✓				
o Travail des enfants								
o Travail forcé ou obligatoire	✓							
<i>Social - Pratiques en matière d'emploi et travail décent</i>	✓	✓	✓		✓		✓	✓
o Diversité et égalité des chances	✓			✓				✓
o Égalité de rémunération entre les femmes et les hommes	✓			✓				
o Emploi	✓	✓	✓					✓
o Évaluation des pratiques en matière d'emploi chez les fournisseurs	✓							
o Formation et éducation	✓	✓	✓			✓		
o Mécanismes de règlement des griefs relatifs aux pratiques en matière d'emploi								
o Relations employeurs - employés	✓							
o Santé et sécurité au travail	✓		✓				✓	✓
<i>Social - Responsabilité liée aux produits</i>	✓		✓					
o Communication marketing	✓		✓					
o Conformité	✓		✓					
o Étiquetage des produits et services	✓		✓					
o Santé et sécurité des consommateurs	✓		✓					
o Vie privée des clients	✓		✓					
<i>Social - Société</i>	✓	✓	✓					✓
o Communautés locales	✓	✓	✓					✓
o Comportement anticoncurrentiel	✓							
o Conformité				✓				
o Évaluation des impacts des fournisseurs sur la société	✓							
o Lutte contre la corruption	✓			✓				
o Mécanismes de règlement des griefs relatifs à l'impact sur la société								
o Politiques publiques			✓					

✓ Enjeu traité dans l'information volontaire sur la RSE présentée dans le rapport étudié

Source : Grille dressée à partir des éléments généraux et spécifiques d'information proposés dans GRI (2013) présentés au tableau 1.4

RÉFÉRENCES

- A4S et GRI. (2010, 2 aout). *Formation of the International Integrated Reporting Committee (IIRC)*. [Communiqué]. Récupéré de <http://integratedreporting.org/wp-content/uploads/2011/03/Press-Release1.pdf>
- ACVM. (2014, 15 octobre). *Avis de publication multilatéral des ACVM : Règlement modifiant le Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance*. Récupéré de <https://www.lautorite.qc.ca/files/pdf/reglementation/valeurs-mobilieres/58-101/2014-10-15/2014oct15-58-101-avis-publication-fr.pdf>
- ACVM. (2016, 7 juillet). *Plan d'affaires des ACVM 2016-2019*. Montréal : ACVM. Récupéré de <https://www.lautorite.qc.ca/files/pdf/publications/autorite/rapports-acvm/ACVM-Plan-Affaires-2016-2019.pdf>
- Anand, A.I. et Iacobucci, E.M. (2011). An empirical examination of the governance choices of income trusts. *Journal of Empirical Legal Studies*, 8(1), 147-176. doi: <http://dx.doi.org/10.1111/j.1740-1461.2010.01204.x>
- Apostol, O.M. (2015). A project for Romania? The role of the civil society's counter-accounts in facilitating democratic change in society. *Accounting, Auditing & Accountability Journal*, 28(2), 210-241. doi: <http://dx.doi.org/10.1108/AAAJ-07-2012-01057>
- Baker, M. et Schaltegger, S. (2015). Pragmatism and new directions in social and environmental accountability research. *Accounting, Auditing & Accountability Journal*, 28(2), 263-294. doi: <http://dx.doi.org/10.1108/AAAJ-08-2012-01079>
- Berthelot, S., Cormier, D. et Magnan, M. (2003). Environmental disclosure research: Review and synthesis. *Journal of Accounting Literature*, 22, 1-44. doi: <http://dx.doi.org/10.2307/1879431>

- Bewley, K. et Li, Y. (2000). Disclosure of environmental information by canadian manufacturing companies: A voluntary disclosure perspective. *Advances in environmental accounting and management*, 1(1), 201-226. Récupéré de https://www.researchgate.net/profile/Yue_Li13/publication/236221705_Disclosure_of_Environmental_Information_by_Canadian_Manufacturing_Companies_A_Voluntary_Disclosure_Perspective/links/00b49524b3ba9f0c37000000.pdf
- Bombardier. (2015). *Rapport d'activité 2014 : Axés sur l'essentiel*. Récupéré de <http://www.bombardier.com/en/sustainability/reports-and-publications.html>
- Bombardier. (2015, 9 mars). *Circulaire de sollicitation de procurations de la direction*. Récupéré de <http://www.sedar.com/GetFile.do?lang=FR&docClass=10&issuerNo=00001177&issuerType=03&projectNo=02328837&docId=3704328>
- Buhr, N. (1998). Environmental performance, legislation and annual report disclosure: The case of acid rain and Falconbridge. *Accounting, Auditing & Accountability Journal*, 11(2), 163-190. doi: <http://dx.doi.org/10.1108/09513579810215455>
- Campopiano, G. et De Massis, A. (2015). Corporate social responsibility reporting: A content analysis in family and non-family firms. *Journal of Business Ethics*, 129(3), 511-534. doi: 10.1007/s10551-014-2174-z
- Canada, G.r.d. (2015, 19 février). *La GRC dépose des accusations contre la firme SNC-Lavalin*. [Communiqué]. Récupéré de <http://www.rcmp-grc.gc.ca/ottawa/ne-no/pr-cp/2015/0219-lavalin-fra.htm>
- Caron, M.-A. et Cho, C.H. (2009). Positions des organisations face à la gestion et à la communication environnementales. *Gestion*, 34(1), 59. doi : <http://dx.doi.org/10.3917/riges.341.0059>
- Carroll, A.B. (1979). A three-dimensional conceptual model of corporate performance. *Academy of Management Review*, 4(4), 497-505. doi: <http://dx.doi.org/10.5465/AMR.1979.4498296>
- Carroll, A.B. (1999). Corporate social responsibility: Evolution of a definitional construct. *Business & Society*, 38(3), 268-295. doi: <http://dx.doi.org/10.1177/000765039903800303>

Catalyst. (2016). *Catalyst paper sustainability report 2015: The steps we take.* Récupéré de <http://www.catalystpaper.com/investors/sustainability-reports>

Catalyst. (2016, 14 mars). *Management information circular.* Récupéré de <http://www.sedar.com/DisplayCompanyDocuments.do?lang=FR&issuerNo=0000638>

Chelli, M., Durocher, S. et Fortin, A. (2016). Normativity in environmental reporting: A comparison of three regimes. *Journal of Business Ethics*, 1-27. doi: <http://dx.doi.org/10.1007/s10551-016-3128-4>

CI Financial. (2016, 31 mars). *Annual report 31 december 2015.* Récupéré de http://www.cifinancial.com/ci_reports.jsp?lang=ENG&no=15

Commission sur la démocratie canadienne et la responsabilisation des entreprises. (2002). *Une nouvelle équation : les profits et les responsabilités des entreprises à l'aube du 21e siècle.* Récupéré de <http://www.crsdd.uqam.ca/Pages/docs/pdfSeminaires/rapportfinal2002.pdf>

Cormier, D. et Magnan, M. (2015). The economic relevance of environmental disclosure and its impact on corporate legitimacy: An empirical investigation. *Business Strategy and the Environment*, 24(6), 431-450. doi: <http://dx.doi.org/10.1002/bse.1829>

Corporate Knights. (2015a). *2015 best 50 results.* Récupéré de <http://www.corporateknights.com/magazines/2015-best-50-issue/2015-best-50-results-14333042/>

Corporate Knights. (2015b). *2015 global 100 results.* Récupéré de <http://www.corporateknights.com/magazines/2015-global-100-issue/2015-global-100-results-14218559/>

CPA Canada. (2009). *Responsabilités de l'auditeur concernant les autres informations présentées dans des documents contenant des états financiers audités.* Toronto : l'auteur. NCA720.

CPA Canada. (2015a). *Alerte info de CPA Canada : Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif.* Toronto. Récupéré de

<https://www.cpacanada.ca/fr/ressources-en-comptabilite-et-en-affaires/information-financiere-et-non-financiere/normes-internationales-dinformation-financiere-ifrs/publications/alerte-info-loi-sur-la-transparence-dans-le-secteur-extractif>

- CPA Canada. (2015b). *Awards of excellence in corporate reporting: Judges' book 2015*. Toronto. Récupéré de <https://www.cpacanada.ca/fr/connexion-et-nouvelles/prix-dexcellence/prix-dexcellence-en-information-dentreprise/laureats-prix-excellence-en-information-entreprise/profil-des-laureats-des-prix-dexcellence-en-information-dentreprise/commentaires-du-jury-2015>
- Crescent. (2016, 28 mars). *Information circular - Proxy statement*. Récupéré de <http://www.sedar.com/DisplayCompanyDocuments.do?lang=FR&issuerNo=0028658>
- Crête, R., Duclos, C. et Talbot-Lachance, G. (2011). L'évolution de la réglementation du marché public des valeurs mobilières et l'industrie des services de placement. Dans Crête, R., Naccarato, M., Lacoursière, M. et Brisson, G. (dir.), *Courtiers et conseillers financiers : Encadrement des services de placement* (Collection CÉDÉ, Centre d'études en droit économique éd., Vol. 1, p. 9-44). Cowansville : Éditions Yvon Blais.
- Dahlsrud, A. (2008). How corporate social responsibility is defined: An analysis of 37 definitions. *Corporate Social Responsibility and Environmental Management*, 15(1), 1-13. doi: <http://dx.doi.org/10.1002/csr.132>
- de Villiers, C., Rinaldi, L. et Unerman, J. (2014). Integrated reporting: Insights, gaps and an agenda for future research. *Accounting, Auditing & Accountability Journal*, 27(7), 1042-1067. doi: <http://dx.doi.org/10.1108/AAAJ-06-2014-1736>
- Deegan, C. (2002). Introduction: The legitimising effect of social and environmental disclosures - a theoretical foundation. *Accounting, Auditing & Accountability Journal*, 15(3), 282-311. doi: <http://dx.doi.org/10.1108/09513570210435852>
- Deegan, C. et Rankin, M. (1996). Do Australian companies report environmental news objectively? : An analysis of environmental disclosures by firms prosecuted successfully by the Environmental Protection Authority. *Accounting, Auditing*

& *Accountability Journal*, 9(2), 50-67. doi:
<http://dx.doi.org/10.1108/09513579610116358>

Desjardins, J. et Willis, A. (2011). *Cahier d'information sur le développement durable : Enjeux environnementaux et sociaux*. Toronto : L'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Environnement et Changement climatique Canada. (2016, 19 avril). *Inventaire national des rejets de polluants*. Récupéré le 7 aout 2016 de <https://www.ec.gc.ca/inrp-npri/>

Fortin, M.-F. (2010). *Fondements et étapes du processus de recherche : Méthodes quantitatives et qualitatives*. (2e éd.). Montréal : Chenelière Éducation.

Goldcorp. (2015). *Core strengths: Sustainability report 2014*. Récupéré de <http://www.goldcorp.com/English/Responsible-Mining/Reporting/default.aspx>

Google. (2004-). *Google Scholar* [Moteur de recherche]. Google. Récupéré de <https://scholar.google.ca/>

Gray, R., Kouhy, R. et Lavers, S. (1995). Corporate social and environmental reporting: A review of the literature and a longitudinal study of UK disclosure. *Accounting, Auditing & Accountability Journal*, 8(2), 47-77. doi: <http://dx.doi.org/10.1108/09513579510146996>

GRI. (2013). *G4 Lignes directrices pour le reporting développement durable*. Amsterdam.

GRI. (2016, 1^{er} juin). *GRI reports list complete*. [Tableau de données, document électronique]. Sustainability Disclosure Database.

GRI. [s. d.]. *About GRI*. Récupéré de <https://www.globalreporting.org/information/about-gri/Pages/default.aspx>

Groupe SNC-Lavalin inc. (2011). *Rapport sur le développement durable 2010 : Vision commune*. Récupéré de

http://www.sncalavalin.com/fr/files/documents/publications/Sustainability_Report_2010-fr.pdf

Groupe TMX. (2016, 16 mars). *Rapport annuel 2015 : Les marchés canadiens*. Récupéré de <https://www.tmx.com/investor-relations/share-information/quarterly-and-annual-reports>

Guillemette, F. (2006). L'approche de la *grounded theory* ; pour innover ? *Recherches qualitatives*, 26(1), 32-50. Récupéré de [http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/edition_reguliere/numero26\(1\)/fguillemette_ch.pdf](http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/edition_reguliere/numero26(1)/fguillemette_ch.pdf)

Guthrie, J. et Parker, L.D. (1989). Corporate social reporting: A rebuttal of legitimacy theory. *Accounting & Business Research*, 19(76), 343-352. Récupéré de <http://search.ebscohost.com/login.aspx?direct=true&db=bth&AN=13854097&lang=fr&site=ehost-live>

Henderson, G.E. (2009). The materiality of climate change and the role of voluntary disclosure. *CLPE Research Paper*, No. 47/2009. doi: <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.1515955>

Higgins, C., Stubbs, W. et Love, T. (2014). Walking the talk(s): Organisational narratives of integrated reporting. *Accounting, Auditing & Accountability Journal*, 27(7), 1090-1119. doi: <http://dx.doi.org/10.1108/AAAJ-04-2013-1303>

IIRC. (2013). *Cadre de référence international portant sur le reporting intégré*. Londres : l'auteur. Récupéré de <http://integratedreporting.org/wp-content/uploads/2015/03/13-12-08-THE-INTERNATIONAL-IR-FRAMEWORKFrench.pdf>

IIRC et Black Sun Plc. [s. d.]. *Integrated reporting examples database* [Base de données]. Londres : Auteur. Récupéré de <http://examples.integratedreporting.org/home> le 20 décembre 2016.

International Accounting Standards Board. (2004a). *Exploration for and evaluation of mineral resources*. London : l'auteur. IFRS 6.

International Accounting Standards Board. (2004b). *Financial Instruments: Recognition and Measurement*. London : l'auteur. IAS39.

International Accounting Standards Board. (2014a). *Accounting for government grants and disclosure of government assistance*. London: l'auteur. IAS20.

International Accounting Standards Board. (2014b). *Employee benefits*. London : l'auteur. IAS 19.

International Accounting Standards Board. (2014c). *Provisions, contingent liabilities and contingent assets*. London: l'auteur. IAS37.

International Accounting Standards Board. (2014d). *Share-based payment*. London: l'auteur. IFRS 2.

International Accounting Standards Board. (2016a). *Income taxes*. London: l'auteur. IAS 12.

International Accounting Standards Board. (2016b). *Property, plant and equipment*. London: l'auteur. IAS 16.

KPMG International. (2013). *The KPMG survey of corporate responsibility reporting 2013*. Récupéré de <https://assets.kpmg.com/content/dam/kpmg/pdf/2015/08/kpmg-survey-of-corporate-responsibility-reporting-2013.pdf>

KPMG International. (2015). *The KPMG survey of corporate responsibility reporting 2015*. Récupéré de <https://www.kpmg.com/CN/en/IssuesAndInsights/ArticlesPublications/Documents/kpmg-survey-of-corporate-responsibility-reporting-2015-O-201511.pdf>

Littan, S.H. (2016, 10 mai). Executice perspective: The evolution of SEC regulation for sustainability disclosure. *Thomson Reuters*, Récupéré de <http://sustainability.thomsonreuters.com/2016/05/10/executive-perspective-laying-the-groundwork-for-sec-regulation-on-sustainability/>

Loi canadienne sur les sociétés par actions, LRC c C-44 C.F.R. (1985).

Loi sur les banques, L. C. c 46 C.F.R. § 459.3 (4) (1991).

Loi sur les sociétés d'assurances, L. C. c 47 C.F.R. § 489.1 (4) (1991).

Merino, B.D., Mayper, A.G. et Tolleson, T.D. (2010). Neoliberalism, deregulation and Sarbanes-Oxley: The legitimation of a failed corporate governance model. *Accounting, Auditing & Accountability Journal*, 23(6), 774-792. doi: <http://dx.doi.org/10.1108/09513571011065871>

Merkel-Davies, D.M. et Brennan, N.M. (2007). Discretionary disclosure strategies in corporate narratives: Incremental information or impression management? *Journal of Accounting Literature*, 26, 116-194. ABI/INFORM Complete.

Merkel-Davies, D.M. et Brennan, N.M. (2011). A conceptual framework of impression management: New insights from psychology, sociology and critical perspectives. *Accounting and Business Research*, 41(5), 415-437. doi: <http://dx.doi.org/10.1080/00014788.2011.574222>

Morency, M.-A. et Simard, J. (2006). Le rôle de fiduciaire des administrateurs de sociétés par actions et la responsabilité sociale des entreprises : la Cour suprême du Canada se prononce dans l'affaire Peoples. *Organisations et territoires*, 15(1), 53-60. Récupéré de http://constellation.uqac.ca/3187/1/OT_Vol_15-1_Morency_Simard.pdf

Neu, D., Warsame, H. et Pedwell, K. (1998). Managing public impressions: environmental disclosures in annual reports. *Accounting, Organizations and Society*, 23(3), 265-282. doi: [http://dx.doi.org/10.1016/S0361-3682\(97\)00008-1](http://dx.doi.org/10.1016/S0361-3682(97)00008-1)

Nikitin, M. et Ragaigne, A. (2012). Qu'est-ce qu'une théorie en comptabilité ? *Comptabilités et innovation*, Mai, Grenoble (France). Récupéré de <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00690978>

Ontario Securities Commission. (2009). OSC corporate sustainability reporting initiative: Report to Minister of Finance. Récupéré de http://www.osc.gov.on.ca/documents/en/Securities-Category5/rule_20091218_51-717_mof-rpt.pdf

- Paillé, P. (1994). L'analyse par théorisation ancrée. *Cahiers de recherche sociologique* (23), 147-181. doi : <http://dx.doi.org/10.7202/1002253ar>
- Patten, D.M. (1991). Exposure, legitimacy, and social disclosure. *Journal of Accounting and Public Policy*, 10(4), 297-308. doi: [http://dx.doi.org/10.1016/0278-4254\(91\)90003-3](http://dx.doi.org/10.1016/0278-4254(91)90003-3)
- Patten, D.M. (1992). Intra-industry environmental disclosures in response to the Alaskan oil spill: A note on legitimacy theory. *Accounting, Organizations and Society*, 17(5), 471-475. doi: [http://dx.doi.org/10.1016/0361-3682\(92\)90042-Q](http://dx.doi.org/10.1016/0361-3682(92)90042-Q)
- Patten, D.M. (2002). The relation between environmental performance and environmental disclosure: A research note. *Accounting, Organizations and Society*, 27(8), 763-773. doi: [http://dx.doi.org/10.1016/S0361-3682\(02\)00028-4](http://dx.doi.org/10.1016/S0361-3682(02)00028-4)
- Pembina. (2016, 25 février). *2015 annual report: Building something extraordinaire*. Récupéré de <http://www.pembina.com/investor-centre/investor-document-filings/>
- Pembina. (Novembre 2014). *Health, safety and environment committee charter*. Récupéré de <http://www.pembina.com/about-us/board-of-directors/>
- Puri, P., Waitzer, E.J., Ranney, K. et Torrance, M. (2010). Corporate social reporting initiative - report to minister of finance. doi: <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.1632992>
- QSR International PTY Ltd. (1999-). *NVivo* (Version 11). [Logiciel]. Melbourne : QSR International.
- Québecor. (2015a). *Bilan culturel 2014*. Récupéré de <http://www.myvirtualpaper.com/doc/Edition-sur-mesure/bilan-culturel-2014/2015052501/#4>
- Québecor. (2015b). *Climate Change 2015 Information Request*. Récupéré de <https://www.cdp.net/sites/2015/73/15373/Climate%20Change%202015/Pages/DisclosureView.aspx>

Québecor. (2015c). *Rapport d'activité 2014 : Tournée vers l’avenir*. Récupéré de http://www.quebecor.com/fr/raports_annuels_quebecor_inc

Québecor. (2015, 31 mars-a). *Avis de convocation à l’assemblée annuelle des actionnaires et circulaire de sollicitation de procurations de la direction*. Récupéré de <http://www.sedar.com/DisplayCompanyDocuments.do?lang=FR&issuerNo=0001794>

Québecor. (2015, 31 mars-b). *Notice annuelle*. Récupéré de <http://www.sedar.com/DisplayCompanyDocuments.do?lang=FR&issuerNo=0001794>

Québecor. [s. d.]. *Investisseurs : Rapports annuels*. Récupéré le 1^{er} novembre 2016 de http://www.quebecor.com/fr/raports_annuels_quebecor_inc

Règlement 43-101 sur l’information concernant les projets miniers, RLRQ c V-1.1, r 15 C.F.R. § 1.1 (2001).

Règlement 51-102 sur les obligations d’information continue, RLRQ c V-1.1, r 24.

Règlement 52-107 sur les principes comptables et les normes d’audit acceptables, V-1.1, r 25 C.F.R. (2010).

Règlement sur la déclaration annuelle (banques, sociétés d’assurances et sociétés de fiducie et de prêt), DORS/2002-133 C.F.R.

Ressources naturelles Canada. (2016). *Aperçu de la Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif*. [Brochure]. Ottawa.

Rogers, J. (2013, 1^{er} juillet). Innovation behind the scenes: SICS. [Billet de blogue]. Récupéré de <http://www.sasb.org/innovation-scenes-sics/>

Sabourin, P. (2000). L’analyse de contenu. Dans Gauthier, B. (dir.), *Recherche sociale, 5e édition : De la problématique à la collecte des données*. Quebec : Les Presses de l’Université du Québec.

SASB. (2016a). *SASB materiality map™*. Récupéré le 4 aout 2016 de <http://materiality.sasb.org/>

SASB. (2016b). *Vision and mission*. Récupéré de <http://www.sasb.org/sasb/vision-mission/#1470330074770-cc5dfde1-1eec>

Searcy, C. et Buslovich, R. (2014). Corporate perspectives on the development and use of sustainability reports. *Journal of Business Ethics*, 121(2), 149-169. doi: <http://dx.doi.org/10.1007/s10551-013-1701-7>

Standard & Poor. (1962 -). *Compustat - Capital IQ*. [Base de données]. Centennial, CO: l'auteur.

Thorne, L., Mahoney, L.S. et Manetti, G. (2014). Motivations for issuing standalone CSR reports: A survey of Canadian firms. *Accounting, Auditing & Accountability Journal*, 27(4), 686-714. doi: <http://dx.doi.org/10.1108/aaaj-07-2013-1393>

Tschopp, D. et Huefner, R.J. (2014). Comparing the evolution of CSR reporting to that of financial reporting. *Journal of Business Ethics*, 127(3), 565-577. doi: <http://dx.doi.org/10.1007/s10551-014-2054-6>

TSX et CPA Canada. (2014, mars). *Informations à fournir sur les questions environnementales et sociales : guide d'introduction*. Toronto. Récupéré de <https://www.cpacanada.ca/fr/ressources-en-comptabilite-et-en-affaires/information-financiere-et-non-financiere/durabilite-environnement-et-responsabilite-sociale/publications/questions-environnementales-et-sociales-informations-a-fournir>

TSX Group inc. (2016). *TSX TSXV Listed Issuers 2015/12*. [Tableau de données, document électronique]. Récupéré le 24 juin 2016 de <http://www.tsx.com/listings/current-market-statistics/mig-archives>

U.S. Small Business Administration. (2015, 1^{er} mai). *NAICS codes of environmentally sensitive industries*. Récupéré le 30 aout 2016 de <https://www.partneresi.com/sites/default/files/sba-sop-50-10-5-naics-codes.pdf>

- van Marrewijk, M. (2003). Concepts and definitions of CSR and corporate sustainability: Between agency and communion. *Journal of Business Ethics*, 44(2), 95-105. doi: <http://dx.doi.org/10.1023/A:1023331212247>
- White, M.J. (2016, 27 juin). *Focusing the lens of disclosure to set the path forward on board diversity, non-GAAP, and sustainability*. Note pour une allocution de la présidente de la SEC prononcée par vidéoconférence lors de l'International Corporate Governance Network Annual Conference. San Francisco, 27 juin 2016. Récupéré de <https://www.sec.gov/news/speech/chair-white-icgn-speech.html>
- Willis, A., Campagnoni, P. et Gee, W. (2015, février). *L'évolution de l'information d'entreprise : Exposé sur l'information sur le développement durable, l'information intégrée et l'information sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance*. Toronto : CPA Canada. Récupéré de <https://www.cpacanada.ca/fr/ressources-en-comptabilite-et-en-affaires/information-financiere-et-non-financiere/durabilite-environnement-et-responsabilite-sociale/publications/levolution-de-linformation-dentreprise-expose-sur-linformation-facultative>